

Compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2026

1- Approbation du procès - verbal de la séance du 10 avril 2026

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026.

2- Délibérations

• Délibérations relatives au personnel, aux affaires générales et aux concours (Rapporteur : Le Président)

- Délibération 1 : Rapport d'activités du CDG 59 - Année 2025

Conformément à l'article 27 du décret du 26 juin 1985, les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité le rapport annuel d'activité préparé par le Président et présenté par Madame DUMOULIN-LACOYE, Directrice Générale des Services lors de la séance du 1^{er} juin 2026 sur la base d'un diaporama annexé au procès-verbal de la séance.

- Délibération 2 : Délibération portant modification du tableau des effectifs et emplois permanents

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité :

- les créations et suppressions de postes qui leur ont été présentés
- l'éligibilité des postes présentés au recrutement contractuel en cas d'absence de candidature statutaire
- les annexes jointes à la délibération portant sur la liste des postes permanents du CDG 59 et la liste des postes éligibles au recours contractuel

- **Délibération 3 : Délibération portant sur les modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles de 2026**

Les membres du Conseil d'administration ont à l'unanimité :

- Approuvé le recours au vote électronique, comme modalité exclusive d'expression des suffrages lors de l'ensemble des scrutins relatifs aux élections professionnelles 2026 (CAP, CCP et CST),
- Acté l'ouverture des 5 scrutins le jeudi 03 décembre 2026 à 08h00 et leur fermeture le jeudi 10 décembre 2026 à 17h00,
- Autorisé le Président du CDG 59 à engager les dépenses liées aux élections professionnelles.

- **Délibération 4 : Délibération autorisant la cession du bâtiment situé au 10 rue Alexandre Desrousseaux à Lille**

Les membres du Conseil d'administration ont autorisé à l'unanimité :

- la cession de l'immeuble situé à Lille 2/26 rue Alexandre Desrousseaux, 48-72 avenue Kennedy, 195-225 rue de Paris décrit dans la présente délibération au profit de la société DAUM Architectes, ou toute autre société substituée par cette dernière pour un montant de 225 000 euros net vendeur.
- le Président du CDG 59 à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette cession, y compris tout avant contrat sous condition suspensive et tout l'acte authentique de vente, et à accomplir toutes démarches administratives afférentes

- **Délibération 5 : Création d'une Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail**

Les membres du Conseil d'administration ont à l'unanimité :

- Instauré une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- Décidé de maintenir le paritarisme et fixer :
 - le nombre de représentants du personnel titulaires à 9, et un nombre égal de représentants suppléants,
 - le nombre de représentants des collectivités et établissements publics de son ressort à 9 et un nombre égal de représentants suppléants.
- Accepté de prévoir le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements de son ressort

- **Délibération 6 : Fixation du nombre de représentants, du paritarisme et du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics au CST**

Les membres du Conseil d'administration ont à l'unanimité :

- Fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à 9 et en nombre égal celui des représentants suppléants du personnel
- Décidé de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG employant moins de 50 agents et du CDG 59 égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Accepté de prévoir le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics de son ressort.

• Délibérations relatives à l'emploi, la qualité de vie au travail, la prévention, la sécurité et la santé au travail (Rapporteur : Le Président)

- **Délibération 7 : Convention ARPEJEH 2026**

Les membres du Conseil d'administration ont à l'unanimité autorisé le Président à signer la convention d'adhésion pour l'année 2026.

- **Délibération 8 : Renouvellement de la convention relative à l'utilisation du module GPEEC**

Les membres du Conseil d'administration ont à l'unanimité autorisé le Président à signer la convention relative à l'utilisation du module GPEEC.

- **Délibération 9 : Convention relative à la mise à disposition de la licence développeur QLIK**

Les membres du Conseil d'administration ont autorisé à l'unanimité le Président à signer la convention annexée à la présente délibération de mise à disposition d'un accès à la plateforme Qlik Sens.

- Délibérations relatives aux finances, aux carrières et la CNRACL (Rapporteuse : Christine BASQUIN)

- Délibération 10 : Adoption du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025

Les membres du Conseil d'administration ont adopté à l'unanimité le compte financier unique de l'exercice 2025.

- Délibération 11 : Affectation des résultats

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité la reprise :

- Au compte 001, le résultat cumulé de la section d'investissement soit 1 239 928,92 € ;
- Au compte 002, le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 6 706 443,42 €.

- Délibération 12 : Budget supplémentaire de l'exercice 2026

Les membres du Conseil d'administration ont adopté à l'unanimité le budget supplémentaire de l'exercice 2026 et ont autorisé à l'unanimité l'exécution du budget par chapitre.

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_15

Séance du 1 juin 2026

Objet : Rapport d'activités du CDG 59 - Année 2025 / Délibération n° 1

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion et notamment son article 27,

Considérant que le Conseil d'administration approuve la rapport d'activité préparé par le Président,

Considérant que ce rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil d'administration,

Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2025 du CDG 59 est joint à la présente délibération.

Après présentation, il est demandé aux membres d'approuver le rapport d'activité du CDG 59 pour l'année 2025.

Nombre de votant(s) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_15-DE



Rapport d'activité 2025



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>

Table des matières

I - Introduction	3
II - Gouvernance et Direction Générale	4
1- Gouvernance.....	4
2- Direction Générale.....	5
3- Communication.....	5
4- Laboratoire d'Innovation, Transformation et Attractivité	10
5- Sécurité des données et des systèmes d'information & Contrôle Interne	14
III - Concours, emploi et organisation	22
1- Perspectives et accompagnement des organisations	22
• L'observatoire de l'emploi	22
• Le dialogue social.....	24
• Le droit syndical	24
• Réseau SGM	25
2- Intérim et dynamique des parcours	26
• La Bourse de l'Emploi (BE)	26
• Promotion de l'emploi public	27
• La Mission d'Intérim Territorial (MIT)	27
• Mission d'accompagnement professionnel	29
3- Concours & examens professionnels	30
IV. Gestion des carrières & accompagnement juridique RH et statutaire	34
• Gestion des carrières	34
• Gestion de la promotion interne.....	34
• Gestion des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP).....	35
• Gestion des conseils de discipline	36
• L'assistance juridique statutaire :.....	36
• La gestion des dossiers chômage	36
• Accompagnement spécifique dans la gestion des dossiers retraite.....	37
• Réalisation d'enquêtes administratives	37
• Conseil Médical, protection sociale et assurances	39
• Les Ressources Humaines internes :.....	43

V - Ressources et support juridique.....	46
Finances, Commande publique & Ethique.....	46
• Finances et gestion de budget	46
• La commande interne	48
• Déontologie et laïcité - Médiation Préalable Obligatoire	49
• Commande publique.....	51
• Prestation d'action sociale	53
Moyens généraux, juridiques et techniques.....	54
• Assemblées, Affaires juridiques & Documentation.....	54
• Moyens Généraux	55
• Les Services Techniques	56
VI - Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail.....	58
• La médecine du travail.....	59
• La prévention et maintien dans l'emploi.....	61
• Les Projets DSSQVT	62
• Les actions de sensibilisation et la promotion de la prévention	64
VII - Systèmes d'Information & Transitions Numériques.....	66
Archives	66
• Archives internes.....	66
• Missions Archives auprès des collectivités.....	67
• Archivage électronique (SESAM)	68
Système d'information	70
Cre@tic	72
VIII. Conclusion.....	78

I - Introduction

L'année 2025 a été marquée par la structuration de plusieurs axes prioritaires, traduisant une volonté d'apporter des réponses opérationnelles, sécurisées et adaptées aux besoins des collectivités et établissements publics du territoire.

Ces axes se déclinent notamment à travers :

- Le développement de l'accompagnement professionnel, notamment via la mise en place d'un dispositif de coaching à destination des agents des collectivités et établissements publics,
- La structuration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif au Conseil Médical, visant à en renforcer la lisibilité, l'organisation et le fonctionnement,
- L'accompagnement des employeurs publics dans leurs obligations en matière de santé et de sécurité au travail, dans une logique de sécurisation des pratiques,
- Le renforcement de l'accompagnement numérique des collectivités, au service de la modernisation des outils et des modes de relation avec les usagers.

Dans une logique d'amélioration continue, une enquête de satisfaction a également été menée auprès des bénéficiaires des prestations de l'établissement. Les résultats confirment un niveau de satisfaction globalement positif, tout en mettant en évidence des marges de progression, qui viendront nourrir la démarche qualité engagée à compter de 2026.

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique globale de modernisation de l'offre de service, de sécurisation des pratiques et de renforcement de la qualité du service rendu par le CDG 59 aux collectivités et établissements publics du département du Nord.

II - Gouvernance et Direction Générale

1- Gouvernance

a. Au sein du territoire départemental

Dans le cadre de la gouvernance du CDG 59, une série de réunions territoriales a été organisée en 2025 à l'initiative du Président, en lien avec les Vice-Présidents et Vice-Présidentes ainsi que les Administrateurs et Administratrices délégués référents de chaque arrondissement.

Ces rencontres ont permis d'aller au contact des élus et des directions générales des services des collectivités et établissements publics du territoire, afin de renforcer la proximité et les échanges avec les acteurs locaux.

Organisées en partenariat avec les services de la Préfecture et l'Association des Maires du Nord, ces réunions ont constitué un temps d'information et de dialogue autour de plusieurs thématiques :

- Le plan d'action du Conseil Médical,
- Les obligations en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC),
- Le retour sur l'enquête de satisfaction relative à l'offre de service du CDG 59,
- Les évolutions relatives à la médecine du travail.

Les Directions du CDG 59 ont été mobilisées afin d'apporter des réponses directes et opérationnelles aux questions des collectivités.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de proximité et de renforcement du lien avec les territoires et d'amélioration continue de l'accompagnement des employeurs publics.

b. au sein du territoire régional

Comme suite au schéma régional de coopération et de mutualisation liant les 5 CDG de la région Hauts de France, les réunions ont été nombreuses pour faire fructifier la collaboration. Les DG des CDG se sont réunis à 5 reprises et les Présidents des CDG se sont rencontrés lors de Conférence des Présidents le 12 mars à Beauvais et le 10 septembre à Dunkerque.

Les Présidents ont pu notamment dresser un bilan de l'expérimentation du projet régional relatif à l'attractivité, qui a été reconduit 6 mois, échanger sur les perspectives à donner à la conférence régionale de l'emploi territorial (CRET), sur les Secrétaires généraux de Mairie, sur les concours et la police d'assurance contractée par les 5 CDG contre les risques encourus sur ces opérations. Ils ont également signé une motion sur l'apprentissage.

•

La gouvernance de la coopération a été marquée par le décès de Joel DUQUENOY, président du CDG 62. René HOCQ lui a succédé en juin à la présidence du CDG 62.

Par ailleurs, le CDG 59 a participé à la réunion des centres coordonnateurs organisée les 22 mai et 19 novembre par la FNCDG, en lien avec le Président « tournant » de la coopération.

2- Direction Générale

À la suite du séminaire des agents organisé en 2024, une démarche de réflexion collective a été structurée autour de plusieurs groupes de travail transversaux (« H-TAG - saison 1 »), ayant permis de produire des travaux structurants au cours de l'année 2025.

Ces travaux ont notamment porté sur :

- la formalisation d'un guide du travail en mode projet,
- l'analyse et l'amélioration des circuits de validation et des processus internes, dont les travaux se poursuivent en 2026,
- les outils et pratiques de communication interne, ayant conduit à la désignation d'ambassadeurs de la communication au sein des Directions,
- les conditions de travail, contribuant à alimenter la réflexion globale de l'établissement en matière d'organisation et d'amélioration de l'environnement professionnel.

En 2025, deux séminaires internes ont également été organisés, consacrés respectivement aux enjeux de l'accueil et aux valeurs de l'établissement.

Ces dynamiques se poursuivent en 2026 avec le lancement de la démarche « HTAG-saison 2 », structurée autour de nouveaux chantiers transversaux portant notamment sur :

- l'amélioration de l'accueil sous ses différentes formes (physique, téléphonique et numérique),
- la consolidation et le partage des valeurs communes du CDG 59 visant à aboutir à une boussole des valeurs partagée.

L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, fondée sur la transversalité, l'amélioration des pratiques et l'évolution des modes de fonctionnement.

3- Communication

→ Missions et évolution du service communication

Le service communication du CDG 59 est en charge de la communication externe de l'établissement. À ce titre, il a pour objectifs de valoriser les actions menées, d'informer sur les projets déployés et de mieux faire connaître les missions du CDG 59.

En complément, il assure la communication interne, visant à informer, mobiliser et fédérer les agents autour des projets portés par le Centre De Gestion. Le service communication coordonne également les actions protocolaires de la structure, garantissant le bon déroulement des événements officiels.

Au 1er septembre 2025, une chargée de publication en alternance a intégré l'équipe, qui se compose désormais de quatre personnes.

→ Les réalisations de l'année 2025

Plusieurs événements marquants ont jalonné l'année :

Le Congrès de la FNCDG

En 2025, le Congrès de la FNCDG s'est tenu à Lille Grand Palais du 4 au 6 juin, réunissant 450 participants. Le service communication du CDG 59 a accompagné la FNCDG dans l'organisation de cet événement d'envergure, en assurant notamment la conception de l'ensemble des supports de communication (affiches, signalétique, plaquettes, brochure, kit réseaux sociaux...).

Les services du CDG 59 ont également été fortement mobilisés pour assurer l'accueil des participants tout au long de l'événement.

Les réunions de territoire

Le service communication a organisé et coordonné la tournée des arrondissements sur la période septembre-octobre. Ces réunions, organisées en présence de l'Association des Maires du Nord et d'un représentant de la préfecture, ont permis de réunir plus de 300 participants à travers 6 rencontres dans les 6 arrondissements du département.

→ Communication externe

Création de documents de communication

Le service communication a conçu des supports originaux afin de renouveler les formats de communication. Parmi eux, la série de cartes postales consacrée aux clichés de la fonction

publique territoriale (FPT) a permis de déconstruire certaines idées reçues avec un ton accessible et visuel.

Le rapport d'activité 2024 a également marqué une évolution notable, avec un format innovant, repensé tant sur le fond que sur la forme, favorisant une lecture plus dynamique et engageante.

De nombreux documents ont par ailleurs été produits afin de valoriser l'accompagnement et l'offre de services proposés par le CDG 59, comme les plaquettes pour le réseau de Pair-Aidance, le Laboratoire d'Innovation, Transformation et Attractivité et le Conseil Médical.

Renforcement de la communication avec le magazine C Public

Le magazine du Centre De Gestion du Nord est un trimestriel gratuit, diffusé auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département et de leurs établissements publics affiliés, ainsi qu'auprès de partenaires institutionnels (CNFPT, Région, Département, Ville de Lille, universités, IEP, AMN...).

Quatre numéros de 16 pages chacun ont été publiés en 2025, soit un total de 64 pages consacrées à l'actualité et aux informations utiles pour les acteurs de la fonction publique territoriale. Le magazine a été diffusé à 15 600 exemplaires sur l'année.

Le numéro 66 a été dédié au Congrès de la FNCDG organisé à Lille en juin 2025.

Réseau social LinkedIn

La présence du CDG 59 sur LinkedIn s'est renforcée en 2025, grâce à une stratégie éditoriale plus structurée et régulière. Les contenus et les visuels ont été harmonisés et pérennisés afin de garantir la cohérence et la performance des publications. Le nombre d'abonnés a connu une forte progression au cours de l'année.

Nouveau site Internet

L'année 2025 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site internet du CDG 59. Plus moderne, ergonomique et accessible, il facilite l'accès à l'information et aux services. Ce projet structurant a fortement mobilisé le service communication, tant sur la conception que sur la production des contenus.

Pour l'année 2025 :

- Plus de 1 855 abonnés en un an, soit 9 865 abonnés au 1er janvier 2026,
- Plus de 130 publications diffusées,
- Près de 400 000 impressions sur l'année,

- Un taux d'engagement moyen de 15 % (un taux supérieur à 5 % étant considéré comme excellent).

Le taux d'engagement correspond au nombre d'interactions (likes, partages, commentaires) rapporté à la portée des publications.

L'organisation technique et la promotion des webinaires

- 7 webinaires organisés,
- 2 318 inscrits,
- 75 % de taux d'engagement,
- 645 replays,
- Un taux de satisfaction de 4,3/5.

→ Communication interne

La communication interne a contribué à renforcer la cohésion et l'engagement des agents tout au long de l'année. Parmi les initiatives marquantes, l'organisation du grand concours de Noël a rencontré un vif succès. Cet événement fédérateur a permis de mobiliser les équipes dans un esprit convivial et participatif.

Le service communication a assuré la promotion, l'animation et la valorisation de ce temps fort interne, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance et la dynamique collective.

■ Organisation du séminaire du personnel

Tout au long de l'année, le service communication a coordonné et organisé les temps de partage rassemblant les agents de l'ensemble des services, notamment à l'occasion :

- Des vœux du Président,
- Du séminaire sur l'accueil des usagers,
- De la réunion du personnel de la rentrée,
- Du séminaire sur les valeurs du CDG 59.

→ Perspectives 2026

→ Communication externe :

■ Accueils républicains et Universités de l'AMN

Dans le cadre du renouvellement des équipes municipales, le CDG 59 participera aux réunions des « accueils républicains » organisées par la préfecture du Nord dans les six arrondissements du département. À cette occasion, le service communication a conçu une

série de documents pratiques à destination des nouveaux maires afin de faciliter leur prise de fonction. Ces ressources seront accessibles via une boîte à outils dédiée sur le site internet du CDG 59.

Par ailleurs, en partenariat avec l'AMN, le CDG 59 prendra part aux universités des élus organisées sur le territoire. Une présence sera assurée à travers la tenue de stands lors de chacun des événements, permettant de valoriser l'offre de services et l'accompagnement proposé aux collectivités.

Accompagnement à l'utilisation du nouveau site Internet

Suite à la mise en ligne du nouveau site internet fin 2025, l'année 2026 sera consacrée à son appropriation. Des formations seront déployées auprès des agents référents afin de garantir une alimentation efficace et cohérente des contenus.

Une enquête sera également menée auprès des collectivités d'ici la fin de l'année afin d'évaluer l'utilisation du site, d'identifier les éventuelles difficultés et, le cas échéant, d'apporter des ajustements visant à améliorer l'ergonomie et la navigation.

Valorisation des nouvelles missions du CDG 59

Le service communication poursuivra ses actions de valorisation des métiers et des missions du CDG 59, notamment dans le cadre du laboratoire « Innovation, attractivité ».

À ce titre, une participation au salon du lycéen et de l'étudiant à Lille Grand Palais en janvier 2026 a permis de toucher un public jeune. Un livret ludopédagogique a été conçu pour faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale de manière interactive.

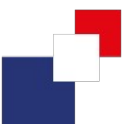
En complément, la collection de cartes postales initiée en 2025 a été enrichie par une nouvelle série de six visuels, diffusée lors du salon. Cette action s'inscrit dans un plan de communication visant à déconstruire les clichés et idées reçues sur les métiers territoriaux.

→ Communication interne :

En 2026, la communication interne constituera un axe de développement prioritaire, avec l'objectif de renforcer la circulation de l'information, la participation des agents et le sentiment d'appartenance.

Plusieurs actions seront mises en œuvre :

- Le concours « *Partage ton printemps* » proposera aux agents de créer collectivement une exposition artistique sur le thème du printemps,



- Les « *Pauses com'* » seront instaurées comme des temps réguliers d'échange, permettant de présenter les projets en cours, de mieux faire connaître les actions du service communication et de favoriser le dialogue interne,
- Un audit de l'intranet sera conduit afin d'évaluer son utilisation, son ergonomie et sa pertinence au regard des besoins des agents. Cet état des lieux permettra d'identifier des axes d'amélioration pour en faire un outil plus efficace et plus attractif,
- Le lancement d'un réseau d'ambassadeurs de la communication interne constituera un levier structurant. Ce réseau, composé d'agents relais au sein des différents services, aura pour objectif de faciliter la diffusion de l'information, de faire remonter les besoins et de renforcer l'appropriation des actions de communication.

4- Laboratoire d'Innovation, Transformation et Attractivité

→ Une année de structuration au service de l'innovation publique

L'année 2025 marque une étape structurante avec la création, en septembre, du Laboratoire d'Innovation, Transformation et Attractivité. Pensé comme un espace d'expérimentation et d'impulsion, ce laboratoire s'inscrit dans une ambition claire : mobiliser l'innovation et la créativité au service de solutions concrètes, en réponse aux enjeux d'attractivité de la fonction publique territoriale et de transformation interne.

Dans la continuité des dynamiques engagées, le laboratoire s'appuie sur une approche résolument collective, en fédérant les agents, les partenaires et les collectivités autour de projets utiles, opérationnels et ancrés dans les réalités de terrain.

→ Les chiffres clés de 2025 :

- 1 Brigade de l'Attractivité composée de 19 agents représentatifs des services et directions de l'établissement et 1 livrable concret : le CV Employeur du CDG 59,
- 1 expérimentation de 6 mois dans le cadre de la coopération régionale autour des enjeux d'attractivité de la Fonction Publique Territoriale,
- 5 Centres De Gestion de la région Hauts-de-France réunis pour travailler sur ces enjeux,
- 1 restitution à la conférence des Présidents à Dunkerque autour de 5 livrables concrétisés,
- 1 réseau attractivité composé de 5 collectivités territoriales du Département du Nord,

- 2 séminaires des agents : préparation, organisation, suivi et animation qui a amené à poursuivre le projet transversal « H-TAG projet : Harmoniser et Transformer avec AGilité » autour d'une saison 2 sur les enjeux d'accueil de nos usagers et autour de la constitution de la boussole des valeurs de notre établissement,
- H-TAG, c'est 12 groupes de travail réunissant au total 100 agents (3/4 des effectifs),
- 2 accompagnements des services en interne : poursuite de la gamification des ateliers déontologie proposés par les référents déontologues et création d'un jeu pour mieux recruter dans le cadre des jobs dating universitaires,
- 8 stagiaires de la 4^{ème} à la seconde accueillis dans le cadre d'un parcours ludopédagogique de découverte de la FPT et des métiers du CDG 59 pour un total de 200 heures,
- 2 événements : le Salon de l'Etudiant 2025 et la Quinzaine de l'Emploi Public :
 - 400 personnes accueillies sur le Salon de l'Etudiant 2025
 - Une programmation de 9 actions inédites, réunissant 169 personnes, proposées dans le cadre de la Quinzaine de l'Emploi Public, dont 1 matinée portes ouvertes du CDG 59, 1 atelier de créativité pour concevoir son CV Employeur, 1 conférence inspirante sur les leviers stratégiques en matière d'attractivité.
- Une balade apprenante organisée en synergie avec les 4 collectivités du quartier Lille-Centre pour 20 jeunes accompagnés par l'AFEV,
- La présentation d'un webinaire national organisé en lien avec l'ANCDG pour les étudiants, intitulé « la FPT, c'est fait pour moi ? »,
- Un partenariat conclu avec l'Université de Lille pour sensibiliser les étudiants aux métiers de la FPT,
- 1 participation à un prix de l'innovation régional organisé par le SGAR pour 2 projets: le CV employeur du CDG 59 et les cartes postales sur les idées reçues,
- 1 laboratoire d'Innovation, Transformation et Attractivité créé en septembre 2025,
- 0.5 ETP supplémentaire venant muscler les compétences du laboratoire,
- 1 état d'esprit : l'innovation et la créativité au service de solutions concrètes.

Ces éléments traduisent une **montée en puissance progressive**, appuyée sur des réalisations concrètes et une logique de coopération élargie.

→ Les 4 grandes réussites de l'année 2025 :

1. La Brigade de l'Attractivité : de l'intelligence collective au service d'un livrable concret

La Brigade de l'Attractivité a réuni 19 agents représentatifs des services et directions dans une logique d'intelligence collective.

L'objectif : mieux valoriser l'identité et les atouts du CDG 59 en tant qu'employeur public. Ce travail a abouti à la création d'un **CV Employeur**, outil innovant et opérationnel permettant de présenter de manière synthétique et attractive :

- Les missions de l'établissement,
- Ses valeurs,
- Ses spécificités,
- Ses opportunités professionnelles,
- Ses petits plus,

Au-delà du livrable, cette démarche a permis de **fédérer les agents autour d'une vision commune** et de renforcer l'appropriation des enjeux d'attractivité de notre établissement.

2. Une coopération régionale inédite

L'expérimentation menée sur 6 mois avec les 5 Centres de Gestion des Hauts-de-France a permis d'engager une dynamique de coopération inédite autour des enjeux d'attractivité de la fonction publique territoriale.

Réunis le 10 septembre 2025, les Présidents des cinq Centres De Gestion des Hauts-de-France ont pris connaissance de la restitution des travaux menés autour du volet attractivité. Ce temps fort a permis de valoriser les livrables concrets issus de la coopération régionale : la création d'un stand commun de promotion de la fonction publique territoriale pour les salons de l'étudiant de Lille et d'Amiens, équipé d'outils de communication et d'interaction communs et partagés ; une réflexion collective sur l'engagement des jeunes générations ; la conception d'un webinaire commun "15 idées à partager pour mieux recruter" ; ainsi que la présentation d'un guide complet dédié à l'intégration des agents publics dans les collectivités.

Cette démarche de coopération illustre la capacité des CDG à :

- Mutualiser leurs réflexions,
- Partager leurs pratiques,
- Co-construire des réponses adaptées aux enjeux territoriaux.

Cette première étape ouvre la voie à des formes de coopération renforcées à l'échelle régionale.

Les Présidents ont unanimement validé la poursuite de la coopération régionale sur la thématique de l'attractivité pour une durée supplémentaire de six mois, confirmant ainsi leur volonté d'inscrire cette dynamique dans la durée.

3. H-TAG : un projet transversal fédérateur

Avec 12 groupes de travail mobilisant 100 agents, le projet H-TAG confirme sa capacité à embarquer les équipes et leur donner les espaces pour transformer les pratiques internes. La saison 2, centrée sur les enjeux d'accueil de nos usagers et la construction d'une boussole

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>



Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention : « Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »

des valeurs, illustre une volonté de transformation en profondeur, portée par les agents eux-mêmes.

4. Une stratégie d'ouverture vers les publics jeunes

L'année 2025 a permis de renforcer les actions de sensibilisation à destination des jeunes : participation au Salon de l'Étudiant, organisation d'événements dans le cadre de la Quinzaine de l'Emploi Public, accueil de stagiaires, partenariat avec l'Université de Lille et actions innovantes (balade apprenante, webinaire national).

Ces initiatives contribuent à renouveler l'image de la fonction publique territoriale et à mieux faire connaître ses métiers.

➔ Zoom sur :

■ La création du Laboratoire d'Innovation, de Transformation et d'Attractivité

Le Laboratoire d'Innovation, de Transformation et d'Attractivité du CDG 59 est né d'un constat partagé : les collectivités territoriales sont confrontées à des enjeux croissants en matière de ressources humaines, de management et d'attractivité, dans un contexte où les solutions existantes ne suffisent plus toujours à répondre à la complexité des situations rencontrées.

Créé en septembre 2025, le laboratoire vient structurer et rendre lisible une dynamique déjà engagée au sein de l'établissement, en lui apportant un cadre identifié et des moyens dédiés (+0,5 ETP). Il s'inscrit ainsi comme un levier au service de l'accompagnement des collectivités et de la transformation interne.

Pensé comme un espace d'expérimentation et de coopération, le laboratoire permet de concevoir, tester et ajuster des solutions concrètes, directement ancrées dans les réalités de terrain. Il propose des formats variés : accompagnements sur mesure, outils opérationnels, démarches collaboratives ou encore temps d'expérimentation collective.

Au croisement des enjeux d'attractivité, de transformation des organisations et d'évolution des pratiques professionnelles, le laboratoire porte une approche pragmatique : faire avec, tester rapidement, capitaliser et diffuser.

Il contribue ainsi à faire émerger de nouvelles façons d'agir, en favorisant l'intelligence collective et en ouvrant des perspectives concrètes pour les collectivités comme pour les équipes du CDG 59.

➔ Perspectives et orientations 2026 :

L'année 2026 s'inscrira dans une logique de consolidation et de développement, avec l'ambition de structurer durablement le rôle du laboratoire comme levier de transformation interne et d'appui aux collectivités.

➔ Elle s'articulera autour de plusieurs axes :

■ Consolider la transformation interne et la structure du laboratoire

- >> Poursuite et déploiement des travaux engagés dans le cadre de H-TAG,

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>



Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention : « Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »

- >> Structuration et montée en puissance du laboratoire, avec la mise en place d'une offre de service et la formalisation de critères d'accompagnement, en interne comme en externe.
- **Déployer les dynamiques d'attractivité à l'échelle territoriale**
 - >> Lancement de la promotion 2 du réseau d'attractivité, dans une logique de réseau « pour et par » les collectivités, avec l'animation d'une communauté apprenante,
 - >> Développement d'outils innovants au service du recrutement et de l'attractivité, ainsi que la capitalisation et la diffusion des expérimentations via le site internet du CDG 59, afin d'en faciliter l'appropriation.
- **Renforcer les coopérations et les partenariats**
 - >> Poursuite des dynamiques de coopération régionale et développement des partenariats avec l'enseignement supérieur, les employeurs publics et les publics cibles.
- **Structurer une fonction d'appui stratégique et d'innovation**
 - >> Développement d'une fonction de veille et de prospective au service des collectivités et des décideurs, en lien avec l'observatoire régional, notamment à travers l'organisation des « caf'thé » du CDG 59,
 - >> Structuration d'une démarche d'évaluation de l'impact des actions du laboratoire, afin d'objectiver les effets produits sur les pratiques et l'attractivité.
- **Contribuer à la diffusion d'une culture de l'innovation publique**
 - >> Élaboration d'une programmation dans le cadre du Mois de l'Innovation Publique, afin de sensibiliser, outiller et engager les acteurs autour de nouvelles pratiques.

L'enjeu sera de capitaliser sur les dynamiques engagées tout en poursuivant l'expérimentation de nouvelles approches, au service d'une fonction publique territoriale plus lisible, attractive et adaptée aux attentes des publics.

5- Sécurité des données et des systèmes d'information & Contrôle Interne

■ Les chantiers 2025

En 2025, plusieurs chantiers ont été menés à bien :

- **Action 1 : Réalisation de mises en situation de vishing avec « HUCENCY » EX Avant de cliquer**

■ Le vishing, contraction de « voice » (voix) et « phishing » (hameçonnage), désigne une arnaque par téléphone où des cybercriminels manipulent leurs victimes pour obtenir des données personnelles. Ils utilisent des moyens comme la manipulation, la persuasion, l'urgence ou la pression pour tromper leur cible,

■ Mise en situation d'un panel d'utilisateurs du CDG 59 sur la base d'un scénario établi en amont,

■ Résultats :



- Action 2 : Sensibilisation agents à la SSI via la solution « HUCENCY » Ex Avant de cliquer

■ Les campagnes de sensibilisation 2025 se sont diversifiées incluant des formes de phishing incitant les utilisateurs à agir (SMS et courriels de type « saisonnier »). Ces scénarios variés et ciblés par services permettent de mieux préparer les équipes à réagir face à des menaces réelles et d'améliorer leur vigilance en matière de sécurité informatique. Le e-learning a également été complété avec des thématiques nouvelles. Par ailleurs, des rapports statistiques mensuels détaillés, transmis trimestriellement à chaque directeur, permettent d'évaluer l'efficacité des actions de sensibilisation et d'identifier les axes d'amélioration.

- **Statistiques du 1/01/2025 au 31/12/2025**
- **Formations**

On constate que la sensibilisation est suivie de manière inégale selon les équipes.

DIRECTIONS	% DE VISIONNAGE
DIRECTION CONSEIL ET GESTION STATUTAIRE	76,21
DIRECTION DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS	36,81
DIRECTION DES FINANCES COMMANDE PUBLIQUE ETHIQUE	76,16
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, JURIDIQUES ET TECHNIQUES	21,95
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TRANSITIONS NUMERIQUES	57,19
DIRECTION EMPLOI ET DYNAMIQUE PROFESSIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE	32,82
DIRECTION GENERALE	32,5
DIRECTION SANTE - SECURITE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	16,94
	350,58
Moyenne générale de visionnage	43,82

La moyenne générale de visionnage toutes formations confondues en 5 modules s'établit à 43,82 %, ce qui révèle un engagement global modéré, avec toutefois des disparités entre les directions.

2 directions se distinguent nettement avec des taux très élevés, proches de 76 %

- Direction Conseil et Gestion statutaires : 76,21 %,
- Direction des finances, commande publique et éthique : 76,16 %,

Ces résultats montrent une participation particulièrement forte, largement supérieure à la moyenne générale.

■ Conclusion générale

Le niveau d'engagement varie fortement selon les directions, allant de 16,94 % à plus de 76 %. Quelques directions tirent nettement la moyenne vers le haut, tandis que d'autres montrent un intérêt limité pour les formations proposées.

■ Général

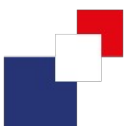
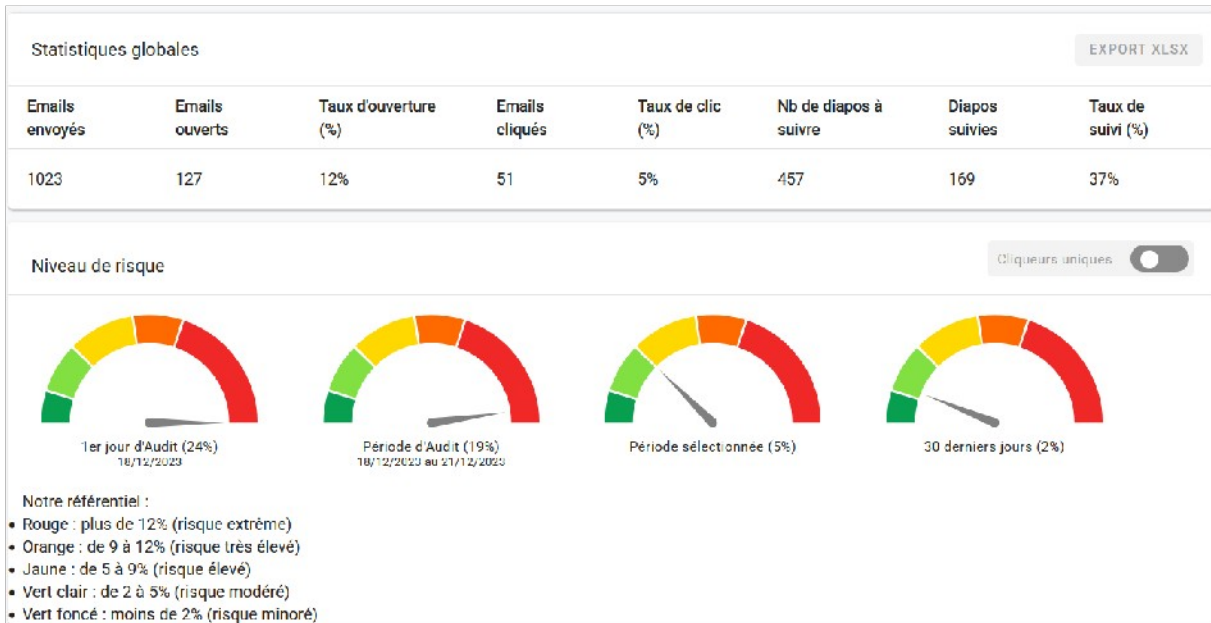
Statistiques globales								EXPORT XLSX
Envoyés	Ouverts	Taux d'ouverture (%)	Interactions	Taux d'interaction (%)	Nb de diapos à suivre	Diapos suivies	Taux de suivi (%)	
2735	295	11%	65	2%	575	215	37%	

2735 mails, formulaires, messages, sms ont été diffusés sur la période concernée.

Le taux d'ouverture de 11 % représentant 295 ouvertures correspond à une minorité de destinataires ayant ouvert un message ; ce qui indique une portée limitée.

Le taux d'interaction est de 2 % soit 65 interactions. Parmi les personnes ayant cliqué sur le message très peu ont interagi avec le contenu, traduisant une bonne vigilance.

■ Clic -Emails



Au lancement de l'audit, le risque était « extrême » (24 % de clics), mais sur la période 2025, il est retombé à un niveau « minoré » (2 %), ce qui traduit une amélioration significative du comportement des utilisateurs. Ce qui conforte à poursuivre la sensibilisation sous la forme de l'amélioration continue et notamment pour les nouveaux arrivants.

■ Messages

Statistiques globales				
Emails envoyés	Emails ouverts	Taux d'ouverture (%)	Nb de réponses	Taux de réponses (%)
710	66	9%	3	0%

■ Formulaires

Statistiques globales									
Emails envoyés	Emails ouverts ↑	Taux d'ouverture (%)	Emails cliqués	Taux de clic (%)	Mots de passe donnés	Taux de mdp donnés (%)	Nb de diapos à suivre	Diapos suivies	Taux de suivi (%)
922	102	11%	51	6%	11	1% / 22%	110	46	42%

■ SMS

Statistiques globales					
SMS envoyés	SMS cliqués	Taux de clic (%)	Nb de diapos à suivre	Diapos suivies	Taux de suivi (%)
80	0	0%	0	0	0%

■ Action 3 - Rapports individuels de sensibilisation à destination des agents

Un rapport statistique est envoyé aux agents trimestriellement. Il permet de mesurer les réflexes cyber face aux simulations, valoriser les bonnes pratiques adoptées, suivre sa progression dans le temps.

■ Action 4 : Cybermois

A l'occasion du « Cybermois », le service SSI a lancé une campagne de communication et de sensibilisation autour des bonnes pratiques de cybersécurité. Ainsi, tout au long du mois

d'octobre, les agents ont pu découvrir des messages de prévention et des conseils diffusés via les fonds d'écran de leur poste de travail. Cette action s'inscrit tous les ans dans le cadre de la démarche continue de la sécurité.

■ Action 5 NIS 2 : accompagnement à la mise en œuvre d'une analyse de risques conforme à la directivité NIS 2 et plan d'actions adapté

Dans le cadre de notre mise en conformité avec la directive NIS 2, nous avons lancé un marché public afin d'identifier des prestataires capables de nous accompagner dans la réalisation d'une analyse de risques et nous fournir un plan d'actions sur 3 ans.

■ Les perspectives 2026

- L'impact des mesures nationales
 - La directive NIS 2

La directive NIS 2, adoptée par l'Union européenne en décembre 2022, vise à renforcer la sécurité des réseaux et des systèmes d'information face à l'augmentation des cybermenaces. Elle élargit son périmètre d'application pour inclure davantage d'entités essentielles et importantes, tout en encourageant une coopération accrue entre les États membres. En France, la transposition de cette directive est toujours en cours, avec des consultations organisées par l'ANSSI pour orienter le texte législatif et réglementaire.

La Directive NIS 2 introduit des changements importants, tels que la redéfinition des catégories d'entités, avec « classement dans la catégorie essentielle ou important », l'élargissement du périmètre à de nouveaux secteurs d'activité et l'instauration d'un mécanisme de proportionnalité pour adapter les exigences en fonction du niveau de risque et de la taille des entités.

Enfin, en ce qui concerne les CDG, l'article 8 du projet de loi (mars 2025) relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité (NIS 2), première lecture, classe les CDG en entités essentielles.

- Définition des entités « essentielles » du point de vue de la sécurité des systèmes d'information → niveau d'exigence le plus élevé en cybersécurité,
- Forte probabilité de maintien de ce classement.

Ressources financières

- Investissements initiaux : investissements dans des infrastructures de cybersécurité, des outils de surveillance et des solutions technologiques conformes aux nouvelles exigences,
- Coûts de mise en conformité : cela inclut les audits de sécurité, la mise à jour des systèmes existants et l'acquisition de nouvelles technologies,

- Mise au norme documentaire : rédiger et formaliser l'ensemble de la documentation,
- Réalisation d'une analyse de risques et fourniture du plan d'actions correctives.

Ressources humaines

- Renforcement des équipes notamment sur la partie informatique et SSI pour pallier les nouvelles obligations.

➔ Les éléments de perspectives propres à l'activité

■ Analyse de risques CDG 59 conforme Nis 2

Au-delà de la publication du texte (toujours en attente à ce jour), le CDG 59 a décidé d'effectuer une analyse de risques afin d'obtenir une cartographie des risques et identifier les vulnérabilités potentielles.

- Cette cartographie constitue la base essentielle pour bâtir un plan d'actions correctives visant à renforcer la sécurité et à assurer la conformité aux exigences NIS 2. Le plan d'actions qui en découlera permettra de prioriser les mesures à mettre en œuvre et de garantir une amélioration continue de la sécurité conformément aux standards définis par la directive,

- L'analyse de risques nous permettra de disposer d'un ensemble de livrables structurants pour notre SSI, notamment : la charte informatique, la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI), le plan de reprise d'activité (PRA), le plan de continuité d'activité, ainsi qu'une cartographie des risques accompagnée d'un plan d'actions priorisé sur trois ans.

■ Sensibilisation des agents à la SSI

La sensibilisation des agents à la sécurité va se poursuivre en 2026 via la solution « HUCENCY » Ex Avant de cliquer », la solution a été renouvelée pour 3 ans.

Déploiement de nouveaux outils :

- Les campagnes de phishing vont continuer à monter en puissance avec de nouveaux scénarios d'attaques,

- Surveillance des noms de domaines,
- Surveillance du Darkweb,
- 3 campagnes ciblées de spearfishing, complétées par un webinaire de retour sur expérience consacré à la thématique.

■ Système de vidéoprotection, alarmes et contrôles d'accès

- Lancement d'une consultation d'AMOE afin de définir les besoins fonctionnels en prenant en compte les scénarios de travaux des bâtiments,
- En fonction des résultats d'AMOE : acquisition d'une solution unifiée CA VP et alarmes avec une planification du déploiement.

III - Concours, emploi et organisation

1- Prospectives et accompagnement des organisations

■ L'observatoire de l'emploi

Les Centres De Gestion des Hauts-de-France sont unis dans la mission d'observation de l'emploi et des données sociales à travers une convention de coopération depuis 2019, renouvelée le 30 mars 2023. Dans le cadre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres De Gestion de la région Hauts-de-France signé le 13 juin 2022, le CDG 59 est identifié comme chef de file en la matière et il joue, à ce titre, un rôle central en tant que référent régional au niveau national.

Définie collectivement chaque année sous la forme d'une feuille de route (discuté et validé à la conférence des présidents), la mission de l'observatoire vise à :

- **Développer l'entraide entre CDG**, notamment par l'échange de bonnes pratiques et la formation mutuelle sur les outils disponibles (plateforme Données Sociales, outil de visualisation Qlik Sense et module GPEEC),
- **Mettre à disposition des outils opérationnels** pour accompagner les collectivités et établissements publics dans la saisie et la valorisation du Rapport Social Unique (RSU) :
 - Capsules vidéo pour accompagner les utilisateurs à la prise en main de l'outil,
 - Webinaire à destination de toutes les collectivités de la région - 590 inscrits,
 - Ateliers RSU - proposés dans chaque département.
- **Fournir aux collectivités territoriales et aux partenaires institutionnels départementaux et régionaux des statistiques et publications de données**, permettant d'analyser la situation de l'emploi en Hauts-de-France et de renforcer l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale :
 - Infographie / panorama de l'emploi HDF

Le travail du groupe régional est enrichi par la participation et les contributions des groupes de travail nationaux (FNCDG, ANCDG, DGAFP, DGCL, INSEE...). Les productions de l'observatoire sont diffusées sur le site internet du CDG 59.

Le Rapport Social Unique (RSU) constitue l'une des principales sources de données mobilisées par l'observatoire et représente, à ce titre, une mission essentielle. Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et les établissements publics sont tenus d'établir ce rapport annuel, qui rassemble l'ensemble des données relatives à la gestion et aux politiques de ressources humaines.

Les Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale assurent la centralisation de la collecte des données sociales via la plateforme données-sociales.fr. À chaque campagne RSU, le CDG 59 :

- Programme l'outil en fonction des caractéristiques des établissements publics,
- Accompagne les collectivités et établissements publics tout au long du processus, de la saisie à la validation des données, en leur apportant un soutien continu et personnalisé,
- Fournit des synthèses individualisées, transmises directement ou sur demande, couvrant les thématiques suivantes : absentéisme, rémunération, égalité professionnelle, risques psychosociaux, santé, sécurité et conditions de travail, dispositif Handitorial, lignes directrices de gestion et fiches repères,
- Édite le RSU départemental ainsi que des fiches repères, permettant de valoriser et de comparer les principaux indicateurs entre territoires.

Taux de retour du département du Nord :

- Taux RSU validé : 77% (+22% par rapport à la campagne 2023),
- Taux effectifs : 99% (+17% par rapport à la campagne 2023).

Taux de retour Régional :

- RSU validé : 63% (+12% par rapport à la campagne 2023),
- Taux d'effectifs : 97% (+11% par rapport à la campagne 2023).

En juin 2025, une expérimentation a été lancée autour d'un module dédié à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC). Cet outil a pour vocation de produire des premières analyses et indicateurs RH prospectifs tels que la projection des effectifs, l'anticipation des départs, la mobilité professionnelle et la prévention de l'usure professionnelle. À la suite d'un appel à projets, deux structures volontaires ont intégré ce dispositif expérimental : le service interne RH du CDG 59 ainsi que la commune d'Hazebrouck.

→ Perspectives 2026 :

■ Actions départementales :

- Atteindre un taux au plus près des 100 % des effectifs des établissements du département,
- Identifier les collectivités et établissements publics n'ayant jamais renseigné leur RSU afin de mettre en place un accompagnement adapté,
- Développer des ateliers pratiques, en présentiel ou à distance,
- Réaliser un état des lieux de l'expérimentation GPEEC en vue d'évaluer les premiers résultats et d'envisager les suites à donner.

■ Actions régionales dans le cadre de l'Observatoire :

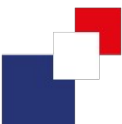
Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>



Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention : « Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »



- Poursuivre l'accompagnement des collectivités et intensifier les actions de relance en direction de celles n'ayant pas encore procédé à leur saisie,
- Organiser et animer un webinaire RSU ouvert à l'ensemble des collectivités de la région,
- Produire trois livrables analytiques thématiques portant sur l'égalité professionnelle, l'emploi des personnes en situation de handicap et l'absentéisme dans les Hauts-de-France.

■ Le dialogue social

■ Le Comité Social Territorial

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 à la suite des élections professionnelles de décembre 2022, le Comité Social Territorial (CST) est l'instance issue de la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents, il est placé auprès du Centre De Gestion lorsque la collectivité ou l'établissement public emploie moins de 50 agents. A ce titre, le CDG 59 gère le CST intercommunal pour un peu moins de 650 collectivités et établissements publics du département.

Celui-ci a pour rôle de contribuer à la gestion des ressources humaines et d'assurer le dialogue social en veillant à la représentation des agents.

Le CDG 59, accordant une importance particulière à la prévention des risques professionnels, a opté pour la création d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au sein du CST.

→ Activité 2025 :

■ Les chiffres clés du Comité Social Territorial

- 6 séances du CST ont été organisées (4 février, 23 mai, 29 septembre, 3 octobre, 28 novembre et 12 décembre),
- 849 dossiers ont été présentés en séance pour avis.

Sujets particulièrement portés : protection sociale complémentaire (1 CST exceptionnel 28/11/2025)

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail s'est réunie 5 fois (les 4 février, 23 mai, 19 juin, 29 septembre, 12 décembre).

■ Le droit syndical

Conformément aux dispositions de l'article L241-4 du CGFP, à la suite de chaque renouvellement général des CST, les centres de gestion attribuent un crédit de temps

syndical aux organisations syndicales, compte tenu de leur représentativité. Ce crédit de temps syndical comprend 2 contingents :

- Un contingent d'autorisations spéciales d'absence,
- Un contingent de décharges d'activité de service.

Les Centres De Gestion procèdent au remboursement des rémunérations des :

- Autorisations d'absence des agents employés par les collectivités et établissements publics dont le CST est placé auprès du CDG (- 50 agents),
- Décharges d'activité de service des agents employés par les collectivités et établissement obligatoirement affiliés au CDG.

Ainsi, dans le cadre de cette mission, le CDG 59 :

- Conseille les collectivités en matière de droit syndical,
- Assure le suivi des contingents de temps syndical au regard des désignations effectuées par les organisations syndicales,
- Rembourse les rémunérations et charges afférentes aux collectivités et établissements publics.

→ Activité 2025 :

Les résultats des élections professionnelles de décembre 2022 ont permis de recalculer les moyens attribués aux organisations syndicales :

- Subvention d'équipement et de fonctionnement : 78 620 €,
- Contingent d'autorisation d'absence : 901 h par mois,
- Contingent de décharge d'activité de service : 2 201 h par mois.

Au titre de l'année 2025, le CDG a versé :

- 78 620 € aux organisations syndicales dans le cadre de la subvention d'équipement et de fonctionnement,
- 406 337,88 € aux collectivités dans le cadre du remboursement des rémunérations liées à la consommation du crédit de temps syndical.

→ Perspectives 2026 :

- La refonte de la page Droit syndical du site internet : mise à jour de la documentation et information,
- La réflexion sur la dématérialisation du process de demandes de remboursement des collectivités permettant une centralisation des demandes, et une sécurisation des données dans le cadre du RGPD.

Réseau SGM

L'article 4 de la loi N° 2023-1380 du 30/12/2023 visant à revaloriser le métier de Secrétaire Générale de Mairie complète l'article L452-38 du Code Général de la Fonction Publique et a

confié aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie dans leur ressort territorial, sans préjudice des autres dispositifs animés par d'autres acteurs locaux.

Le CDG 59 a recruté à compter du 1^{er} août 2025 une chargée de mission pour l'animation du réseau.

→ Activité 2025 :

- Réalisation de la cartographie des collectivités de moins de 3 500 habitants du département du Nord : 495 communes de moins de 3 500 habitants soit 76,51% représentant 21,77% des habitants,
- Organisation d'une enquête menée auprès des SGM/DGS des communes du 19 septembre au 21 octobre 2025 : 227 réponses sur 495 communes soit 46% des communes concernées,
- Prise de contacts avec les partenaires : les autres CDG, le CNFPT, l'AMN, I NORD,
- Organisation des réunions territorialisées en novembre 2025 auxquelles ont participé 110 SGM/DGS représentant 118 communes de moins de 3 500 habitants : présentation de la cartographie des communes - partage des résultats de l'enquête - témoignages - organisation d'ateliers afin de définir le métier et connaître les attentes vis-à-vis du réseau,
- Création d'une plateforme collaborative et mise en ligne en décembre 2025 permettant notamment de diffuser la veille juridique, les apports de connaissance, les procédures et mode opératoires.

→ Perspectives 2026 :

- Le développement de la plateforme collaborative,
- L'organisation de webinaires sur les thématiques choisies par les SGM,
- L'organisation en partenariat avec le CNFPT de formations territorialisées,
- L'organisation de deux réunions d'arrondissement (printemps -automne),
- La présentation et valorisation du métier lors de forums.

2- Intérim et dynamique des parcours

■ La Bourse de l'Emploi (BE)

Le volume des publications relatives aux créations et vacances d'emplois continue de croître : un peu plus de 11 000 déclarations et près de 7 400 offres d'emploi ont ainsi été diffusées, sur l'espace de publication légal du site Emploi-territorial (SET), pour les déclarations, et sur l'espace des annonces du SET et du site Choisir le service public, pour les offres.

Sur proposition du CDG 59, fin 2024, quinze grandes structures territoriales ont souhaité bénéficier d'une mise en ligne en autonomie de leurs publications, sans « contrôle » systématique du service de la Bourse de l'Emploi, qui reste toutefois à leur disposition pour les renseigner et les orienter dans ce processus. Ces structures représentent un tiers des offres publiées par les employeurs du département.

Et de manière générale, sur l'ensemble des employeurs territoriaux :

- Plus des trois quarts des publications sont ouvertes aux contractuels,
- Et 50% des annonces permettent une candidature en ligne.

Promotion de l'emploi public

Dans le cadre de la promotion de l'emploi public, le service a participé activement à plusieurs événements sous formats différents tout au long de l'année. Ceux-ci ont permis d'aller à la rencontre d'un public varié et de mettre en valeur la diversité des métiers, des parcours et des opportunités offerts dans la fonction publique territoriale.

- 16 au 18 janvier : Salon de l'étudiant au Zenith de Lille,
- 7 février : Job dating à l'Université de Lille 2,
- 27 février : Salon des métiers Lycée Sévigné à Tourcoing,
- 11 mars : Lomme Job,
- 27 mars : Salon Les Clés de l'Emploi à Marquette lez Lille,
- 3 avril : Réunion en interne au CDG avec l'accueil des lycéens en partenariat avec la MEL,
- 24 avril : Score your Job à Lomme (Hand Ball),
- 5 juin : Salon de l'emploi pour les + de 50 ans à la MEL (organisé par le Département),
- Juin : Journée présentation/salon auprès des apprentis du Département,
- 09 octobre : Grand forum de la fonction publique à Saint Saulve,
- 13 octobre : Semaine Réussir sans attendre : Fonction publique au Département (IAE),
- 18 novembre : Forum promotion de la fonction publique et de l'emploi public à l'Université Lille 3,
- 20 novembre : Quinzaine de la fonction publique Webinaire : Mon intérim territorial,
- 24 novembre : Journée portes ouvertes Quinzaine de la fonction publique au Hellu (stand Emploi/concours),
- 27 novembre : Forum des métiers et des formations à l'Université Lille 2.

La Mission d'Intérim Territorial (MIT)

Une baisse de 32,65% des recettes des mises à disposition a été relevée en 2025 par rapport à 2024, année particulièrement positive depuis 2022. Ce constat à la baisse semble également confirmé par d'autres Centres De Gestion sur leur secteur. Toutefois, grâce à une activité de sourcing plus importante et un suivi du vivier dynamique, les demandes ont pu être proportionnellement mieux satisfaites.

Ainsi 36 structures territoriales (contre 34 en 2024) ont bénéficié des missions temporaires de la MIT, assurées par 37 agents différents (contre 44 en 2024), qui ont conclu ou renouvelé 130 contrats avec le CDG 59 (contre 109 en 2024).

N'ayant pu organiser aucune formation de Secrétaire Général de Mairie, en 2025, le vivier habituel correspondant a manqué à la MIT pour répondre aux attentes plus spécifiques sur ces missions.

Formation de Secrétaire Général de Mairie (SGM) :

En lien avec la refonte de l'organisation et du financement, soumise à une procédure d'attribution de la Région, processus qui s'est achevé fin 2025, la session 2025 n'a pas pu avoir lieu.

Perspective 2026 : des échanges et des réunions se sont tenus au cours du dernier trimestre 2025 avec le nouvel attributaire, Laho Formation, pour programmer la ou les sessions 2026 prévues initialement en mars et en septembre (définition d'un calendrier, lieu, communication, réunions d'information collectives...). Dans l'attente de la confirmation du financement de la Région, seule la session de fin d'année 2026 reste envisageable.

■ Mission promotion de l'emploi inclusif et suivi de l'apprentissage aménagé

En 2025, la mission Emploi et Handicap a poursuivi son action en faveur de la promotion de l'emploi inclusif et du suivi de l'apprentissage aménagé au sein des collectivités territoriales du département.

Au total, **53 collectivités** ont été accompagnées dans la mise en œuvre de parcours d'apprentissage aménagé.

L'appui du CDG 59 s'est traduit par :

- L'aide à la **constitution et à l'instruction des dossiers**,
- La **demande et le suivi des prises en charge** auprès du FIPHFP,
- L'accompagnement à **l'intégration et au suivi des apprentis**,
- La **coordination avec les CFA et le Cap Emploi**.

Cet accompagnement vise à favoriser l'accès à l'emploi public territorial pour les personnes en situation de handicap dans une démarche pleinement inclusive.

Le CDG 59 a organisé également, conjointement avec les CDG des Hauts-de-France et sous l'impulsion du FIPHFP, un webinaire sur l'apprentissage aménagé le 5 février 2025.

L'année 2025 a également été marquée par le **renouvellement de la convention de partenariat avec le FIPHFP**, adoptée lors de la séance du **23 juin 2025**. Ce renouvellement permet de maintenir l'engagement du CDG 59 dans l'accompagnement des collectivités pour la promotion de l'emploi inclusif et de renforcer la mobilisation des dispositifs du FIPHFP à leur bénéfice.

La reprise de fonction en 2026 suite au recrutement d'une chargée de mission dédiée devrait permettre une remise en dynamique de l'activité, notamment à travers :

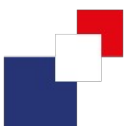
Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>



Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention : « Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »



- Une structuration de l'offre de service davantage orientée vers la **pérennisation des emplois et l'intégration durable des apprentis**,
- Le suivi opérationnel des engagements pris dans la **convention avec le FIPHFP**,
- Le développement d'une **communication renforcée** et d'un accompagnement élargi auprès des collectivités.

■ Mission d'accompagnement professionnel

Depuis mars 2025, le recrutement d'une coach professionnelle et conseillère mobilité a permis le déploiement progressif d'un nouveau panel de services aux collectivités et aux agents territoriaux.

Après une phase d'analyse du cadre légal en matière d'accompagnement et de benchmark (10 CDG et 2 autres grandes collectivités) pour calibrer l'offre et ses tarifs, l'offre d'accompagnement aux projets professionnels a été validée au Conseil d'Administration du 16 décembre 2025.

Elle se déploie sur 2 axes :

- Offre obligatoire pour répondre cadre légal par du conseil à la mobilité, du conseil en évolution professionnelle, la mise à disposition d'informations sur les modalités de mobilité et dispositifs de formation,
- Offre facultative, sur base d'une convention à signer, pour avoir accès à :
 - Du bilan professionnel individuel ou collectif,
 - Du coaching individuel, de binôme managérial ou d'équipe,
 - Du Codéveloppement.

Cette offre a été valorisée via les réunions du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie à l'automne 2025, la contribution à un événement sur le thème de la santé mentale, un article dans C Public, du démarchage direct de collectivités territoriales, la mise à jour du site internet.

En 2025 :

- 10 fonctionnaires momentanément privés d'emploi ont été accompagnés dans leur démarches de retour à l'emploi au gré de 31 rendez-vous,
- 52 autres profils ont été conseillés ou accompagnés dans le cadre du conseil à la mobilité ou au projet professionnel.

Ce métier nécessite par ailleurs une contribution active aux réseaux professionnels pour du partage de pratiques et le développement continu des compétences. Le CDG 59 est ainsi présent dans 4 réseaux professionnels :

- Conseillers mobilité carrière des Hauts-de-France, sous la coordination de la PFRH (plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines) du SGAR (3 plénières, 2 ateliers de travail réunis 8 fois, 1 intervision),

- Conseillers mobilité carrière de l'ANDCDG (3 comités de pilotage, 2 ateliers thématiques, 1 plénière),
- Coachs fonction publique des Hauts-de-France (10 membres, 2 rencontres),
- Coachs des CDG, initié par le CDG 59 en décembre (17 membres, 1^{ère} réunion mars 2026).

L'année 2025 a été, par ailleurs, marquée par une contribution conséquente à la quinzaine de l'emploi public en Hauts-de-France avec 4 webinaires et 1 atelier ayant rassemblés près de 100 participants sur les thématiques suivantes :

- Accompagner les projets professionnels en tant que RH ou manager,
- Mener son projet professionnel,
- Constituer son dossier de candidature au recrutement (CV et lettre de motivation),
- Préparer un entretien de recrutement,
- Pitcher son parcours en entretien de recrutement.

Par ailleurs, la coach et conseillère mobilité carrière contribue activement à la brigade de l'attractivité. Elle vient ainsi enrichir les échanges avec l'expérience des agents accompagnés.

3- Concours & examens professionnels

■ Organisation et modernisation des concours

- Tableau des opérations organisées :

Concours ou Examen	Nombres de candidats admis à concourir toutes voies confondues	Pourcentage	Nombre de lauréats	Filière
C. Agent de maîtrise	390	3,13%	62	Technique
C. Médecin de 2ème classe	12	0,10%	9	Médico-Sociale
E. Adjoint administratif principal de 2ème classe	183	1,47%	71	Administrative
C. Adjoint d'animation principal de 2ème classe	148	1,19%	46	Animation

E. Technicien principal de 2 ^{ème} classe en promotion interne	244	1,96%	44	Technique
C. Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	286	2,30%	35	Culturelle
C. Attaché de conservation	906	7,28%	70	Culturelle
C. Ingénieur	523	4,20%	126	Technique
C. Animateur	522	4,20%	146	Animation
C. Rédacteur	3087	24,81%	416	Administrative
C. Caporal des sapeurs pompiers professionnels	2184	17,55%	/	Incendie et Secours
TOTAL	12443	100,00%	1680	

■ Epreuves orales organisées en 2025 pour des concours ouverts en 2024

Concours ou Examen	Nombres de candidats toutes voies confondues	Pourcentage	Nombre de lauréats	Filière
C. Attaché	3958	31,81%	655	Administrative

■⁷ Plateforme Collaborative et d'échanges thématiques

■ Plateforme sécurisée des sujets

Depuis 2014, nous mettons à disposition des concepteurs de sujets une **plateforme sécurisée** dédiée. Cet outil constitue le pivot des échanges entre le service concours et ses collaborateurs externes.

- **Fonctionnalités clés** : Elle permet la transmission sécurisée des sujets, des grilles de correction, ainsi que le suivi des amendements via un système de notes intégrées,
- **Interopérabilité** : La plateforme est accessible aux Centres de Gestion (CDG) de la région Hauts-de-France,

- **Partage de ressources** : Elle est ouverte à tout CDG partenaire souhaitant y déposer des sujets lorsque nous assurons le pilotage ou la référence d'une opération de concours ou d'examen.

■ Plateforme régionalisée des intervenants - Projet

La création d'une plateforme mutualisée dédiée au recensement et au suivi des intervenants à l'échelle régionale est prévue suite à la décision des Présidents des 5 CDG Hauts de France. Ce nouvel outil a pour ambition de devenir le référentiel commun pour la gestion des expertises au sein des Centres de Gestion partenaires des HDF. Deux réunions en 2025 ont amorcé le travail qui se poursuivra en 2026.

- **Fonctionnalités clés** : Elle permettra d'harmoniser les pratiques via l'établissement de critères de sélection communs et facilitera l'identification ainsi que le partage de formateurs et correcteurs spécialisés,
- **Interopérabilité** : La base de données sera interconnectée entre les différents services des CDG de la région pour une mise à jour des profils en temps réel,
- **Partage de ressources** : Elle favorisera une mutualisation optimale des compétences, permettant à chaque CDG de solliciter des ressources expertes déjà validées.

■ Bilan du déploiement de la dématérialisation

L'année 2025 a marqué une étape décisive dans la transformation numérique de nos processus.

1. Épreuves Orales

La dématérialisation est désormais **totale pour les épreuves orales** (entretiens obligatoires, épreuves facultatives et de langues vivantes). Ce passage au numérique a optimisé la saisie des évaluations et la centralisation des résultats.

2. Correction des épreuves écrites

La correction dématérialisée a été déployée sur **60 % des concours (6 sur 10)**.

- **Les freins identifiés** : Pour les 4 opérations restantes (Agent de maîtrise, Ingénieur, Adjoint d'animation ppal 2ème classe et Caporal de SPP), l'absence de cartouches d'identification compatibles avec le système de reconnaissance optique de caractères (OCR) sur les annexes ou les livrets de QCM a empêché l'automatisation.
- **Les avantages constatés** :
 - **Une fiabilité** : Élimination des erreurs de calcul grâce à l'application automatique des grilles de notation,

- **Une logistique** : Réduction drastique des déplacements (fin des retraits/dépôts de copies physiques). À noter : *seul le dépôt des bordereaux de notation originaux nécessite encore un déplacement pour signature manuscrite,*
- **Une transparence** : 147 candidats ont déjà bénéficié de la consultation de leur copie ou de leurs observations directement via leur espace sécurisé (42 en 2025 et 105 début 2026).

■ Animation régionale : Webinaire "Lauréats"

Un webinaire d'information régional a été organisé pour accompagner les lauréats dans leurs démarches post-concours.

Les thématiques abordées :

- Procédures d'inscription et gestion des listes d'aptitude,
- Panorama des métiers de la Fonction Publique Territoriale (FPT),
- Méthodologie de recherche de poste et offre de formation.

Les indicateurs de performance :

- **Participation** : 219 inscrits au total sur la région Hauts-de-France, avec 152 participants (live et replay confondus),
- **Satisfaction** : Une note moyenne de 4/5 (72 retours enregistrés),
- **Taux d'engagement** : 69% en moyenne.

La répartition par département (Inscriptions / Engagement) :

Département	Inscriptions	Engagement (Audience réelle)
CDG 59 (Nord)	158	107
CDG 62 (Pas-de-Calais)	24	15
CDG 80 (Somme)	15	12
CDG 02 (Aisne)	13	<i>Non précisé</i>
CDG 60 (Oise)	5	5
<i>Hors secteur / NC</i>	4	-

L'exercice 2025-2026 témoigne de la poursuite de la **maturité numérique** de l'unité concours. La généralisation de la plateforme de conception et le succès du déploiement de la dématérialisation – tant pour les épreuves orales que pour une majorité de corrections écrites – ont permis de sécuriser nos processus tout en améliorant significativement le confort de travail des membres de jurys.

Les axes prioritaires pour la période à venir seront : l'optimisation des supports dématérialisés, la dématérialisation renforcée et le renforcement de l'accompagnement des lauréats.

En alliant innovation technologique et expertise métier, l'équité de traitement des candidats tout en modernisant l'image de la fonction publique territoriale, est un objectif permanent.

IV. Gestion des carrières & accompagnement juridique RH et statutaire

■ Gestion des carrières

Par téléphone, par mail ou lors de rencontres, les gestionnaires carrières et experts statutaires de ce service accompagnent les collectivités et établissements publics affiliés dans la gestion de la carrière de leurs agents.

Ils assurent le suivi d'environ 30 000 dossiers individuels de fonctionnaires, de la nomination stagiaire à la radiation et dispensent également une analyse juridique des règles applicables aux agents contractuels.

Du fait de l'obligation pour le Centre De Gestion de tenir une copie du dossier administratif des fonctionnaires, le service dispose d'une vision complète sur le déroulé des situations de carrière individuelles et peuvent ainsi assurer un conseil personnalisé.

Les prestations proposées permettent d'anticiper des événements administratifs, d'aider à la gestion quotidienne ou de régulariser des situations, telles que :

- Proposer des modèles d'actes et de contrats,
- Contrôler les actes et soumettre des corrections le cas échéant,
- Instruire les dossiers d'inscriptions à la promotion interne,
- Éditer des perspectives d'avancements d'échelon et de grade,
- Alerter les employeurs sur les situations irrégulières,
- Accompagner les collectivités dans la prise de décisions.

■ Gestion de la promotion interne

La procédure de promotion interne relève exclusivement de la compétence du CDG pour l'ensemble des collectivités et établissement affiliés. Le service :

- Calcule les quotas de promotion,
- Examine les propositions des collectivités au regard des critères d'analyse fixés dans les Lignes Directrices de Gestion,
- Établit les listes d'aptitude de promotion interne.

Deux campagnes de promotions internes ont eu lieu en 2025 et ont permis d'inscrire 301 agents sur liste d'aptitude.

Les inscriptions sur ces listes d'aptitude ont été établies pour la première fois en application des nouvelles Lignes Directrices de Gestion, lesquelles ont fait l'objet d'un avis unanimement favorable du Comité Social Territorial du CDG 59 du 13 juin 2024.

Ces LDG définissent les critères d'appréciation pour examiner et sélectionner le plus objectivement possible les propositions émanant des collectivités et établissements publics, au regard des postes ouverts déterminés par les quotas réglementaires.

Les critères d'analyse des propositions ont été construits autour de 3 grands axes :

1. **Le parcours professionnel de l'agent (40 points) qui prend en compte :**
 - L'ancienneté (15 points),
 - Le mode d'accès à la catégorie actuelle (7 points),
 - Les tentatives d'obtention du concours pour le grade sollicité (10 points),
 - Les diplômes obtenus (5 points),
 - La mobilité interne et/ou externe de l'agent (3 points).
2. **La formation (10 points) en attribuant 5 points dès le premier jour de formation effectué**
3. **La valeur professionnelle et le niveau de responsabilités (50 points) :**
 - Valeur professionnelle (15 points),
 - Niveau de responsabilité (25 points),
 - Motivation et perspectives professionnelles de l'agent (10 points).

Les agents sont désormais acteurs de leur promotion interne en motivant leur souhait d'accéder à une nouvelle catégorie hiérarchique au regard de leur parcours et de leur projet professionnel.

Le classement des propositions effectué par les collectivités continue d'être pris en compte en accordant des points supplémentaires aux agents placés en première (20 points) et deuxième (10 points) position par la collectivité pour assurer une bonne répartition des inscriptions à l'échelle du territoire et éviter les trop fortes concentrations.

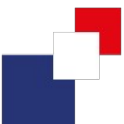
Gestion des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Les CAP et CCP sont des instances paritaires de consultation chargées d'émettre des avis obligatoires sur des situations individuelles (refus de titularisation, prolongation de stage, révision des entretiens professionnels, licenciement...) concernant les agents titulaires (CAP) et les agents contractuels (CCP)

Le Centre De Gestion assure le secrétariat et le fonctionnement des CAP et de la CCP pour les collectivités et établissements affiliés obligatoirement ou volontairement.

Il est chargé :

- De l'établissement de l'ordre du jour en fonction des demandes des employeurs et des agents,
- De l'instruction des dossiers de saisine,



- De l'envoi des convocations et de l'ordre du jour (par voie postale ou dématérialisée),
- De l'organisation de la consultation des documents par les membres des commissions,
- De l'organisation logistique des réunions,
- De l'établissement des comptes rendus,
- De l'envoi de l'avis aux collectivités et aux agents concernés.

En 2025, **16** dossiers ont été traités en CAP et **10** dossiers en CCP.

Gestion des conseils de discipline

Le Centre De Gestion accompagne les collectivités affiliées dans la mise en œuvre de ces procédures en exerçant les missions suivantes :

- Assurer le secrétariat du Conseil de discipline (convocations des parties, des représentants du personnel et des élus, des présidents, notification des avis, etc),
- Conseiller les collectivités sur la procédure disciplinaire (communication du dossier, saisine du Conseil de discipline, sanctions disciplinaires, etc...),
- Analyser le dossier et préparer le rapport des faits,
- Rédiger le compte-rendu des séances.

En 2025, le Centre De Gestion a accompagné **43** collectivités et établissements dans la gestion de leur dossier en conseil de discipline.

L'assistance juridique statutaire :

Cette mission comporte les aspects suivants :

- Conseil statutaire et juridique : assistance auprès des collectivités (élus et services) sur les questions statutaires,
- Analyse et suivi de la réglementation (recherche documentaire, rédaction de circulaires thématiques sur le statut de la Fonction Publique Territoriale, rédaction de notes sur l'actualité statutaire),
- Transmission de l'information auprès des collectivités (élus - services), fiches thématiques, fiches « carrières », réunions d'information,
- Mise en place de formations statutaires en interne pour le service gestion des carrières.

En 2025, **11** nouveaux CDG Info sont sortis, **69** fiches carrières ont été mises à jour.

La gestion des dossiers chômage

Le CDG 59 accompagne les collectivités pour le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.

En 2025, **82** nouveaux dossiers ont été instruits (ouverture de droits, rejet ou réadmission). Le suivi mensuel a donné lieu à **1 205** avis de paiement.

■ Accompagnement spécifique dans la gestion des dossiers retraite

Le Centre De Gestion accompagne les collectivités dans la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Cette mission répond à une demande des employeurs de disposer d'une expertise pour gérer les dossiers rejetés par la CNRACL au moment de la déclaration des données sociales ou les compléter si les données fournies aux agents ne coïncident pas avec les éléments dont ils disposent.

Cette mission est intégrée dans la convention de partenariat entre le CDG 59 et la Caisse des dépôts.

Le service retraite du CDG 59 dans le cadre de son partenariat avec la Caisse des Dépôts remplit, entre autres, les missions suivantes :

- Il contrôle les dossiers de la CNRACL, complétés par les collectivités ou établissements territoriaux qui lui sont affiliés notamment dans les dossiers dématérialisés via les services en ligne de la Caisse,
- Il intervient également auprès des collectivités pour aider les gestionnaires à compléter les dossiers retraite.

En 2025, 4 ateliers ont été proposés aux collectivités sur la réglementation (110 participants) et 8 ateliers sur le complément des dossiers dématérialisés (70 participants).

613 dossiers ont été traités au total, et l'équipe a réalisé **147** accompagnements personnalisés retraite (APR).

■ Réalisation d'enquêtes administratives

Le CDG 59 a mis en place à l'attention des collectivités territoriales, affiliées ou non, des conventions d'adhésion pour la réalisation d'enquêtes administratives :

- Dans le cadre de l'engagement d'une procédure disciplinaire,
- Dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

L'enquête administrative est menée par trois professionnels du CDG 59, présentant tous les gages d'impartialité et d'objectivité nécessaires.

L'enquête administrative constitue une démarche exploratoire et sans formalisme, basée sur l'audition des principaux protagonistes de l'incident et qui permet à la collectivité de s'appuyer sur un rapport d'enquête détaillé afin d'évaluer la réalité des faits qui lui ont été remontés et d'engager les suites qui lui semblent appropriées.

Sur l'année 2025, 8 enquêtes administratives ont été menées au sein des collectivités du Département.

■ Les perspectives 2026

■ Promotion interne

Le service a engagé en fin d'année 2025 la révision de la procédure de promotion interne en vue de l'optimiser et de la simplifier, et ce dès la campagne 2026.

Après la mise en place des nouveaux critères d'analyse des propositions de promotion interne par les collectivités, le CDG 59 a poursuivi ses réflexions en se focalisant sur la procédure globale de promotion, de la transmission des propositions à l'établissement des listes d'aptitude. L'objectif principal était celui de simplifier au maximum les démarches pour les collectivités, de faciliter et d'optimiser la transmission des informations étape par étape.

Dans le cadre de la préparation de la campagne 2026, l'étape de pré-inscription a ainsi été supprimée, et la démarche en partie dématérialisée pour les collectivités.

Par ailleurs, à compter de l'année 2026, une seule campagne de promotion interne sera désormais organisée.

Depuis de nombreuses années, le CDG 59 organisait 2 sessions de promotion interne par an, la première en juin et la seconde en décembre.

Cette organisation, basée sur le calcul des recrutements intervenus au cours de l'année N, induisait la publication d'une partie des arrêtés en fin d'année (décembre). Une part conséquente des nominations au titre de la Promotion Interne intervenait de ce fait très tard dans l'année voire en début d'année suivante.

Le changement de méthodologie de calcul des quotas de promotion va permettre l'élaboration d'une seule session en juin, ou l'intégralité des agents éligibles figureront sur les listes d'aptitude. Ainsi, les agents pourront être promus dès la fin du premier semestre de l'année concernée.

■ Renforcement de l'accompagnement statutaire

Une réflexion sera également menée sur les modalités d'accompagnement des collectivités en tentant de cibler les sujets prioritaires et travaillant sur les canaux de sensibilisation les plus adaptés, en fonction des besoins et attentes des collectivités.

■ Accompagnement des nouveaux élus siégeant au sein des CAP/CCP

L'année 2026 est marquée par le renouvellement des conseils municipaux et communautaires. Ces élections impliquent le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CDG 59 mais également des représentants des collectivités au sein des instances paritaires (CAP, CCP, CST).

Le service carrière va ainsi mener à la rentrée 2026 plusieurs actions de sensibilisation auprès des nouveaux représentants employeurs des CAP/CCP autour du fonctionnement et des enjeux de ces instances.

Cet accompagnement doit permettre de renforcer leur implication et leur disponibilité essentielles à la bonne continuité de la gestion des dossiers de carrière des agents.

■ Organisation des élections professionnelles pour les CAP/ CCP des collectivités affiliées

L'année 2026 est également marquée par le renouvellement des représentants du personnel aux différentes instances de dialogue social. Le CDG 59 est responsable de l'organisation des élections des CAP et de la CCP pour l'ensemble de ses collectivités et établissements affiliés.

Le service carrière est en charge du pilotage de ces élections pour les CAP/CCP. Il accompagnera ainsi l'ensemble des collectivités tout au long des étapes du process électoral.

Une page d'informations dédiée aux élections professionnelles sera régulièrement alimentée à la mesure des différentes étapes et échéances réglementaires.

Des réunions d'informations sous le format de webinaires seront également organisées pour accompagner et répondre à l'ensemble des questionnements.

■ Conseil Médical, protection sociale et assurances

■ Les missions

Le service Conseil Médical, protection sociale et assurances mène quatre principales missions :

- Il assure la gestion et l'instruction des dossiers devant faire l'objet d'un avis du Conseil Médical pour l'ensemble des collectivités et établissements du Département.

Au cours de l'année 2025, 32 séances ont été organisées pour l'instruction de 4 693 dossiers.

CONSEIL MEDICAL		
	Collectivités et établissements affiliés	Collectivités et établissements publics non affiliés

Formation restreinte	1384 dossiers	1946 dossiers
----------------------	---------------	---------------

- Il met à disposition des collectivités des contrats collectifs d'assurance statutaire visant à les prémunir des risques financiers liés aux congés maladie de leurs agents.

Dans le cadre de l'échéance du contrat groupe d'assurance statutaire, le Centre De Gestion a engagé une nouvelle procédure de consultation afin de proposer une offre renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette démarche a conduit à la sélection de deux opérateurs et à la mise en place de deux conventions de participation permettant de répondre de manière différenciée aux profils et aux attentes des employeurs territoriaux.

Au total, 315 collectivités ont adhéré à ce nouveau dispositif :

- 248 adhésions au contrat mutualisé,
- 54 adhésions au contrat groupe à taux individuel auprès de CNP,
- 43 adhésions au contrat groupe à taux individuel auprès de Groupama.

- Il propose également des contrats collectifs relatifs à la Protection Sociale Complémentaire que les collectivités ont la possibilité de proposer à leurs agents pour le volet santé (remboursement de soins) et pour le volet prévoyance (maintien de salaire en cas d'incapacité et d'invalidité)

384 collectivités ont adhéré aux conventions proposées par le Centre De Gestion :

- 117 pour le volet santé,
- 267 pour le volet prévoyance.

- Il renseigne les collectivités sur le cadre statutaire des congés maladies, de l'inaptitude et de la protection sociale des agents publics.

■ Les perspectives 2026

- Poursuite du plan d'actions du Conseil Médical

Dans une démarche d'amélioration, le Conseil Médical a engagé un plan d'actions visant à renforcer la lisibilité de son fonctionnement, améliorer sa réactivité et garantir la qualité des expertises rendues.

Ce plan s'est appuyé sur plusieurs actions concrètes :

- Organisation de 6 réunions de territoire à destination des élus puis 6 autres, à destination des services RH et Directeurs Généraux des Services qui ont permis de

renforcer la proximité avec les acteurs locaux, d'identifier les difficultés rencontrées et harmoniser les pratiques,

- Déploiement de sessions de sensibilisation des médecins agréés visant à renforcer la qualité des expertises et à partager des référentiels communs,
- Renforcement de la proximité à travers des réunions d'échanges dédiées aux situations en cours et à travers l'élargissement des permanences téléphoniques qui ont amélioré l'accessibilité du Conseil Médical,
- Dématérialisation de la procédure de saisine et mise en place d'un webinaire de présentation.

L'ensemble de ces actions a favorisé une meilleure compréhension des procédures, structuré un cadre de travail plus fluide, réduit les délais de traitement et amélioré la qualité du service rendu.

L'année 2026 sera marquée par la poursuite de la dématérialisation de la procédure d'instruction, notamment par l'accès à la plateforme pour les médecins instructeurs et les représentants syndicaux. Cet accès doit permettre de réduire les délais d'instruction dans une complète transparence des dossiers tout en s'assurant du strict respect des règles de confidentialité en paramétrant les modalités d'accès en fonction de chaque profil.

■ Le suivi des contrats groupe d'assurance statutaire

■ Pilotage des marchés

Après une année de contractualisation, l'année 2026 va permettre de commencer à analyser certaines données statistiques afin de piloter au mieux les deux marchés.

Les contrats groupe ont été élaborés de manière à assurer une protection optimale des intérêts des collectivités souscriptrices. Toutefois, dans un contexte où le coût de l'absentéisme ne cesse d'augmenter, les compagnies d'assurance sont de plus en plus amenées à proposer des révisions tarifaires que le CDG se doit d'analyser au regard de la sinistralité, en lien avec le courtier.

Parce que les contrats actuels sont techniquement et juridiquement complexe, le CDG 59 a souhaité être appuyé par un cabinet conseil pour le suivi de ces marchés.

■ **Le renforcement de l'accompagnement dans la prévention et la gestion des risques professionnels**

Le CDG 59 va également s'engager dans plusieurs démarches visant à accompagner les collectivités dans la prévention et la gestion des risques professionnels. L'objectif étant celui d'améliorer leur taux d'absentéisme en vue d'une meilleure stabilité et viabilité des contrats d'assurance statutaire.

Pour répondre à cet enjeu, le CDG 59 a entrepris plusieurs actions qui devraient se concrétiser en 2026 :

- Le déploiement des services associés des contrats d'assurance visant à accompagner les collectivités dans le suivi de leurs agents absents en difficultés (suivi psychologique, accompagnement dans le maintien dans l'emploi...). Ce déploiement est travaillé en lien avec la Direction Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail du CDG 59 afin de proposer aux collectivités une offre optimale et cohérente. Le CDG 59 sera l'unique porte d'entrée pour les collectivités et actionnera la prestation la plus adaptée à la demande,
- Le pilotage de l'absentéisme.

En lien avec les compagnies d'assurance et la Direction Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail, le CDG 59 travaille sur la formalisation de données permettant d'obtenir des tendances générales d'absentéisme au sein de son département, devant permettre de déployer des plans d'actions collectives de prévention adaptés aux principaux risques rencontrés par les collectivités ou de proposer un accompagnement spécifique pour les collectivités rencontrant de grandes problématiques.

- **La poursuite de l'accompagnement des collectivités en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC)**

- **Le suivi des contrats actuels :**

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social de l'emploi en faveur des collectivités et établissements publics, le CDG 59 a décidé de conclure des conventions de participation dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

Ces conventions permettent aux collectivités de proposer à leurs agents un contrat collectif d'assurance et de répondre aux obligations actuelles de participation financières à la protection sociale complémentaire.

Ces conventions ont été conclues à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans, en collaboration avec deux autres CDG de la région permettant de renforcer la solidité financière des contrats.

Le CDG 59 assure le suivi des conventions de participation en lien avec les deux compagnies d'assurance (Collecteam et MNT) et avec l'appui d'un cabinet conseils. L'objectif étant celui d'analyser et de maîtriser les propositions de révision tarifaire en lien avec les comptes de résultats transmis chaque année par les assurances.

- **Les premières réflexions sur les modalités de mise en œuvre de la loi 2025-1251 du 22 décembre 2025**

Cette loi vient renforcer les ambitions en matière de prévoyance pour les agents territoriaux par :

- L'instauration d'un contrat collectif à adhésion obligatoire
- Une couverture minimale de 90% de la rémunération nette
- Une participation minimale de l'employeur de 50% de la cotisation

Pour le CDG 59, la réglementation actuelle reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028. Les conventions de participation pour le volet Santé et Prévoyance proposées par le CDG sont toujours d'actualité.

Le CDG va toutefois très vite commencer à travailler sur une nouvelle convention Prévoyance conforme aux dispositions de la nouvelle loi.

Les Ressources Humaines internes :

Les missions

Le service RH interne assure la gestion de la paie et de la carrière des agents du CDG 59 tout en développant différentes politiques RH visant à optimiser et anticiper la gestion des ressources humaines et pouvant être une source d'inspiration pour les collectivités et établissements publics affiliés.

L'unité Paie du service RH interne assure la gestion de la paie pour les agents du CDG 59 a également développé un service « paie à façon » afin de porter assistance et de réaliser, pour le compte des collectivités adhérentes, l'élaboration des bulletins de salaires et états de charge des agents et des élus.

Cette prestation s'effectue sous convention pour les collectivités qui le souhaitent, la prestation paie et dispose d'un progiciel de gestion adapté. Il assure également les Déclarations Sociales Nominatives (DSN).

Les échanges d'informations et de documents s'effectuent via une plateforme informatique sécurisée. Les bulletins de paie sont établis conformément aux transmissions et souhaits des collectivités dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

En 2025, 30 collectivités ont pu bénéficier de ce service qui a permis la réalisation de 9864 bulletins de paie.

Les perspectives 2026

■ L'application des réformes

Le service RH interne appliquera les réformes réglementaires en matière de RH qui sortiront tout au long de l'année 2026. Le décret sur les autorisations spéciales d'absence prévu pour l'été 2026 sera l'occasion de revoir partiellement le contenu du protocole d'accord relatif au temps de travail par les mises à jour réglementaires mais également la clarification de certains dispositifs, notamment celui des dons de jours. Ce travail permettra également de répondre à certains objectifs du plan d'actions pour l'égalité professionnelle que le CDG 59 a adopté en 2025.

■ L'accompagnement de la dernière phase de réorganisation des services du CDG 59

Le dernier ajustement organisationnel sera effectif au 1er septembre 2026 et se traduit par la clarification du dernier Pôle Ressources et appui aux collectivités composé de trois directions dont le périmètre de missions évolue.

Le service RH interne va mettre en œuvre cette nouvelle organisation en accompagnant les services et directions concernés par ces changements sur les redimensionnements de certains postes, le repositionnement de certains agents et l'accompagnement au changement.

■ L'expérimentation du module GPEEC

Le module GPEEC de l'application visant à recueillir le Rapport Social Unique a pour but de mettre à disposition des collectivités un outil de cartographie des savoirs et des compétences pour anticiper des mouvements de personnel liés notamment aux départs en retraite et de prévoir les risques d'usure professionnelle, dans le but de mettre en lumière les perspectives de mobilité interne des agents.

Le CDG 59 a souhaité expérimenter ce module à l'échelle de son propre établissement constitué de 160 agents permanents.

Le service RH interne en collaboration directe avec la responsable d'études statistiques et prospectives de l'emploi devrait être en mesure de sortir d'ici le printemps 2026 trois types d'analyse :

- **Une analyse agent : détaille ses aires d'évolution de carrière et de mobilité professionnelle envisageables en fonction de ses compétences et savoirs.**
- **Une analyse métier : permet pour un métier ciblé, de proposer une liste récapitulative de l'ensemble des agents qui l'exercent et de dresser une liste exhaustive des compétences et savoirs nécessaires sur le métier.**

Elle présente aussi une liste d'agents susceptibles de réaliser une mobilité interne à plus ou moins long terme vers le métier ciblé. Cette liste est définie en fonction des compétences et savoirs nécessaires reconnus pour exercer le métier.

- **Une analyse collectivité : détaille quant à elle les futurs besoins en recrutement et en formation grâce notamment à une projection des départs en retraite et une analyse des métiers à risques. Elle permet également d'anticiper les pertes de compétences et de savoirs.**

Si cette expérimentation est concluante, l'outil pourrait être élargi et proposé à l'ensemble des collectivités affiliées.

■ La contribution à d'autres projets RH innovants

Le service RH interne contribue activement aux travaux menés par la brigade de l'attractivité. A titre d'exemple, il s'est particulièrement impliqué dans le projet de formalisation de la procédure d'intégration des collaborateurs (guide du "on boarding").

V - Ressources et support juridique

Finances, Commande publique & Ethique

Finances et gestion de budget

■ La gestion financière et la gestion des marchés publics :

Le Centre De Gestion du Nord applique l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 par anticipation.

→ Les chiffres clefs du budget de fonctionnement 2025 :

Le montant total des dépenses réelles s'élève à 14 684 K€ soit un taux de réalisation / budgété de 87,8 % dont :

- Charges de personnel : 10 494 K€
- Charges à caractère général : 3 410 K€

Le montant total des recettes s'élève à 17 526 K€ soit un taux de réalisation / budgété de 101 %. Les principales recettes sont les suivantes :

- Les cotisations : 8 250 K€
- Les services refacturés : 4 403 K€
- Le transfert du CNFPT Concours FMPE : 2 459,5 K€

Le montant des cotisations reste dynamique.

⇒ Les chiffres clefs du budget d'investissement 2025 :

- Les dépenses : 379,3 K€
- Les recettes : 591,6 K€

Les investissements sont en partie financés par les excédents d'investissement des exercices antérieurs et les dotations aux amortissements.

⇒ Les indicateurs de suivi d'activité depuis 2023 :

	2023	2024	2025
Mandats	2342	2589	2528
Rejets	31	51 dont 34 pour la paie	21 dont 8 pour la paie
Annulations	2 et 13 rattachements	12 rattachements	2 et 13 rattachements
Nombre d'engagements en dépenses	544	541	743

Recettes : Titres	1973	2373	2529
Rejets	74 problèmes ASAP suite à la mise à jour HELIOS	0	21
Annulations	9	0	20 et 1 rattachement
Nombre d'engagements en recettes	15		8
Structures affiliées et/ou adhérentes	927	927	919
Dont structures adhérentes au socle commun	40	40	40

■ La gestion financière :

En 2025 la direction a poursuivi les travaux menés en collaboration avec les services du Trésor ce qui a permis :

- De travailler sur les motifs des rejets et annulations ;
- La poursuite des travaux sur les restes à recouvrer et sur l'actif du CDG. S'agissant des restes à recouvrer, le résultat est plutôt positif il reste 37 540 € à recouvrer de 2011 à 2023.

La direction a renforcé encore sa politique d'engagement des dépenses : 541 en 2024 et 743 en 2025.

■ La démarche de dématérialisation engagée depuis plusieurs années :

Le service affine la démarche avec tous les services du CDG 59 sur l'ensemble de l'activité financière.

La transmission des budgets par TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes, applicatif de dématérialisation) est en place.

Le CFU (Compte Financier Unique) pour l'exercice 2025 est expérimenté.

■ La démarche de prévention des risques :

Depuis 2020, le service finances a :

- Renforcé les contrôles en dépenses et en recettes ;
- Affiné les procédures de fonctionnement ;
- Formé et sensibilisé les correspondants financiers (finances et analytique, fraude, engagement, marchés publics...) ;
- Élaboré et mis en place des procédures nouvelles ;
- Encadré davantage la clôture de l'exercice et les rattachements en conformité avec les recommandations de la chambre régionale des comptes.

L'objectif vise à améliorer la qualité comptable d'une manière générale et à renforcer la prévention des risques comptables.

■ **Les faits marquants de 2025 :**

- Réorganisation du collectif des correspondants financiers d'où un effort de formation et remise à niveau constant.
- Rendez-vous réguliers avec les directions points financiers pour suivre l'activité.
- La poursuite des travaux sur la mise en conformité avec le comptable de l'inventaire et de l'actif.
- La poursuite de la mise en place de la nouvelle application pour l'analytique (culture, tableaux de bords, ...).
- 2 enquêtes pour des affiliations volontaires au CDG 59.

■ **Les perspectives portent sur :**

- La poursuite des travaux de qualité comptable et de gestion des risques ;
- La mise à jour du règlement budgétaire et financier écrit en 2022 ;
- La finalisation de la mise en concordance de l'inventaire du CDG 59 avec l'état d'actif du comptable - sorties du patrimoine.

■ **La commande interne**

■ **L'évolution de l'activité depuis 2023 a été la suivante :**

	2023	2024	2025
Nombre de procédures	20	18	20
Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables	1	0	0
Procédures adaptées inférieures à 90 000 € HT	13	13	19
Procédures adaptées supérieures à 90 000 € HT	4	2	1
Procédures formalisées	1	3	0
Procédures spécifiques	1 (PSC)		0
Marchés de fournitures courantes dont :	4	3	2
Techniques de l'Information et de la Communication	0	0	0
Marchés de services dont :	14	15	16
Techniques de l'Information et de la Communication	1	3	4
Prestations intellectuelles	6	4	1
Marchés de travaux	1	0	2

A cela, il convient d'ajouter la gestion de l'ensemble des marchés subséquents qui découlent de l'exécution de l'accord-cadre de restauration des documents d'archives et/ou de registres anciens pour les collectivités territoriales et établissements publics du département du Nord ayant adhéré au groupement de commandes (21 marchés subséquents en 2025).

Le service gère également les marchés découlant de la constitution de groupements de commandes ou des commandes mutualisées.

Enfin, le service gère certains achats réalisés via les centrales d'achats, telles que l'UGAP.

Déontologie et laïcité - Médiation Préalable Obligatoire

Déontologie

Le collège est référent déontologue, référent alerte et référent laïcité pour les collectivités affiliées ou adhérentes au CDG 59.




Il répond aux agents qui le saisissent, en toute confidentialité. Dépourvu de pouvoir de sanction, il contribue ainsi à la diffusion de la culture déontologique au sein de la fonction publique, sensibilisant les agents au respect de leurs devoirs professionnels, en amont de tout contentieux disciplinaire ou pénal.

Le collège de déontologie peut être saisi par tous les agents territoriaux exerçant leurs fonctions dans une collectivité ou un établissement public affilié au CDG 59 ou adhérent au socle commun : fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires ou agents contractuels de droit public.

Il peut également être saisi par l'autorité territoriale dans les cas prévus par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique soit en raison d'un doute sérieux sur la compatibilité du projet de création d'entreprise ou de départ vers le secteur privé d'un agent avec les fonctions publiques exercées depuis 3 ans soit lors de la nomination à certains emplois de personnes issues du secteur privé.

Conformément au décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, le référent déontologue est tenu au secret et à la discrétion professionnelle. Le collège de déontologie se réunit mensuellement afin d'analyser les demandes et de formuler un avis. En 2021, le collège est devenu référent laïcité et référent alerte. Un bilan détaillé de l'activité est établi tous les deux ans et présenté au Conseil d'Administration du CDG 59.

Au titre de la déontologie, depuis 2023, l'évolution du nombre de saisines a été la suivante :

-  41 dossiers en 2023
-  42 dossiers en 2024
-  78 dossiers en 2025

Il convient de relever que le CDG 59 demeure très peu saisi sur les questions de laïcité :

- 4 dossiers en 2024
- 1 seul dossier en 2025

Majoritairement les saisines du collège de déontologie portent sur le cumul d'activités, que l'agent soit en position d'activité ou en position de cessation temporaire d'activité (disponibilité), qu'il s'agisse de l'exercice d'une activité dite « accessoire » ou de la création ou reprise d'une entreprise ou encore d'activités qui peuvent être exercées sans autorisation, telles que la production d'œuvres de l'esprit ou d'activités relevant de la gestion du patrimoine familial et personnel. Dans toutes les hypothèses, ces activités doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions publiques.

La diffusion de la culture de la déontologie :

Au-delà de sa mission de conseil auprès des agents et des collectivités, les référents déontologues sont invités à diffuser une culture de la déontologie.

Le CDG 59, à la demande d'une structure intercommunale, a élaboré un guide de sensibilisation des agents qui a été testé en 2025.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Sensibiliser l'équipe managériale à la culture de la déontologie en collectivité territoriale
- Permettre aux agents de la collectivité de comprendre l'environnement et les mécanismes du principe déontologique
- Proposer un espace de coopération entre pairs sur un sujet d'actualité
- Permettre l'engagement entier des collaborateurs et l'ajustement des postures

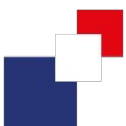
En 2025 cette démarche a été présentée aux étudiants de l'université de Lille dans le cadre du Master 2 animé par Johanne Saison.

■ **Médiation Préalable Obligatoire**

Les centres de gestion assurent par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de Médiation Préalable Obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Dans ce contexte, la mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le CDG 59 pour les collectivités et établissements publics du département du Nord.

Relèvent de la médiation préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux, les litiges relatifs aux décisions suivantes :

- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;



- Les refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Au 31 décembre 2005 seuls 15 collectivités et établissements publics adhèrent à ce dispositif. Les échanges menés avec la Cour d'appel de Douai ont montré qu'il est difficile de mener des actions de médiation sur des sujets qui demeurent fortement encadrés par les textes. Un seul dossier peut être rattaché l'année 2025, celui-ci est toujours en cours de traitement.

Commande publique

Dans le champ de la commande publique, cette mission qui présente un caractère facultatif, comporte un double volet :

- La promotion et le développement de la plateforme de dématérialisation de la commande publique
- Une assistance des collectivités dans les domaines ayant trait à la passation des marchés publics

Une plateforme de dématérialisation de la commande publique est mise à disposition des collectivités sur les territoires des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Cette plateforme est administrée par ATEXO qui gère également celle de l'Etat.

■ Les principaux indicateurs d'activité sont les suivants :

	2023	2024	2025
Procédures mises en ligne pour les départements 59, 62, 80	3 875	4 245	4 392
Retraits électroniques	54 976	74 296	81 665
Dépôts électroniques	16 057	20 725	21 430
Nombre total de consultations mises en ligne pour le Département du Nord	1 840	2 206	2 470
Nombre de collectivités et établissements publics du Nord ayant mis en ligne des DCE	294	311	332

Depuis 2022, le nombre de réponses par consultation est en augmentation :

- 4,7 en 2023
- 4,9 en 2024
- 4,9 en 2025

ce qui démontre une bonne visibilité de cet outil.

En 2025, l'assistance technique relative à la plateforme des marchés publics a porté sur les sujets suivants :

- L'ouverture des plis ;
- L'utilisation de la messagerie ;

Il convient de relever que l'assistance technique gère la relation avec les entreprises

S'agissant de l'activité d'assistance juridique, l'activité a été constante. Les demandes ont des objets très variés. En voici quelques exemples :

- Supports de publicité. Point qui a engendré un accompagnement plus important en début d'année 2024 à la suite de la refonte des formulaires de publication.
- Traitement des offres irrégulières ;
- Gestion de l'infructuosité d'une procédure ;
- Etapes à suivre pour donner suite à l'analyse des offres (modalités de réunion de la Commission d'Appel d'Offres, contrôle de légalité, etc.) ;
- Gestion des modifications en cours d'exécution (ajout de prestations, prolongation de la durée du marché public, etc.).

En 2025, le service a traité plus de 300 demandes :

- S'agissant des petites collectivités qui lancent des procédures très occasionnellement, le service est amené à se substituer à la personne en charge du dossier
- La refonte des formulaires de publicité (les formulaire européens) a généré de nombreuses difficultés et ce, malgré le tutoriel qui a été élaboré. Ce problème qui devait être résolu courant 2025 l'a été en 2026 avec la mise en production d'un nouveau module spécialement développé par ATEXO.

■ Les gestionnaires omettent de sauvegarder les clés de chiffrement et de déchiffrement des plis, ce qui oblige le CDG 59 à intervenir à distance. Ce problème est fréquent en cas de départ de la personne en charge des marchés.

→ **Les perspectives 2026 reposent sur quatre grands axes :**

- **Axe 1 :** poursuite de l'accompagnement technique et juridique des collectivités sur la commande publique ;
- **Axe 2 :** poursuite des développements de la plateforme de dématérialisation en collaboration avec ATEXO (modèle économique relatif à l'acquisition de modules additionnels notamment) et maintenir les réunions avec les « Grands Comptes » et l'organisation de clubs utilisateurs déconcentrés ;
- **Axe 3 :** incitation des collectivités à recourir au module de sourcing.
- **Axe 4 :** mise en place d'un club utilisateur

■ **Prestation d'action sociale**

Depuis 2010, le CDG 59 accompagne les collectivités afin de mettre en œuvre une politique d'action sociale mutualisée. En 2022 cette mission a été ouverte aux collectivités relevant du socle commun avec la mise en place d'une tarification à raison de 1€/agent/an. Le dispositif en place depuis janvier 2021 à la différence des précédents, donne le choix aux collectivités entre différentes formules « clé en main » adaptées aux besoins des agents mais aussi aux contraintes budgétaires des collectivités.

Plurélya fait constamment évoluer l'offre pour répondre aux besoins des agents tout en respectant les obligations réglementaires. De nouvelles formules ont continué à enrichir l'offre du contrat en 2025 permettant ainsi aux collectivités qui le souhaitent de renforcer l'accompagnement des agents ayant des niveaux de revenu moins élevés.

La dématérialisation se fera avec un objectif « le zéro papier » en 2026.

→ **Les chiffres clefs de 2025 :**

- Nombre de structures adhérentes : 138 en 2025 contre 136 en 2021 à l'ouverture du dispositif.
- Nombres d'agents bénéficiaires : 5384 en 2025 contre 5234 en 2021

Plurélya accompagne également la famille des agents ce qui représente plus de 12 000 bénéficiaires au total. Hors participations des agents, le montant des prestations versées par Plurélya s'est élevé à un peu plus de 907 000 €. Le panier moyen par agent, participations incluses, s'élève à près de de 300 €. Le taux de retour sur prestation s'établit à 87,69 %

→ **Indicateurs de suivi d'activité :**

	2022	2023	2024	2025
--	------	------	------	------

Collectivités adhérentes	137	138	137	138
Nombre d'agents	5402	5414	5444	5384
Cotisations minimales	79 € / agent	79 € / agent	79 € / agent	79 € / agent
Cotisations maximales	299 € / agent	299 € / agent	299 € / agent	299 € / agent
Taux de retour	79,66 %	75,99 %	87,69 %	87,70 %

Il est constaté une stabilité du nombre des collectivités adhérentes et du nombre de bénéficiaires, cependant le nombre de dossiers traités est multiplié par deux. Le taux de retour correspond à celui d'avant COVID.

L'année 2026 sera marquée par la relance du nouveau contrat cadre d'action sociale qui prendra effet au 1^{er} janvier 2027. L'enjeu pour le CDG 59 consistera à bâtir une offre qui permettra aux collectivités d'accompagner l'ensemble de leurs agents et plus particulièrement les personnes les plus exposées dans une logique d'accompagnement des dispositifs portés par le CDG 59.

Moyens généraux, juridiques et techniques

■ Assemblées, Affaires juridiques & Documentation

■ Documentation - gestion et optimisation des abonnements

L'année 2025 a permis de réaliser un état des lieux des abonnements documentaires existants, en lien avec l'ensemble des services et directions. Ce travail a conduit à identifier les abonnements toujours pertinents, à ajuster les besoins et à mettre fin à certaines souscriptions devenues obsolètes.

Dans une logique d'optimisation et de modernisation, une attention particulière a été portée au développement des abonnements numériques. Cette orientation permet à la fois de rationaliser les coûts et de faciliter un accès élargi aux ressources pour les agents.

■ Service des assemblées

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2025, garantissant ainsi la continuité du fonctionnement institutionnel de l'établissement.

L'activité du service a permis d'assurer :

- La préparation, l'organisation et le suivi des séances
- La sécurisation des procédures de convocation et de délibération
- La mise en œuvre des décisions nécessaires au bon fonctionnement de

l'établissement

■ Structuration du service des affaires juridiques

L'année 2025 a marqué le lancement de la structuration d'un service des affaires juridiques, avec le recrutement d'un(e) juriste.

Ce service a vocation à :

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>



Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention : « Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »

- Sécuriser juridiquement les actes de l'établissement
- Centraliser les délibérations et arrêtés à portée générale pour relecture préalable
- Accompagner les services dans l'exercice de leurs missions, notamment sur les aspects juridiques et réglementaires

La structuration de cette fonction constitue un enjeu important pour renforcer la maîtrise des risques juridiques et harmoniser les pratiques au sein de l'établissement.

Moyens Généraux

Le CDG 59 accueille le public sur ses deux sites au siège à Lille et au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes.

▪ Le Siège :

L'accueil au Siège enregistre une faible affluence de visiteurs. La majorité des personnes reçues se rendent sur place uniquement dans le cadre de rendez-vous avec les services internes.

▪ Le Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy :

L'accueil du Centre de concours et d'examens reçoit un flux plus important de visiteurs, principalement pour :

- Les jours de déroulement des épreuves des concours et examens professionnels
- Des demandes d'information sur les concours et examens
- Des rendez-vous liés aux visites médicales et aux entretiens avec l'équipe de prévention
- Le dépôt de dossiers pour le Conseil Médical, les concours et examens professionnels

Les sollicitations concernent principalement :

- Des demandes d'orientation sur le site
- Des renseignements administratifs liés au Conseil Médical et au service concours
- Le dépôt de dossiers ou de pièces complémentaires
- Des réclamations diverses

Gestion des espaces et logistique :

Les types d'événements accueillis peuvent concerner :

- Des réunions internes
- Des formations

- Des concours et examens professionnels
- Des conseils de discipline

Occupation d'espace(s) polyvalent(s)	2023		2024		2025	
	Nb jours	Recettes globales (HT)	Nb jours	Recettes globales (HT)	Nb jours	Recettes globales (HT)
EXTERNE			(62)		(63)	
<u>Répartition par salle :</u>						
- Bât. B	79	161 224 €	20	163 027 €	21	186 237 €
- Bât. C			22		32	
- Espace oraux			20		10	
INTERNE			(129)		(132)	
<u>Répartition par salle :</u>						
- Bât. B	228	-	38	-	14	-
- Bât. C			19		38	
- Espace oraux			72		80	
Total des occupations			(191)		(195)	
<u>Répartition par salle :</u>						
- Bât. B			58	163 027 €	35	186 237 €
- Bât. C			41		70	
- Espace oraux			92		90	

■ Les Services Techniques

■ Bilan des actions et projets

Au cours de l'année 2025, les services techniques ont conduit plusieurs opérations structurantes visant à améliorer la performance énergétique et les conditions de travail au sein des bâtiments :

■ L'optimisation énergétique - relamping LED

Le déploiement de l'éclairage LED (relamping) est en cours d'achèvement sur les espaces de bureaux des deux sites. Cette opération, réalisée en régie, permettra de réduire significativement la consommation énergétique.

Les salles de concours restent à traiter car leur configuration spécifique, notamment la hauteur sous plafond, nécessite le recours à une prestation externalisée.

■ La sécurité incendie - remplacement de la centrale

Le marché relatif au remplacement de la centrale incendie a été déclaré infructueux. Il sera relancé ultérieurement, une fois le scénario retenu dans le cadre de l'étude de programmation des bâtiments.

En effet, certains scénarios envisagent la démolition d'un bâtiment, ce qui implique de choisir un équipement pouvant être réutilisé ou redéployé sur un autre site.

- **La mise en conformité - déploiement de boutons poussoirs**

Le déploiement de boutons poussoirs dans l'ensemble des bâtiments est en cours de finalisation. Cette opération est réalisée en régie par les équipes techniques.

- **Les travaux sur l'ascenseur**

En 2025, une réflexion a été engagée concernant la modernisation ou le remplacement de l'ascenseur. À l'issue de l'étude menée par un bureau d'études, le choix s'est porté sur un remplacement à l'identique. Les travaux ont été réalisés au premier trimestre 2026.

- **Le réaménagement des locaux - DSSQVT**

Suite à la réorganisation de la DSSQVT en 2025, les locaux situés à l'étage du bâtiment A ont été réaménagés. Par ailleurs, un plan de remise en peinture a été engagé pour l'ensemble des espaces occupés par la direction, à l'étage comme au rez-de-chaussée.

- **Le Plan global de remise en état des bâtiments**

Un programme général de remise en état des peintures a été lancé en 2025 et se poursuivra en 2026, dans une logique d'amélioration continue des conditions d'accueil et de travail.

- **L'étude de programmation pour la réhabilitation des sites**

En 2024, un cabinet a été mandaté, via un marché public, pour conduire une étude de programmation portant sur la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments.

À l'issue des diagnostics techniques et thermiques, trois scénarios sont en cours de finalisation. Ils seront présentés aux membres du Conseil d'Administration au cours du dernier trimestre 2026.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce projet structurant, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera désignée afin d'assurer le pilotage opérationnel de la réhabilitation sur l'ensemble des sites.

VI - Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail

■ Le périmètre d'intervention du CDG 59

La prévention et la santé au travail constituent un axe prioritaire de l'action du Centre De Gestion du Nord, au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Dans un contexte d'évolution des organisations de travail et des risques professionnels, le CDG 59 adapte en continu son offre de services afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques engagées en 2024, avec la mise en œuvre effective du plan de recrutement et la consolidation de l'organisation territoriale des antennes médicales. Ces évolutions visent à renforcer la capacité d'intervention du CDG 59 et à améliorer la couverture des besoins en matière de suivi médical et de prévention.

L'action du CDG 59 repose sur une organisation pluridisciplinaire, coordonnée par le médecin du travail de chaque secteur, permettant d'assurer une prise en charge globale des enjeux de santé au travail, tant au bénéfice des agents que des employeurs publics.

■ L'activité 2025

Au cours de l'exercice 2025, les principales actions conduites se déclinent comme suit :

■ Suivi de l'état de santé des agents :

Maintien et renforcement de l'activité de suivi médical au sein des neuf antennes et points de consultation, permettant d'assurer une couverture territoriale homogène.

■ Accompagnement des collectivités :

Déploiement de plans d'action individualisés, élaborés en concertation avec les employeurs à l'issue d'un premier rendez-vous structurant, visant à identifier les priorités en matière de prévention et à formaliser des actions adaptées.

■ Prévention collective :

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention sur des thématiques ciblées, notamment les conduites addictives, la sédentarité, les troubles auditifs et l'ergonomie des postes de travail.

■ Sensibilisation des acteurs :

Renforcement des actions d'information à destination des élus et des encadrants, en particulier sur les problématiques liées à la prévention des risques psychosociaux et au maintien en emploi.

■ Les moyens mobilisés

■ Les moyens humains

L'activité est portée par une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité d'une directrice. Au 31 décembre 2025, les effectifs se répartissent comme suit :

- 3 médecins du travail
- 9 infirmiers en santé au travail
- 6 assistants médicaux
- 4 conseillers en prévention
- 3 psychologues du travail
- 2 ergonomes
- 2 assistantes sociales

Dans une logique de pilotage de la performance, des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été définis pour les équipes de la DSSQVT. Ces objectifs visent à structurer le développement de l'offre de services, à améliorer les délais de prise en charge et à renforcer la proximité avec les collectivités affiliées.

■ Les moyens matériels et outils de gestion

La gestion de l'activité médicale repose sur le logiciel AGHIRE, permettant la dématérialisation des dossiers médicaux et le suivi des visites réalisées par les professionnels de santé. Néanmoins, les évolutions réglementaires ainsi que les exigences croissantes en matière de sécurité des systèmes d'information conduisent à envisager une évolution de cet outil. Ainsi, dès l'automne 2025, le CDG a entamé un chantier visant à acquérir un nouvel outil métier : le logiciel PADOA.

■ La médecine du travail

■ La contribution santé en chiffres :

L'année 2025 est marquée par le rattachement de 61 nouvelles collectivités portant à 584 collectivités adhérentes à la convention Prévention Santé :

- C.C.A.S. DE LA SENTINELLE
- MAIRIE DE WYLDER
- S.I.G.A.L. - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTIO
- C.C.A.S. DE BONDUES
- F.L. DE JEUMONT
- MAIRIE DE BERSILLIES
- MAIRIE DE DIMECHAUX
- MAIRIE DE LYNDE
- MAIRIE DE REUMONT
- MAIRIE DE AUBENCHEUL-AU-BAC
- MAIRIE DE MONTAY
- MAIRIE DE BEAUCAMPS-LIGNY

- MAIRIE DE NEUVILLY
- MAIRIE DE WASNES-AU-BAC
- CREDIT MUNICIPAL DE ROUBAIX
- MAIRIE DE CARNIERES
- MAIRIE DE ERQUINGHEM-LE-SEC
- MAIRIE DE NOYELLES-SUR-ESCAUT
- S.M. D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS
- C.C.A.S. DE MARLY
- MAIRIE DE AIX-EN-PEVELE
- MAIRIE DE LES RUES-DES-VIGNES
- MAIRIE DE LOUVIL
- MAIRIE DE OHAIN
- MAIRIE DE FERRIERE-LA-PETITE
- C.C.A.S. DE JEUMONT
- MAIRIE DE MARETZ
- MAIRIE DE NOYELLES-SUR-SELLE
- MAIRIE DE VILLEREAU
- MAIRIE DE VILLERS-OUTREAU
- C.C.A.S. DE LA GORGUE
- MAIRIE DE LIEU-SAINT-AMAND
- MAIRIE DE BOLLEZEELE
- S.I.V.O.M. DE LA REGION D'ARLEUX (S.I.R.A.)
- MAIRIE DE BIERNE
- MAIRIE DE GODEWAERSVELDE
- MAIRIE DE HERLIES
- MAIRIE DE POIX-DU-NORD
- C.C.A.S. DE DOUCHY-LES-MINES
- C.C.A.S. DE QUIEVRECHAIN - SAD
- C.C.A.S. DE THUMERIES
- S.I.V.O.M. DE LA WARNELLE
- MAIRIE DE LEWARDE
- MAIRIE DE SAINGHIN-EN-MELANTOIS
- C.C.A.S. DE WASQUEHAL
- MAIRIE DE ANOR
- MAIRIE DE BAISIEUX
- MAIRIE DE HAULCHIN
- MAIRIE DE SOLESMES
- MAIRIE DE LANDRECIES
- MAIRIE DE ROUSIES
- MAIRIE DE TEMPLEMARS
- MAIRIE DE HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN
- C.C.A.S. DE FOURMIES
- S.I.V.O.M. ALLIANCE NORD OUEST
- C.C. DU SUD AVESNOIS
- MAIRIE DE LALLAING
- MAIRIE DE LE QUESNOY

- MAIRIE DE ORCHIES
- MAIRIE DE TRITH-SAINT-LEGER
- MAIRIE DE GRANDE-SYNTHÉ

■ Le suivi de santé 2025 :

Nonobstant les tensions persistantes en matière de ressources médicales, le CDG 59 a su maintenir un niveau soutenu d'activité en matière de suivi de la santé des agents, avec la réalisation de 10 800 visites médicales, soit une progression de 65 % par rapport à l'exercice précédent, grâce à la conduite d'un chantier structurant de réorganisation interne.

En complément, les équipes médicales et pluridisciplinaires ont réalisé 685 actions en milieu de terrain, accompagnant les collectivités au plus près des besoins.

■ La prévention et maintien dans l'emploi

En matière de prévention des risques professionnels, l'activité des équipes pluridisciplinaires s'est traduite par la production de 13 fiches de risques, contribuant à l'identification et à la formalisation des situations à risque au sein des collectivités.

Par ailleurs, 60 accompagnements à l'élaboration ou à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ont été réalisés, témoignant d'un engagement soutenu en faveur de la structuration des démarches de prévention.

Les équipes ont également participé à 6 Formations Spécialisées en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT), renforçant ainsi le dialogue social et l'appui aux instances.

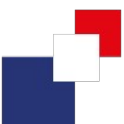
Dans une logique de couverture territoriale, 3 visites ont été effectuées dans des zones dites « blanches », afin d'assurer une présence auprès des collectivités les plus éloignées des dispositifs d'accompagnement.

Enfin, 9 délégations d'enquêtes ont été conduites, permettant d'analyser des situations spécifiques et de formuler des préconisations adaptées en matière de prévention.

En matière de maintien en emploi, l'accompagnement des agents s'est appuyé sur une approche pluridisciplinaire, mobilisant les compétences des psychologues du travail, des ergonomes et du service social.

À ce titre, 576 entretiens psychologiques individuels ont été réalisés, concernant 236 agents, traduisant une intensité d'accompagnement soutenue face aux situations individuelles rencontrées. Parmi ces suivis, 41 entretiens ont spécifiquement porté sur des situations d'épuisement professionnel.

Par ailleurs, 31 accompagnements en reconversion pour raison de santé ont été conduits, afin de sécuriser les parcours professionnels des agents concernés et de favoriser leur maintien dans l'emploi.



L'intervention des ergonomes s'est traduite par la réalisation de 106 études ergonomiques, dont 11 à dimension collective, permettant d'adapter les postes de travail et de prévenir les situations d'inaptitude.

En complément, 247 agents issus de 116 collectivités ont bénéficié d'un accompagnement social, illustrant l'importance des problématiques sociales dans les parcours de maintien en emploi.

Enfin, 20 journées de permanences ont été assurées sur le territoire, dont 5 permanences sociales et 15 permanences de psychologue du travail, contribuant à renforcer l'accessibilité du service et la proximité avec les agents et les employeurs.

■ Les Projets DSSQVT

■ Le Dispositif De Signalement des atteintes à l'intégrité (DDS)

En 2025, le Dispositif De Signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation a poursuivi son déploiement auprès des collectivités et établissements publics.

À ce titre, 124 collectivités et établissements publics ont adhéré au dispositif, représentant un périmètre de 24 142 agents couverts.

➤ Le fonctionnement du dispositif

L'organisation des permanences d'écoute s'appuie sur un lieu dédié au Centre de Concours et d'Examens, désormais pérennisé, garantissant des conditions d'accueil confidentielles et sécurisées.

En 2025, 249 permanences d'écoute ont été assurées, représentant un volume global de 871,5 heures d'écoute. Le dispositif s'appuie sur un réseau de 17 écoutants formés au cours de l'année, contribuant à la professionnalisation et à la montée en compétence de la fonction d'accueil téléphonique.

Au total, 101 signalements ont été recueillis dans le cadre de ces permanences. Parmi ceux-ci, 67 ont fait l'objet d'un examen en commission restreinte. Certains signalements n'ont toutefois pas pu être instruits, notamment en raison de l'absence d'éléments exploitables (1 signalement classé sans suite) ou du défaut de poursuite de la démarche par le signalant (33 situations).

Les modalités de saisine du dispositif témoignent d'une diversité des canaux mobilisés : 66 signalements ont été effectués par téléphone, 31 par courriel et 4 par voie postale. L'ensemble des situations signalées concerne des victimes présumées, en l'absence de témoignage tiers.

L'analyse des signalements met en évidence une majorité de situations déclarées par des femmes (61), contre 40 signalements émanant d'hommes.

➤ Les actions de communication

Afin d'assurer la visibilité et l'appropriation du dispositif par les collectivités, plusieurs actions de communication ont été menées en 2025 :

- La publication d'un article dans le numéro 63 de CPublic
- La diffusion d'informations via la lettre mensuelle du Président
- L'organisation d'un webinaire le 6 mars 2025

Dans une logique d'amélioration continue du dispositif, plusieurs évolutions sont envisagées pour l'année 2026 :

- L'élargissement des plages horaires d'accueil, avec une ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 à compter de mars 2026 ;
- Le renforcement de la formation des écoutants, à travers des sessions dédiées à l'écoute active, à la prise de notes et à la mise en place de temps d'échanges de pratiques (interview) ;
- Le développement des actions de communication, avec la diffusion d'un kit de sensibilisation pour réagir face aux violences et l'organisation d'un webinaire à destination des collectivités prévu le 30 juin 2026.

■ Le dispositif de pair-aidance

Le CDG 59 accompagne les collectivités territoriales du Nord dans la gestion de leurs ressources humaines et le suivi de la santé au travail des agents. Fort de cette expertise, il a progressivement investi la question de la santé mentale, identifiée comme un enjeu émergent et structurant ces dernières années.

Dans ce cadre, et considérant que le travail constitue un déterminant essentiel de santé, le CDG 59 s'est engagé dans une démarche de recherche-action visant à promouvoir la santé mentale et à favoriser le maintien en emploi des agents en arrêt de travail. Cette expérimentation a permis le développement d'une pratique innovante fondée sur la pair-aidance, mobilisant le savoir expérientiel des agents comme levier d'accompagnement, notamment à travers l'animation de groupes d'échanges dédiés.

En 2025, les équipes en charge du maintien dans l'emploi ont accompagné cinq groupes, représentant un total de 36 agents sur l'ensemble du territoire. Parmi les agents suivis dans ce cadre, quatre ont repris une activité professionnelle avant la fin du dispositif.

L'année 2025 a également été marquée par l'identification de quatre pair-aidants, appelés à intervenir en appui des agents en arrêt de travail et à contribuer au renforcement de l'offre d'accompagnement proposée par le CDG 59.

➤ Le partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Le CDG 59 a renouvelé la convention de partenariat avec le FIPHFP pour la durée de 2025 - 2029.

Partenariat historique, cette nouvelle convention a pour objet de définir les modalités de financement du plan d'actions du bénéficiaire, approuvé par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les objectifs de sa politique en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap couvrent la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029 pour un budget de 964 500 €.

Les objectifs conventionnels couvrent 4 axes de travail :

1. **La communication sur le recrutement et le maintien en emploi :**
 - a. Informer et sensibiliser les acteurs sur la politique handicap ;
 - b. Accompagner les collectivités dans leurs démarches auprès du FIPHFP, notamment la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés et la saisie des aides via la plateforme Pep's.
2. **Le recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique :**
 - a. Développer l'employabilité et favoriser l'accès à des emplois pérennes.
3. **Le maintien dans l'emploi :**
 - a. Assurer l'accompagnement social des agents, réaliser des études de poste et suivre la carrière des agents des collectivités et établissements affiliés.
4. **Le recrutement d'apprentis en situation de handicap :**
 - a. Accompagner les employeurs et les apprentis tout au long de la formation afin de garantir l'insertion et la réussite professionnelle.
5. **Une action spécifique :**

Organiser la coopération avec les organismes de placement spécialisés, conformément aux principes définis dans la convention-cadre entre le FIPHFP et le Conseil national Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés (CHEOPS), notamment pour les modalités de financement des opérateurs de placement.

■ Les actions de sensibilisation et la promotion de la prévention

En 2025, le CDG 59 a poursuivi son engagement en matière de sensibilisation et de prévention auprès des collectivités territoriales. Les équipes ont participé à 11 forums, permettant de renforcer la visibilité des actions et d'échanger directement avec les agents et les élus sur les enjeux de santé au travail. Par ailleurs, 10 actions de sensibilisation spécifiques ont été mises en œuvre, ciblant des thématiques prioritaires pour les collectivités. L'année a également été marquée par l'organisation d'un événement dédié « Cancer et Travail », ainsi que par la tenue de la 11^e édition des Assises de la Prévention, rendez-vous institutionnel

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_15-DE

Rapport d'activités 2025 S²LOW

mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire autour de la promotion de la santé et de la sécurité au travail

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>



Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention :
« Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »

VII - Systèmes d'Information & Transitions Numériques

Archives

Archives internes

Le service a pour mission réglementaire de collecter, classer, conserver et communiquer : les services producteurs ont obligation de verser leurs archives au service Archives. Ils ont régulièrement besoin de consulter les documents versés par eux-mêmes ou leurs prédécesseurs. Cette consultation s'exerce par transmission des dossiers au service demandeur puis réintégration dans les locaux de conservation.

La gestion des archives par le service se répartit désormais en 3 grands axes :

- **Axe 1 : Archivage papier** : prise en charge des versements préparés par les services ;
- **Axe 2 : Archivage électronique** : identification et préparation des versements à prendre en charge et à entrer dans le SAE-SESAM ;
- **Axe 3 : Suivi/impulsion des projets de dématérialisation** : préconisations sur les circuits et prérequis techniques pour garantir un bon archivage en bout de chaîne.

➤ Activité 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Versements pris en charge en m.l	16,29	25,00	5,36	10	58
	± 40				
Archives classées en m.l	0	0	0	73,09	58
Archives éliminés en m.l	0	116,12	0	158,07	37
Nb de dossiers archivés communiqués	78	108	140	99	74

➤ Les perspectives 2026

▪ La signature électronique des actes administratifs rend nécessaire l'accompagnement des différents services, d'une part, pour assurer l'archivage des originaux numériques et, d'autre part, pour reconstituer les registres au format papier. D'une manière générale, il convient de poursuivre la sensibilisation des services à la préparation des versements de leurs archives numériques au même titre que celles sur support papier. En 2025, le service Assemblées est passé par le groupement de commandes Archives et a engagé ses travaux afin de rattraper l'arriéré sur les opérations de reliure des années antérieures. En 2026 et avec les échéances électorales le travail sera poursuivi.

■ Une sécurisation des éliminables non réglementaires (pour garantir la confidentialité des données personnelles) avait été mise en place depuis 2014 au travers de la mise à disposition de bennes sans coût pour le CDG 59. La prestation, qui était jusqu'alors effectuée sous forme gracieuse par le prestataire historique, a pris fin. Afin de déployer une solution adaptée aux besoins des services sur les deux sites (base fixe et volumétries complémentaires ponctuelles), une procédure de destruction confidentielle a été mise en place auprès de services cibles. Cette procédure est couplée avec la location de bennes sécurisées vidées par rotations

■ Afin de fluidifier la relation des services à leurs archives, les contacts pour la révision des procédures initiées en 2025 devront être consolidées en 2026.

■ Les travaux initialement prévus sur le plancher technique de la salle d'archives ayant été touché lors d'un dégât des eaux en 2023, ont pris du retard, suite à des expertises contradictoires.

Missions Archives auprès des collectivités

A noter en début d'année 2025 l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service.

Mise à disposition	2023	2024	2025
Nb diagnostic	15	8	13
Nb conventions signées	17	41	43
Nb heures validées	3513	5146	7403
Nb heures réalisées	6 500	6474	6746
Volume archives classées en mètre linéaire	821,95	908.243	936.89
Volume archives éliminées en mètre Linéaire	1 707,11	1665.66	2078.108

Groupement de commandes		2023	2024	2025
Lot 1	Nb bons de commande validés	380	273	454
	Nb registres reliés	761	639	630
	Nb feuillets reliés	122 976	102 464	107 128
Lot 2	Nb marchés subséquents publiés	11	7	23
	Nb documents d'archives restaurés	284	139	284
Lot 3	Nb bons de commandes validés	18	12	19
	Nb ramettes livrées	233	166	202

➤ Les perspectives 2026

Le nombre de demandes d'intervention par les collectivités poursuit sa croissance avec une véritable fidélisation des plus anciennes permettant notamment les planifications de maintenances annuelles. En prévision du récolement post élections municipales, de nouvelles collectivités ont également contacté le service Archives. Le service doit donc poursuivre son appui aux collectivités dans la gestion de leurs archives en les amenant à assurer la bonne conservation des archives sur les supports physiques et numériques. Avec l'arrivée de deux jeunes archivistes et de la responsable du service en 2025, l'année a nécessité un temps d'adaptation et de montée en compétences, mais a permis à l'équipe de se structurer de nouveau. L'expertise des archivistes itinérants est maintenant largement reconnue et les sollicitations sur l'archivage des documents et données numériques sont de plus en plus fréquentes. La coordination entre les différents services de la DSITN constitue un réel atout pour l'accompagnement des services vers l'archivage électronique.

L'année 2026, par la construction d'outils de suivi et de coordination permettra d'évoluer positivement dans l'accompagnement des collectivités dans le domaine de l'archivage. L'intérêt croissant des collectivités et établissements publics pour la reliure des registres et la restauration de documents d'archives confirme le choix du renouvellement du groupement de commandes. A partir du 1^{er} mai 2025, le 3^{ème} groupement de commandes a été lancé à travers la plateforme démarches simplifiées Hauts-de-France mise en place à cette occasion. Outre le nombre d'adhésions qui a fortement augmenté, les premiers constats soulignent une meilleure expérience pour l'ensemble des utilisateurs.

■ Archivage électronique (SESAM)

Par arrêté préfectoral en date du 24 août 2023, le CDG 59 est agréé pour la conservation des archives publiques courantes et intermédiaires dans son système d'archivage électronique SESAM (Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé).

Depuis 2020, le système mutualisé SESAM est ouvert par voie de convention, aux collectivités qui souhaitent externaliser dans le SAE du CDG 59 la fonction d'archivage de leurs documents numériques.

Le déploiement s'effectue à plusieurs niveaux :

- Au près des collectivités du département du Nord et de la Somme, via le partenariat avec le syndicat mixte Somme Numérique ;
- Au près des Centres De Gestion pour leurs besoins propres via le GIP Informatique des Centres De Gestion (convention signée en mars 2023) ;

➤ L'activité 2025

En 2023, le CDG 59 a obtenu la certification AFNOR NF 461, ce qui a permis le renouvellement en tant que tiers archiver.

Le processus de certification prévoit un audit de surveillance tous les ans. En 2025, cet audit a eu lieu les 10 et 11 juillet.

Grâce au conventionnement avec le GIP informatique des Centres De Gestion, grâce à la montée en compétence progressive des équipes dédiées du CDG 59, et grâce à la maturité accrue de bon nombre de collectivités, le nombre de collectivités intégrées à Sesam d'une manière ou d'une autre a connu une très forte évolution, qui se stabilise en 2025.

Par ailleurs, la multiplicité des interlocuteurs, des typologies et processus pris en charge ont permis une montée en compétences du service, tant au niveau technique que scientifique sur des versements manuels ou automatisés. Sur des archives électroniques concernant le contrôle de légalité, les flux financiers, les marchés publics, les bulletins de paie, les mains courantes, les dossiers de concours, les dossiers de séances de conseil communautaire....

	2022	2023	2024	2025
Adhésion au SAE-SESAM				
Nb de lettres d'intention transmises au(x) CST	6	36	67	20
Nb de conventions signées	5	17	78	30
Nb de mises en production	2	8	46	53
Volumétries en Go	13.015	12.944	719.466	341.26
Nb de documents versés	14 250	12 157	396 107	458 056
Contributions versées	38 800 €	72 611.88 €	166 101,12	260 767,25
Déclaration d'intérêt pour SESAM avec intention d'adhérer				
Nb de collectivités dans le 59	14	15	4	8
Nb de Cdg/collectivités hors 59	28	38	63	12

Dans le détail des déploiements :

	2022	2023	2024	2025
Adhésion au SAE-SESAM - Collectivités du Nord				
Nb de lettres d'intention transmises au CST	2	4	4	5
Nb de conventions signées	4	2	9	3
Nb de mises en production	2	3	8	6
Adhésion au SAE-SESAM - Collectivités de la Somme				
Nb de lettres d'intention transmises au CST	1	28	54	6
Nb de conventions signées	0	8	58	17
Nb de mises en production	0	3	29	40
Adhésion au SAE-SESAM - Besoins internes des CDG (via le GIP Informatique des CDG)				
Nb de lettres d'intention transmises au(x) CST	2	3	4	2
Nb de conventions signées	0	3	6	3
Nb de mises en production	0	1	6	3
Adhésion au SAE-SESAM - Convention de mutualisation avec des CDG				
Nb de conventions signées	0	2	2	2
Adhésion au SAE-SESAM - Collectivités d'autres territoires				
Nb de lettres d'intention transmises au(x) CST	1	1	5	7
Nb de conventions signées	1	2	3	5
Nb de mises en production	0	1	3	4

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222 - 59013 Lille Cedex

03 59 56 88 00 - <http://www.cdg59.fr/>



Le CDG 59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence sous réserve d'apposer la mention : « Source : CDG 59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »

Liste des Centres De Gestion ayant signé une convention de mutualisation pour proposer l'offre de service SESAM aux collectivités de leur territoire :

- Centre De Gestion de l'Oise - 60 (2020)
- Centre De Gestion du Haut-Rhin - 68 (2021)
- Centre De Gestion des Alpes-Maritimes - 06 (2021)
- Centre De Gestion de la Drôme - 26 (2023)
- Centre De Gestion du Pas-de-Calais - 62 (2023)
- Centre De Gestion de l'Aisne - 02 (2024)
- CIG Grande couronne pour le Val d'Oise et l'Essonne (2024).
- Centre De Gestion du Rhône - 69 (2025)
- Centre De Gestion du Calvados - 14 (2025)

➤ Les perspectives 2026

La recrudescence des adhésions constatée en 2024 et découlant notamment de l'obtention de la certification NF 461 a donné lieu en 2025 à une très forte montée du nombre de collectivités qui sont entrées en production. Tous les travaux et chantiers initiés en 2025 (paramétrage des flux concours, instances sociales, Conseil Médical avec le GIP-Informatique ; paramétrages des flux de marchés publics ...), pourront être consolidés ou testés en 2026.

Les sujets récurrents et matures d'archivage électronique sont centralisés autour des finances, des marchés publics, des ressources humaines ce qui permet d'imaginer une projection réaliste autour de ces projets.

L'archivage électronique des données propres au CDG 59 est également à prévoir, à la fois pour respecter les obligations légales relatives à l'archivage électronique, mais aussi pour acquérir de l'expérience et répondre au mieux aux usagers de SESAM.

Enfin, le service SESAM désormais certifié se doit de maintenir la conformité au référentiel de certification dans une démarche d'amélioration continue du service rendu. Le cycle de certification prévoit un audit de surveillance tous les ans et un audit de renouvellement de la certification tous les 3 ans. Celui-ci est prévu aux mois de mai et juin 2026.

Système d'information

Les principaux chantiers menés par le service informatique en 2025 :

- Poursuite du chantier « Migration du domaine interne et de l'annuaire des utilisateurs (*Active Directory*) mené dans le cadre du parcours de sécurisation financé pour partie par l'ANSSI.



■ Changement du Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et du fournisseur du lien réseau dédié entre le siège et le CCE du Hellu

- Etude des solutions et *sourcing* de le projet de changement de Toip
- Migration du parc PC vers Windows 11
- Mise à niveau du parc de serveurs internes

■ Outre ces chantiers transversaux et ou techniques, un certain nombre de projets plus opérationnels ont été réalisés ou initiés en 2025 en lien avec les différentes directions de l'établissement



Domaine	Outil	Objet
Outil transversal	Gestion de la Relation Collectivités (GRC)	Gestion et mise en place d'un outil de GRC
Concours	Agirhe Concours	Mise en place de la numérisation des copies pour la correction dématérialisée
Concours	Agirhe Concours	Mise en place de la dématérialisation de la saisie des notes/appréciations pour les jurys oraux
Emploi	S.E.T.	Migration vers le portail d'authentification Augia pour les gestionnaires CDG
Prévention / Médecine	Agirhe / PADOA	Etude/Acquisition/Pré-déploiement du nouveau logiciel DSSQVT (PADOA)
Déclarations des cotisations	Agirhe Web	Migration en mode SaaS / Hébergement GIP
Conseil Médical	Agirhe Web	Migration en mode SaaS / Hébergement GIP
Conseil Médical	Agirhe Web	Gestion de la dématérialisation des PJ/Saisines
Outils transversaux	WCS -> Démarches simplifiées	Migration vers démarches simplifiées (Contact / Saisines / Campagnes)
Carrières - Chômage	Galpe -> Cegape	Migration GALPE vers INDELIN/CEGAPE (gestion du chômage) en mode SaaS

Le service informatique assure une activité de support aux utilisateurs. Les statistiques 2025 ci-dessous relatives à la résolution des tickets GLPI par catégorie mettent en lumière le traitement des demandes.

Catégories d'intervention	Nombre de tickets résolus
Assistance aux applications	903
Assistance visioconférence	18
Gestion du parc informatique	379
Infrastructure - Réseau	391

Messagerie - Téléphonie	105
RH Arrivées	42
RH Départs	13
RH Mutations	1
Sécurité des Systèmes d'Information	25
Total général	1877

➤ **Les éléments de perspectives propres à l'activité**

On peut retenir plusieurs objectifs majeurs pour 2026 :

➤ **Sur la partie infrastructures :**

- Changement du système de téléphonie
- Marché de maintenance préventive et curative de la partie non-informatique du centre de données situé au CCE du Hellu
- Changement de lien réseau dédié entre le CCE du Hellu et-Somme Numérique à Amiens
- Etude sur l'évolution de l'infrastructure serveurs et stockage du CDG 59 (fin du marché en 2027)
- Finalisation de la migration du domaine interne et de la sécurisation de l'Active Directory

➤ **Les principaux projets applicatifs de 2026 :**

- Appui technique de la DSSQVT dans les phases de préparation, migration et déploiement du logiciel Padoa auprès des équipes de la direction
- Mise en place d'une messagerie sécurisée de santé pour les services concernés
- Déploiement progressif en interne de la solution de Gestion de la Relation Collectivité fournie par le GIP informatique
- Intégration sur les services en ligne ouverts aux collectivités de l'outil Augia (plateforme d'authentification unique portée par le GIP) pour améliorer l'expérience utilisateur des agents et des élus des collectivités
- Elections du Conseil d'Administration (juin 2026) : appui à la direction porteuse sur la collecte des données et l'utilisation d'un système de vote électronique.
- Elections professionnelles (décembre 2026) : appui des directions porteuses sur les phases de collecte des données et l'utilisation d'un système de vote électronique.

Cre@tic

➤ **La protection des données**

L'accompagnement du CDG 59 est soumis à la signature d'une convention de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour un coût horaire de 50 € incluant les frais de déplacement. La cellule RGPD du service Cre@tic a pour mission d'accompagner les collectivités qui en font la demande par le biais de la convention de mise à disposition d'un DPD mutualisé.

➤ **Le Délégué à la Protection des Données mutualisé a notamment pour mission :**

- D'informer et de conseiller les responsables de l'établissement ainsi que ses agents dans le domaine des traitements de données à caractère personnel
- D'accompagner la réalisation de l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre
- D'évaluer les pratiques et d'accompagner à la mise en place de procédures
- D'identifier les risques associés aux opérations de traitement et de proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques
- D'établir une politique de protection des données personnelles et d'en vérifier le respect
- De contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement
- D'assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel
- De coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci

Cette mission comporte deux aspects :

- Accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de la mise en conformité au RGPD
- Conseiller, assister et contrôler les collectivités et établissements adhérents au service, ainsi qu'être le point de contact avec la CNIL

➤ **L'activité 2025**

Depuis 2019 le service RGPD accompagne les collectivités sur la mise en conformité, avec un cumul depuis le début de cette activité de 281 adhérents.

	2025	2024	2023
Établissements adhérents	286 (+5)	281 (+4)	277
Établissements validant la 1 ^{er} étape de mise en œuvre (bloc 1/3)	284 (+9)	275 (+2)	273
Établissements validant la 2 nd étape de mise en œuvre (bloc 2/3)	272 (+16)	256 (+18)	238
Établissements validant la 3 ^{er} étape de mise en œuvre (bloc 3/3)	232 (+97)	135 (+135)	0
Montant des Recettes	162 800 € (+22 650 €)	140 150 € (+16 850 €)	123 300 €

Evolution de la mise en œuvre RGPD des adhérents et des recettes de 2023 à 2025

L'année 2025 est marquée par la poursuite d'une campagne massive d'audits sur site au sein des 97 communes et EPCI suffisamment avancées dans la démarche de mise en conformité RGPD. Par ailleurs, le travail d'élaboration des plans d'action sur la base des états de lieux réalisés a permis à 16 collectivités supplémentaires de valider la seconde étape de mise en œuvre.

Conserver un niveau d'accompagnement de qualité tout en résorbant des retards identifiés sur certains territoires (liés à prise de conscience inégale, absences ou changements de référents locaux, etc.) a ainsi pleinement occupé nos Délégués à la Protection des Données mutualisés sur l'année 2025.

➤ Les perspectives 2026

Les objectifs principaux poursuivis en 2026 sont multiples :

Concernant les communes ayant été auditées et ayant ainsi atteint la fin de l'accompagnement initial en 3 étapes, il s'agit de s'assurer que le sujet de l'amélioration et du maintien de leur conformité RGPD reste pris en charge. En effet, il reste nécessaire à toute collectivité de minimiser ses risques juridiques, de gérer les situations spécifiques (analyse d'impacts, situation de violation de donnée, etc) ainsi que de s'assurer qu'elle conserve un interlocuteur désigné vis-à-vis de la CNIL. Une proposition (forfaitaire annuelle) est donc systématiquement faite à ces communes pour poursuivre l'accompagnement en place, permettant aux référents locaux continuer à bénéficier d'une expertise RGPD mutualisée.

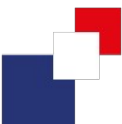
Concernant les collectivités dans leur phase d'accompagnement initial, il s'agit de les faire progresser d'une étape sur l'année, ainsi que de transversaliser la méthodologie d'audit développée pour les communes afin d'être en mesure de la déployer sur les autres types de collectivité (ex : Syndicats)

Certains territoires ne se sont pas encore positionnés sur une mutualisation par l'EPCI ou le Centre de gestion de la fonction de Délégué à la Protection des Données. Il est prévu que la mission se déploie de manière mutualisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, avec une réflexion sur les moyens dédiés en parallèle.

■ Les transitions numériques et la dématérialisation

La cellule Dématérialisation du service Cre@tic renseigne, conseille, accompagne et assiste au quotidien les agents et élus des communes et structures intercommunales du département du Nord au déploiement et à l'appropriation des outils et procédures de dématérialisation tant en interne des collectivités qu'avec leurs usagers ou les autres administrations publiques.

L'objectif de la mission est, outre de faciliter l'accès à différents applicatifs de dématérialisation tels qu'une plateforme d'échange de documents (ex. actes réglementaires avec la Préfecture, bordereaux comptables avec la Trésorerie) ou un parapheur



électronique, de guider les décideurs vers les choix techniques et/ou fonctionnels les plus pertinents eu égard notamment à leurs besoins à court et moyen terme, mais surtout de s'employer à rendre les utilisateurs (agents / élus) des acteurs conscients des enjeux induits par l'administration numérique.

Depuis fin 2022, le dispositif Mairie Connectée complète l'offre d'accompagnement sur l'e-administration. Celui-ci vise à rendre accessible à toute collectivité un ensemble de services essentiels dans les domaines de la relation avec les usagers, de la continuité de service et de la sécurité.

➤ **L'activité 2025 :**

→ **L'Information et la sensibilisation des collectivités sur l'actualité numérique :**

- Echanges au quotidien lors des sollicitations et visites de type « remise de Certificats RGS** »
- Rapprochement avec les numériciens au sein des EPCI pour porter à leur connaissance l'offre du service Cre@tic.

→ **La Promotion des outils numériques et de leurs usages :**

Principalement axé sur le déploiement de l'offre d'accompagnement « Mairie Connectée », en cohérence avec le contexte du RGPD, des tendances constatées en termes de Cybersécurité, du RGAA (Accessibilité). Présence régulière sur les différents territoires du département et au quotidien par téléphone et/ou visioconférences.

→ **Le développement des relations partenariales à l'échelle départementale, régionale et nationale :**

- Échanges avec les prestataires-partenaires
- Échanges avec divers éditeurs de logiciels
- Échanges avec la Préfecture, la Direction générale des Finances publiques ...
- Échanges avec les autres Opérateurs Publics de Services Numériques de la Région et la Mission Transitions Numériques de la Région Hauts de France

⇒ **L'accompagnement des collectivités sur la mise en œuvre d'outils et procédures relatifs aux envois dématérialisés en Préfecture et Trésorerie | Activité dans le cadre de la cotisation additionnelle :**

- Administration des plateformes
- PASTELL (plateforme d'échange de documents facilitant l'interopérabilité des outils de dématérialisation)
- S2LOW (tiers de télétransmission)
- Gestion des comptes-utilisateurs
- Gestion des renouvellements des certificats d'accès
- Remise de certificats d'accès (448 en 2025, soit +123 par rapport à 2024)

- Raccordement de collectivités (963 collectivités raccordées à Actes en 2025, soit +70 par rapport à 2024)
- Formation à l'utilisation des différents modules
- Assistance de niveaux 1 et 2 sur les flux exploités
- Spécification de développements applicatifs sur PASTELL
- Recette fonctionnelle des nouvelles versions de PASTELL

→ **L'accompagnement des collectivités sur la mise en œuvre d'outils et procédures de dématérialisation 1/2 | Activité dans le cadre de la mise à disposition de personnel**

- Suivi et recette des nouvelles versions des plateformes administrées
- IPARAPHEUR (outil de validation et de signature électronique de documents numériques)
 - IDELIBRE (outil de dématérialisation des convocations et des dossiers des élus siégeant dans les assemblées délibérantes)
 - WEBDELIB (outil de gestion des assemblées délibérantes et des projets des actes administratifs, délibérations, arrêtés)
 - Démonstration en visio aux collectivités des outils proposés et information détaillée sur l'accompagnement personnalisé afférent
 - Gestion des propositions financières d'accompagnement, des conventions de mise à disposition de personnel, des facturations, ...
 - Rôle d'intermédiaire entre les collectivités et les prestataires d'un point de vue administratif (devis, commandes, ...) et technique (incidents, ...)
 - Déploiement des outils IPARAPHEUR et IDELIBRE avec prestation de conseil, analyse, paramétrage et formation. Le rythme des déploiements en 2024 a repris son niveau de 2022 suite au retour à l'effectif complet des techniciens de la cellule dématérialisation
 - Assistance technique et fonctionnelle de niveaux 1 et 2 sur les outils déployés

	2025	2024	2023
Nbre de déploiements réalisés	1	6	2
—iPARAPHEUR	0	4	1
—IDELIBRE	1	2	1
—WEBDELiB	0	0	0
Recette afférente aux déploiements	450 €	6 450 €	1 900 €
+/- vs n-1	-6 000 €	+4 550 €	-5 400 €
Nbre de plateformes administrées	61	60	58
—iPARAPHEUR	48	48	47
—IDELIBRE	10	9	8
—WEBDELiB	3	3	3
Recette afférente à l'assistance	28 500 €	19 550 €	19 100 €
+/- vs n-1	+8 950 €	+450 €	+1 675 €
Recette totale	28 950 €	26 000 €	21 000 €
+/- vs n-1	+2 950 €	+5 000 €	-3 725 €

*Évolution des activités conventionnelles entre 2023 et 2025.***→ Accompagnement des collectivités sur la mise en œuvre d'outils et procédures de dématérialisation 2/2 | Activité conventionnelle « Mairie Connectée »**

	2025	2024	2023
Nbre de collectivités accompagnées	63	64	35
– Déploiements Packs	N/A	21	35
– Déploiements « à la carte »	4	8	-
– Collectivité sortantes	5	-	-
Recettes afférentes au dispositif Mairie Connectée	5 420 €	5 410 €	2 625 €
+/- vs n-1	+ 10 €	+ 2 785 €	-

Evolution des activités conventionnelles entre 2023 et 2025

En 2025, les recettes liées à l'activité « Mairie Connectée » se stabilisent, avec quelques déploiements de messagerie pour des collectivités de taille moyenne (profil de collectivité demandant plusieurs compte mail et non une unique adresse).

⇒ Les perspectives 2026 :

Après une période de fin de mandat où les déploiements de dématérialisation de procédures ainsi que les déploiements « Mairie Connectée » sont restés stables, l'année 2026 devrait laisser une large place à la sensibilisation des nouvelles équipes municipales. De nouveaux projets de déploiement sont à prévoir, plus particulièrement sur le volet « Mairie Connectée ». Le partenariat en place avec le Syndicat Mixte LaFibre5962 devrait en effet donner lieu à un nouveau projet Feder permettant d'aider à se lancer les collectivités ne disposant pas encore d'un minimum de sécurisation Cyber. Côté dématérialisation, après une mise à jour majeure de la plateforme de centralisation des flux Pastell en 2024 (passage de v2 à v3), la cellule poursuit un objectif de mise à jour Pastell v3 vers v4. Cette opération est nécessaire aux déploiements de l'offre de Système d'Archivage Électronique portée par le CDG 59 et permettra d'envisager des interconnexions supplémentaires dans les domaines des marchés et de l'urbanisme.

VIII. Conclusion

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de transformation de l'action du CDG 59, marquée par la structuration des offres de service, le renforcement de l'accompagnement des collectivités et la poursuite de démarches transversales d'amélioration des pratiques.

Ces évolutions traduisent une volonté constante d'adapter l'action du CDG 59 aux besoins des employeurs publics, dans une logique de sécurisation, de proximité et de modernisation, tant sur le plan organisationnel que dans les modalités d'accompagnement.

Les perspectives 2026 s'inscrivent dans cette continuité, avec la poursuite des projets engagés, notamment en matière de qualité de service, d'organisation interne et de transformation des pratiques.

Dans ce cadre, l'année 2026 sera également marquée, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, par l'organisation des élections, par vote électronique, visant au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG 59.

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_15-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEU	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières présent
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain Européenne de Lille	Envoyé en préfecture le 02/06/2026 Reçu en préfecture le 02/06/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260601-D2026_15-DE
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_16

Séance du 1 juin 2026

Objet : Délibération portant modification du tableau des effectifs et emplois permanents / **Délibération n° 2**

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-9, L332-10, L332-11 ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations n° 2024-33 du 14 octobre 2024 et n° D2026_02 du 6 février 2026 portant ajustement du tableau des emplois permanents du CDG 59 ;

Vu l'avis du CST en date du 18 mai 2025 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration du CDG 59 de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant que, par la délibération n°D2024_33 du 14 octobre 2024 susvisée, le CDG 59 a souhaité recenser et confirmer l'ensemble de ses créations de postes permanents, dans un souci de simplicité et de transparence ;

Considérant que ces emplois permanents sont toutefois amenés à évoluer à la mesure des ajustements organisationnels de l'établissement ;

- ✓ Considérant que pour renforcer l'équipe de médecins du travail et répondre au mieux aux besoins des collectivités, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} août 2026, un poste de médecin du travail à temps complet en lieu et place d'un poste similaire à temps non complet.

Ce poste relèvera du cadre d'emplois des médecins territoriaux et pourra être éligible au recours contractuel au regard des difficultés de recrutement actuelles liées à la pénurie des médecins territoriaux statutaires ;

- ✓ Considérant les dernières réflexions organisationnelles menées autour des fonctions ressources du CDG 59 ;

- ✓ Considérant que ces réflexions ont permis de proposer la création du *Pôle Ressources et Appui aux collectivités* supposant plusieurs ajustements organisationnels du CDG 59 effectifs le 1er septembre 2026 ;

Il est proposé de créer, supprimer ou ajuster certains postes permanents :

✓

- L'ajustement des trois directions qui composent ce Pôle en modifiant certaines missions et l'intitulé des trois postes de directeur :
 - Directeur *Finances et missions d'appui transversales*
 - Directeur *Juridique et logistique*
 - Directeur des *Systèmes d'Information, des archives et de l'appui numérique aux collectivités*

- Au sein de la Direction *Finances et missions d'appui transversales*,
 - La création du poste de Directeur *Finances et missions d'appui transversales* supposant, par la suite et à compter du 1^{er} novembre 2026 la suppression du poste actuel de Directeur *Finances, commandes publiques et éthique*.

Le poste de Directeur *Finances et missions d'appui transversales* est un poste à temps complet qui relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux au regard des différentes missions transverses dédiées pouvant justifier une technicité spécifique.

Il est par ailleurs proposé de rendre le poste de Directeur *Finances et missions d'appui transversales* éligible au recours contractuel, conformément à l'article 332-8 du code général de la fonction publique, pour les raisons suivantes :

- la difficulté de recruter des agents titulaires au regard des problématiques d'attractivité dans le secteur des Finances publiques
- le dimensionnement atypique du poste supposant des compétences juridiques et techniques mais également une expérience avérée dans le pilotage et la conduite de projets transverses.

- Au sein de la Direction *Systèmes d'information, archives et appui numérique aux collectivités*,
 - La création du poste de Directeur *Systèmes d'information, archives et appui numériques aux collectivités* supposant la suppression du poste actuel de Directeur *Système d'information et Transitions numériques*.

Le poste de Directeur *Systèmes d'information, archives et appui numériques aux collectivités* est un poste à temps complet qui relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Ce poste est également éligible au recours contractuel en cas d'absence de candidature statutaire, conformément à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

- La création du poste de Responsable du service des *Systèmes d'information et des usages numérique* en lieu en place du poste de Responsable du service *Informatique*.

Ce poste à temps complet relève du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et reste éligible au recours contractuel en cas d'absence de candidatures statutaires, conformément à l'article 332-8 du code général de la fonction publique.

A noter que la suppression du poste de Responsable du service informatique sera effective une fois le nouveau poste de Responsable du service des Systèmes d'information et des usages numériques pourvu afin d'assurer la continuité de service.

- Les services numériques aux collectivités *Creatic* restent identifiés au sein d'une équipe qui est désormais rattachée au nouveau service et entraîne, par là même, la suppression du poste de Responsable de service *Creatic*.
- La création d'un poste d'ingénieur Infrastructure permettant d'assurer une continuité dans la conception, le déploiement, l'administration et le maintien des infrastructures informatiques de l'établissement.

Ce poste est à temps complet et relève du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Cette création se traduira par la suppression d'un poste d'infirmier au sein de la Direction Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail.

Il est également proposé de rendre éligible ce poste au recours contractuel, conformément à l'article 332-8 du code général de la fonction publique, pour les raisons suivantes :

- la nécessité d'un profil d'expert informatique particulièrement expérimenté
- la potentielle difficulté à recruter un agent titulaire alors que le secteur du numérique est actuellement un secteur à forte tension sur le marché de l'emploi public.

- Le poste de gestionnaire financière (25% d'un Equivalent temps plein) est supprimé. La gestion financière étant intégrée au poste d'assistant administratif et financier du service.
- Au sein de la Direction *Juridique et logistique*,
 - Création du poste de Directeur *juridique et logistique*, à temps complet qui relève du cadre d'emplois des attachés territoriaux, en lieu et place du poste de Directeur des *Moyens généraux, juridiques et techniques*.

A noter que la suppression du poste de directeur des *Moyens généraux, juridiques et techniques* sera effective une fois le nouveau poste de Directeur *juridique et logistique* pourvu afin d'assurer la continuité de service.

- La création du poste de responsable de service *Sécurisation et protection* en charge de la sécurité et de la maintenance du patrimoine immobilier mais également de la sécurité des données, des systèmes d'information et du contrôle interne.

Ce poste est un poste à temps complet et relève du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

- Le poste de d'assistant/ correspondant SSI (75% d'un équivalent temps plein) évolue et intègre des missions de contrôle interne.

Ce nouveau poste de correspondant SSI/contrôle interne sera un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- Le service technique est transformé en une unité *Travaux et patrimoine immobilier* rattachée au service *Sécurisation et protection*. Un poste de responsable d'unité *Travaux et patrimoine immobilier* est créé en lieu et place du poste de responsable du service technique.

Ce poste est à temps complet et relève du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux

- La création du poste de Responsable de service Logistique en lieu et place du poste de Responsable du service *Moyens généraux*.

Ce nouveau poste est un poste à temps complet en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

A noter que la suppression du poste de Responsable du service *Moyens généraux* sera effective une fois le nouveau poste de Responsable du service *Logistique* pourvu afin d'assurer la continuité de service.

Le Président demande ainsi aux membres du Conseil d'administration :

- d'approuver les créations et suppressions de postes présentées ci-dessus,
- d'approuver l'éligibilité des postes listés ci-dessus, au recrutement contractuel en cas d'absence de candidature statutaire,
- d'approuver les 2 annexes de cette délibération portant sur la liste des postes permanents du CDG59, la liste des postes éligibles au recours contractuel,
- de prélever les dépenses sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012.

Nombre de votant(s) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_16-DE

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Annexe 1 : Recensement des postes créés

1/ Recensement des postes créés

Présidence et Direction Générale :

- **2 postes relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux sur emplois fonctionnels, à temps complet :**

1 Directeur Général des Services
1 Directeur Général Adjoint des Services

- **2 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet :**

1 Responsable Communication
1 Directeur de projet Innovation, transformation et attractivité

- **1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet :**

1 Chargé de projet multimédia

- **1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, à temps complet :**

1 Chargé de communication

- **1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet :**

1 Assistant Direction Générale

Pôle Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail :

- **8 postes relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux, dont 5 postes à temps complet et 2 postes à temps non complet :**

1 médecin coordonnateur
4 médecins du travail à temps complet
1 médecin du travail à temps non complet à raison de 31.5 heures hebdomadaires
1 médecin du travail à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires
1 médecin du travail à temps complet
(le poste de médecin du travail à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires sera supprimé dès lors que le nouveau poste à temps complet sera pourvu)

- **4 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet :**

1 directeur du Pôle Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail
1 responsable d'unité Prévention (poste pouvant également relever du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux)
1 chef de projets transversaux
1 médiateur

- **15 postes relevant des cadres d'emplois d'infirmiers territoriaux et d'infirmiers en soin généraux, à temps complet :**

1 poste de Responsable d'unité - Infirmier coordonnateur

14 infirmiers en santé travail

2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet :

1 Responsable d'unité - Assistants médicaux

1 Coordonnateur administratif et financier et du dispositif de recueil de signalement

- **7 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet**

7 assistants médicaux

- **6 postes relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet :**

4 psychologues du travail

2 psychologues spécialité ergonomie

- **3 postes relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux, à temps complet :**

2 assistants sociaux

1 responsable d'unité Maintien dans l'emploi (poste pouvant également relever du cadre d'emplois des attachés territoriaux)

- **5 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, à temps complet :**

5 préventeurs hygiène et sécurité

Pôle Conseil et Gestion Statutaires :

- **8 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet :**

1 Directeur du Pôle Conseil et Gestion Statutaires

1 Responsable du service Gestion des carrières et Accompagnement juridique RH et statutaire

1 Responsable d'unité du service Gestion des agents titulaires et contractuels

1 Responsable d'unité du service Accompagnement juridique RH et statutaire

1 conseiller juridique RH

1 conseiller statutaire

1 responsable du service RH Interne

1 responsable du service Conseil médical, protection sociale et assurances

- **7 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet :**

3 référents carrières

1 référent CNRACL

1 responsable d'unité Paie

1 responsable d'unité Conseil médical

1 responsable d'unité Protection sociale et assurances

- **26 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet :**

23 gestionnaires : 6 postes de gestionnaire carrières, 1 poste de gestionnaire CNRACL, 3 postes de gestionnaire Ressources Humaines, 3 postes de gestionnaire de paie, 10 postes de gestionnaires au

sein du service Conseil médical, protection sociale et assurances
1 poste d'aide gestionnaire
2 postes d'assistant administratif

Pôle Concours, Emploi et Organisations

- 11 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet :

1 Directeur du Pôle Concours, Emploi et Organisations
1 Responsable du service Prospective et accompagnement des organisations
1 Responsable d'études statistiques et prospectives
1 Chargé d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie
1 Responsable du service Intérim et dynamique des parcours professionnels
1 Conseiller Carrières Mobilité - coach
1 Directeur adjoint des concours et examens professionnels
1 Responsable du service Concours et examens professionnels
1 Responsable d'unité Organisation concours et examens professionnels
1 Cadre pédagogique
1 Coordonnateur du service Documentation web - liste d'aptitude

- 5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet :

1 Référent administratif
2 Référents CST et dialogue social
1 Référent MIT-BE
1 chargé d'analyse financière

- 11 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet :

3 Gestionnaires MIT-BE
1 Gestionnaire intervenant paie
2 Gestionnaires administratives au sein du service Concours
1 Aide Gestionnaire concours
4 Gestionnaires concours

Pôle ressources et appui aux collectivités :

Direction des Systèmes d'Information, des archives et de l'appui numérique aux collectivités :

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet :

1 Directeur des Systèmes d'Information, des archives et de l'appui numérique aux collectivités

- 2 postes relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation territoriaux, à temps complet :

1 Responsable du service Archives
1 Chargé de mission Archivage numérique

- **6 postes relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet :**

6 Archivistes itinérants

- **1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet :**

1 Archiviste SESAM

- **6 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet :**

1 Responsable du service Informatique
1 Responsable du service sécurisation / protection et RSSI
1 Responsable du service Créatic
1 Responsable du service du service systèmes d'information et usages numériques
1 Chargé d'exploitation logiciel
1 ingénieur en infrastructure

- **8 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet :**

1 Responsable cellule matériel et système
1 Gestionnaire parc informatique
1 Technicien chargé d'exploitation logiciel
1 Technicien SAE
1 Administrateur systèmes et réseaux
1 Coordonnateur cellule dématérialisation
1 Technicien informatique
1 Chargé de déploiement technique

- **2 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, des ingénieurs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux, à temps complet :**

2 Délégués à la protection des données

- **1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet :**

1 Assistant administratif et financier

Pôle ressources et appui aux collectivités :

Direction juridique et logistique :

- **5 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet**

1 Directeur juridique et logistique
1 Directeur de la Direction des moyens généraux, juridiques et techniques
1 Responsable du service logistique
1 Responsable du service Moyens Généraux - responsable administratif et financier
1 Juriste

1 correspond SSI/contrôle interne

- **1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à temps complet**

1 Responsable de service sécurisation et protection en charge de la sécurité et de la maintenance du patrimoine immobilier et de la sécurité des données, des systèmes d'information et du contrôle interne

- **5 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet :**

4 chargés d'accueil
1 secrétaire

- **2 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux, à temps complet :**

1 Responsable d'unité Travaux et patrimoine immobilier
1 Responsable sécurité

- **5 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet :**

2 chargés des interventions techniques
3 agents d'entretien

Pôle ressources et appui aux collectivités :

Direction Finances et missions d'appui transversales :

1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ou des ingénieurs territoriaux, à temps complet :

1 Directeur finances et missions d'appui transversales

4 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet

1 Directeur de la Direction des Finances, Commande publique et Éthique (qui sera supprimé le 1^{er} novembre 2026)

1 Directeur adjoint de la Direction des Finances, Commande publique et Éthique (qui sera supprimé après le 1^{er} juillet 2026)

1 Responsable du service Finances et Commande publique

1 Chef de mission Finances et Commande publique

1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet :

1 Comptable

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_16-DE



1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet :

1 Aide Comptable

Annexe 2 : Recensement des postes éligibles au recours contractuels :

L'ensemble des postes relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux, des infirmiers territoriaux et infirmiers en soins généraux, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, du cadre d'emplois des attachés de conservation territoriaux, du cadre d'emplois des psychologues territoriaux, du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise.

Relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, les postes de :

- Responsable Communication
- Directeur du Pôle Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail
- Responsable d'unité Prévention
- Responsable d'unité Maintien dans l'emploi
- Chef de projet transversaux Prévention
- Médiateur
- Directeur du Pôle Conseil et Gestion Statutaires
- Responsable du service Gestion des carrières et Accompagnement juridique RH et statutaire
- Responsable d'unité du service Gestion des agents titulaires et contractuels
- Responsable d'unité du service Accompagnement juridique RH et statutaire
- Conseiller juridique RH
- Conseiller statutaire
- Responsable du service RH Interne
- Responsable du service Conseil médical, protection sociale et assurances
- Directeur de la Direction des Finances, Commande publique et Éthique
- Directeur adjoint de la Direction des Finances, Commande publique et Éthique
- Directeur de la Direction des moyens généraux, juridiques et techniques
- Responsable du service Moyens Généraux - responsable administratif et financier
- Responsable du service finances et Commande publique
- Juriste
- Responsable du service Prospective et accompagnement des organisations
- Responsable d'études statistiques et prospectives

- Chargé d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie
- Responsable du service Intérim et dynamique des parcours professionnels
- Conseiller Carrières Mobilité - coach
- Directeur adjoint de la Direction des concours et examens professionnels
- Cadre pédagogique
- Directeur du Pôle Systèmes d'Information et des Transitions Numériques
- Délégué à la protection de données
- Directeur Finances et missions d'appui transversales
- Directeur juridique et logistique
- Responsable du service logistique

Relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le poste de :

- Chargé de communication

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_16-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEU	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières présent
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain de la métropole Européenne de Lille	excusé
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_16-DE



Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_17

Séance du 1 juin 2026

Objet : Délibération portant sur les modalités d'organisation du vote électronique pour les élections professionnelles de 2026 / **Délibération n° 3**

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP),

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au jeudi 10 décembre 2026,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025,

Considérant qu'au cours de la séance du Comité Social Territorial du 12 décembre 2025, il a été proposé aux organisations syndicales de recourir au vote électronique pour le déroulement des cinq scrutins organisés par le Centre De Gestion du Nord (Commissions administratives paritaires A, B et C (CAP), Commission consultative paritaire (CCP) et Comité social territorial (CST)) et que mise au vote, cette proposition a recueilli un avis favorable des membres du CST.

Considérant que le prestataire retenu en charge de la conception, la gestion et la maintenance du système de vote, sous le contrôle du CDG 59, est la société « Slib ».

Conformément aux dispositions prévues par le code général de la fonction publique, le recours à ce mode d'élection sera organisé dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment la sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin et le contrôle a posteriori par le juge de l'élection.

Les articles R211-515 et 516 du CGFP fixent l'ensemble des points devant être mentionnés dans l'arrêté relatif à la mise en place du vote électronique :

1° Si le vote électronique constitue la modalité exclusive d'expression des suffrages ou en constitue l'une des modalités ;

2° Le calendrier et le déroulement des opérations électorales ;

3° Les heures d'ouverture et de clôture des scrutins, dans le respect des dates ou périodes de vote applicables aux différentes instances de dialogue social ;

4° L'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance et le contrôle effectif de la solution de vote électronique ainsi que les modalités de l'expertise prévue à l'article R. 211-518 ;

5° La composition de la cellule de supervision technique mentionnée à l'article R. 211-522 ;

6° Les modalités de fonctionnement du centre d'assistance mentionné à l'article R. 211-527 ;

7° La liste des bureaux de vote électronique et, le cas échéant, des bureaux de centralisation du vote électronique, ainsi que les modalités de leur composition ;

8° Les modalités d'établissement de chaque couple de clés composé d'une clé publique de chiffrement et de sa clé privée de déchiffrement ainsi que les modalités de répartition des fragments de chaque clé privée de déchiffrement, conformément aux dispositions de l'article R. 211-545 ;

9° Les scrutins pour lesquels les listes électorales ou, le cas échéant, les extraits des listes électorales sont établis en vue de leur affichage ainsi que les modalités de cet affichage ;

10° En cas de recours à plusieurs modalités d'expression des suffrages pour un même scrutin, les conditions dans lesquelles ces modalités sont mises en œuvre ;

11° Le cas échéant, les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail ;

12° Le cas échéant, les conditions de mise en ligne de la liste électorale ainsi que de communication sur support électronique des formulaires de demande de rectification, conformément aux dispositions des articles R. 211-529 et R. 211-530 ;

13° Le cas échéant, les modalités de transmission par voie électronique, des candidatures et des professions de foi, conformément aux dispositions de l'article R. 211-531 ;

14° Le cas échéant, les modalités de mise en ligne ou de communication sur support électronique des candidatures et des professions de foi, conformément aux dispositions de l'article R. 211-532 ;

15° Le cas échéant, les modalités d'affichage des candidatures ;

16° Toute autre mesure nécessaire au bon déroulement des opérations électorales.

L'arrêté ou la décision organisant le vote électronique précise, pour les électeurs ne disposant pas d'un équipement informatique sur leur lieu de travail, les modalités de mise à disposition des candidatures et des professions de foi, ainsi que les modalités d'accès à la liste électorale et le droit de rectification des données. L'autorité organisatrice du scrutin assure le bénéfice effectif de ces dispositions à tous les électeurs.

Les organisations syndicales ont été consultées, lors des réunions en date du 18 novembre 2025 et du 24 mars 2026, sur les modalités d'organisation des élections professionnelles et la durée du scrutin.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- d'approuver le recours au vote électronique, comme modalité exclusive d'expression des suffrages lors de l'ensemble des scrutins relatifs aux élections professionnelles 2026 (CAP, CCP et CST),
- d'acter l'ouverture des 5 scrutins le jeudi 03 décembre 2026 à 08h00 et leur fermeture le jeudi 10 décembre 2026 à 17h00,
- d'autoriser le Président du CDG 59 à engager les dépenses liées aux élections professionnelles.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_17-DE



En application des dispositions du code général de la fonction publique, les modalités d'organisation du vote feront l'objet de la publication d'un futur arrêté, après échanges avec le prestataire retenu.

Nombre de votant(s) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_17-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEU	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières présent
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain Européenne de Lille	Envoyé en préfecture le 02/06/2026 Reçu en préfecture le 02/06/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260601-D2026_17-DE
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_18

Séance du 1 juin 2026

Objet : Délibération autorisant la cession du bâtiment situé au 10 rue Alexandre Desrousseaux à Lille / **Délibération n° 4**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2022-26 du Conseil d'administration du CDG 59 du 30 juin 2022 autorisant le Président à mandater une agence immobilière pour la vente de nos locaux situés au 10 rue Alexandre Desrousseaux à Lille,

Vu l'avis du Domaine en date 5 mars 2026 relatif à l'évaluation du bien immobilier,

Considérant que le CDG 59 est depuis le 18 février 2009 propriétaire d'un immeuble, en copropriété, situé à Lille, 2/26 rue Alexandre Desrousseaux, 48-72 avenue Kennedy, 195-225 dont le référence cadastrale est Section TR-N°1 - Adresse 48 avenue du Président Kennedy (Lille) - Contenance 01ha 43a 40ca, composé de 5 lots suivants :

- Lot 594 : un emplacement de garage (1er sous-sol) et 23/100 000èmes des parties commune sde l'immeuble
- Lot 839 : un magasin de 77,25 m2 (n°20) au rez de chaussée et 470/100 000èmes des parties communes de l'immeuble (partie privative)
- Lot 849 : une réserve (1er sous-sol) et 51/100 000ème des parties communes de l'immeuble
- Lot 850 : une réserve (1er sous -sol) et 51/100 000 ème des parties communes de l'immeuble
- Lot 858 : un bureau de 71,89 m2 (entresol) et 279/100 000èmes des parties communes de l'immeuble (partie privative),

Considérant que ledit immeuble relève du domaine privé du CDG 59,

Considérant que ledit immeuble n'est plus susceptible d'être affecté à des besoins du CDG 59 et qu'à ce titre, les membres du Conseil d'administration avaient autorisé par délibération susvisée lors de la séance du 30 juin 2022, la vente de l'immeuble situé à Lille 2/26 rue Alexandre Desrousseaux, 48-72 avenue Kennedy, 195-225 rue de Paris et le Président à mandater une agence immobilière pour la vente des locaux situé 10 rue Alexandre Desrousseaux à Lille,

Considérant l'offre d'acquisition reçue le 13 mars 2026 de la part de la société DAUM Architectes, représentée par Madame Charlotte DAMBRINE pour un montant de 245 000 euros net vendeur, soit supérieur à l'avis du Domaine du 05 mars 2026,

Considérant que cette offre était assortie d'une condition suspensive liée à la validation de l'ensemble des éléments relatifs à la copropriété, et notamment des travaux,

Considérant que les échanges intervenus entre les parties ont permis de lever ladite condition suspensive,

Considérant l'accord intervenu entre les parties sur une prix de vente fixé à 225 000 euros.

Il est demandé aux membres d'autoriser :

- la cession de l'immeuble situé à Lille 2/26 rue Alexandre Desrousseaux, 48-72 avenue Kennedy, 195-225 rue de Paris décrit dans la présente délibération au profit de la société DAUM Architectes, ou toute autre société substituée par cette dernière pour un montant de 225 000 euros net vendeur
- le Président du CDG 59 à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette cession, y compris tout avant contrat sous condition suspensive et tout l'acte authentique de vente, et à accomplir toutes démarches administratives afférentes

Les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur.

L'avis du Domaine est annexé à la présente délibération.

Nombre de votant(s) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_18-DE

S²LO - SD



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 05/03/2026

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-
de-France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy
CS 51801
59881 LILLE cedex 9

Le Directeur régional des Finances publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Didier LECORNET

Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 20 62 80 87

Centre Départemental de gestion de la Fonction
Publique Territoriale

14 rue Jeanne Maillotte

BP 1222

59013 LILLE CEDEX

Réf DS:29734000

Réf OSE : 2026-59350-14747

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Nature du bien :

Bureau

Adresse du bien :

10 rue Alexandre Desrousseaux, 48 avenue du Président Kennedy,
59000 LILLE

Valeur :

190000 € , avec marge de négociation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

Centre Départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale

Affaire suivie par : Frédéric Chopin

2 - DATES

de consultation :	04/03/2026
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	Amiable <input checked="" type="checkbox"/>
-----------	---

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.1311-9 à 12 et R.1311-3 à R.1311-5.

Cession d'un bien devenu inutile.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Ensemble situé résidence Dubuisson.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie**4.3. Références cadastrales**

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
LILLE	TR 1	10 rue Alexandre Desrousseaux, 48 avenue du Présient Kennedy	nc	Bureau/ commerce
TOTAL				

4.4. Descriptif

Lot 839 : un magasin de 77,25m² (n°20) au rez-de-chaussée et 470/100 000èmes des parties communes de l'immeuble
 Lot 849 : une réserve (1er sous-sol) et 51/100 000èmes des parties communes de l'immeuble
 Lot 850 : une réserve (1er sous-sol) et 51/100 000èmes des parties communes de l'immeuble
 Lot 858 : Un bureau de 71,69m² (entresol) et 279/100 000èmes des parties communes de l'immeuble
 Lot 594 : un emplacement de garage (1er sous-sol) et 23/100 000èmes des parties communes de l'immeuble

Bâtiment de 1965, bureaux entièrement vitrés, simple vitrage, menuiseries aluminium, pas d'isolation thermique et phonique, chauffage au gaz. Carrelage en bon état au rez de chaussée, wc normes Pmr, escalier étroit. Infiltration au plafond. Porte avec une seule serrure.

4.5. Surfaces du bâti

Cf 4.4

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

5.2. Conditions d'occupation : libre

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles :

UCM 1.1.1

6.2. Date de référence et règles applicables :

PLU 3 modifié devenu opposable à partir du 14/12/2025

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Termes de comparaison

Biens non bâtis – valeur vénale								
N	date mutation	commune adresse	cadastre	surface terrain / SdP	urba- nisme	prix	Prix/m ²	Observations
1	02/10/2023	70b rue Gustave Delory	TO 2 lot 111			27000		
2	28/04/2025	18 rue des Augustins	TM 26 lot 2263			25000		
3	16/12/2024	26 rue Lydéric	LW 181 LOT 158			25000		
4	28/02/2024	11 rue Edouard Delesalle	TL 2 lot 252			27500		
						moyenne		
						dominante		

Biens bâtis : maison – appartement – entrepôt... - valeur vénale							
N	date mutation	commune adresse	cadastre	surface terrain / SU	Prix €	Prix/m ²	Observations
1	03/06/2022	16 rue Alexandre Desrousseaux	TR 1 lot 838- 848- 847	96,06	100000	1042	
2	09/11/2023	50 avenue Kennedy	TR 1, lot 194	77,04	132000	1713	
3	29/12/2023	199 rue Pierre Mauroy	TR 1, lot 502	70,96	96500	1360	
4	04/03/2022	223 rue Pierre	TR 1,	66,66	118000	1770	

		Mauroy	lot 488- 501					
5	20/05/2025	54 avenue Kennedy	TR 1, lot 186- 174- 185		75,66	80000	1057	
6	28/08/2024	215 rue Pierre Mauroy	TR 1, lot 506		74,75	95000	1271	
						moyenne		
						dominante		

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Demande semblant assez faible se répercutant sur les valeurs pour ce type de bien. Copropriété nécessitant de nombreux travaux.

Compte tenu de ces éléments, l'immeuble est valorisé en baisse à 1100 €/m, réserves incluses. Soit une valeur de 148,9m²sup * 1100€/M² soit 163790 € arrondie à 163000 €.

Le parking, dont la valeur est élevée en centre-ville, est valorisé à 27000 €.

Ensemble 190000 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 190000 €

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 171000 € (arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la loi, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision acquies à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_18-DE



Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
des Hauts de France et du département du Nord,
et par délégation,

L'Inspecteur des Finances Publiques

Didier LECORNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Lecorneret'.

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_18-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEU	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières présent
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain Européenne de Lille	Envoyé en préfecture le 02/06/2026 Reçu en préfecture le 02/06/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260601-D2026_18-DE
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_19-DE



**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_19

Séance du 1 juin 2026

Objet : Création d'une Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail / **Délibération n° 5**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s., R. 252-30 et s., R. 252-41 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant la consultation des organisations syndicales le 24 mars 2026 et l'information au CST du 18 mai 2026,

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du CST dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 pour l'ensemble des collectivités et établissements publics rattachés au CST du CDG est supérieur à 2 000 agents,

Considérant que la formation spécialisée est compétente sur la protection de la santé physique et mentale, la prévention des risques professionnels, les conditions de travail, l'organisation de travail et du télétravail, les enjeux liés à la déconnexion, la prévention du harcèlement moral, sexuel et des violences sexistes et sexuelles,

Considérant l'impulsion et les enjeux des projets de prévention sur ces domaines pour l'ensemble des collectivités du ressort du CST placé auprès du CDG 59,

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- D'instaurer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

- De maintenir le paritarisme et fixer :

- le nombre de représentants du personnel titulaires à 9, et un nombre égal de représentants suppléants,
- le nombre de représentants des collectivités et établissements publics de son ressort à 9 et un nombre égal de représentants suppléants.

- De prévoir le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements de son ressort

Nombre de votant(s) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_19-DE

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_19-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEUZ	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières présent
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain de la métropole Européenne de Lille	excusé
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_19-DE

Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_20-DE



**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_20

Séance du 1 juin 2026

Objet : Fixation du nombre de représentants, du paritarisme et du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics au CST / **Délibération n° 6**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s., R. 252-30 et s., R. 252-41 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant la consultation des organisations syndicales le 24 mars 2026 et l'information au CST du 18 mai 2026,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 pour l'ensemble des collectivités et établissements publics rattachés au CST du CDG 59 est supérieur à 2 000 agents.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 9 et en nombre égal celui des représentants suppléants du personnel,
- Maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG employant moins de 50 agents et du CDG 59 égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Prévoir le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics de son ressort.

Nombre de votant(s) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_20-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEUZ	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières présent
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain de la métropole Européenne de Lille	Envoyé en préfecture le 02/06/2026 Reçu en préfecture le 02/06/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260601-D2026_20-DE
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_21

Séance du 1 juin 2026

Objet : Convention ARPEJEH 2026 / Délibération n° 7

Vu la délibération n° 2012-22 du 1er juin 2012 relative à la convention de partenariat avec le FIPHFP ;

Vu la délibération D2016-29 du 28 juin 2016 relative au projet d'insertion des personnes en situation de handicap et renouvelant le conventionnement avec le FIPHFP, délibération renouvelée en dernier lieu par la délibération n° D2025_20 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 23 avril 2025 ;

Vu la délibération n° D2022-18 du 31 mars 2022 relative à l'adhésion à l'association ARPEJEH, renouvelée en dernier lieu par la délibération n° D2025_07 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 6 février 2025 ;

Considérant que le CDG 59 est engagé dans l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap depuis plus de 10 ans dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP ;

Considérant la compétence des Centres De Gestion en matière de promotion de l'emploi public ;

Considérant que le partenariat avec l'association ARPEJEH enrichit l'engagement du CDG 59 et permet de soutenir les actions en direction de l'emploi des personnes en situation de handicap, de l'égalité des chances et de la diversité.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion pour l'année 2026. La convention est annexée à la présente délibération et le coût annuel de l'adhésion est de 3600 euros.

Nombre de votant(s) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

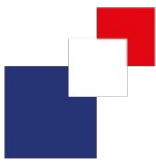
Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_21-DE

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux



CONVENTION DE PARTENARIAT - 2026

Il est établi une convention de partenariat entre :

d'une part :

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59), 14 rue Jeanne Maillotte, 59800 LILLE

Représenté par M. Éric DURAND, Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, dûment habilité et par délégation

d'autre part :

Arpejeh association déclarée, ayant son siège 23 rue du départ, boîte 37, 75014 Paris, représentée par Madame Servane CHAUVEL, Déléguée Générale, dûment habilitée à cet effet.

N° SIRET : 504 643 065 00031

Code APE : 8891B

Article 1 - PRÉAMBULE

L'association Arpejeh a été créée le 30 avril 2008 dans le but de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des personnes en situation de handicap en accompagnant les jeunes adolescents handicapés dans leur parcours de formation et la construction de leur projet professionnel.

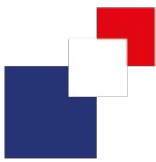
Pour sa part, le CDG 59 affirme sa volonté de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées - et dans ce cadre, soutient l'action d'Arpejeh, et c'est à ce titre qu'est signée la présente convention.

Article 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée déterminée du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être reconduite pour des périodes d'un an.



Article 3 - ENGAGEMENTS D'ARPEJEH

Arpejeh s'engage à :

- Proposer des candidatures de jeunes en situation de handicap, pour des stages de courte ou longue durée : du stage de 3^{ème} en passant par les stages de bac professionnel, BTS, stage de fin d'études de 6 mois, en apprentissage en alternance, ainsi que pour des PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel).
- Proposer des candidatures de jeunes à la recherche d'un emploi (candidats de 15 à 30 ans).
- Cibler l'envoi de candidatures
- Accompagner le CDG 59 sur la définition de l'accompagnement nécessaire (équipements, organisation du poste de travail, tutorat / mentorat, etc.) à la bonne intégration de ces stagiaires, alternants et candidats, tout au long de leur parcours d'intégration.
- Sensibiliser les tuteurs quant à leurs rôles et missions dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

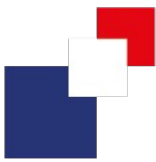
Article 4 - ENGAGEMENTS DU CDG 59

Le CDG 59 s'engage à :

- Examiner avec soin et avec bienveillance, les C.V de jeunes candidats en situation de handicap proposés par Arpejeh.
- Favoriser l'accueil de candidats leur permettant ainsi l'accès à des immersions professionnelles et la poursuite de la construction de leur projet professionnel.
- Informer Arpejeh des candidats accueillis

Par ailleurs, le CDG 59 s'engage à inciter, mobiliser des collaborateurs intéressés et impliqués pour participer aux actions Arpejeh, notamment à :

- Participer au forum découverte des métiers organisé par Arpejeh pour offrir aux élèves handicapés un premier contact avec les professionnels des structures membres Arpejeh, leur présenter les métiers, préparer leur stage et leur accueil. Ces temps de rencontre sont aussi mis à profit pour informer les élèves sur les parcours de formation permettant d'accéder aux métiers souhaités par les élèves, et sur les politiques handicap mises en œuvre par les structures pour accueillir les personnes handicapées.
- Effectuer une visite du CDG 59 ou de sites en région et/ou un « Ma fonction, mon parcours » (en présentiel ou distanciel) par an : les élèves découvrent le temps de 2 à 3 heures des métiers méconnus, parfois surprenants et insolites des membres de l'association. Un parcours est organisé dans l'entreprise afin de pénétrer l'univers professionnel.



- Participer à des coachings professionnels : accompagner des élèves de première/terminale, des étudiants et jeunes demandeurs d'emplois (jusque 30 ans) dans la préparation de simulations d'entretien avec un professionnel du recrutement.
- Proposer et/ou mettre en œuvre du mentorat entre des personnes volontaires pour participer à une démarche d'accompagnement et des jeunes en situation de handicap. Chaque collaborateur suit une formation d'une journée pour se former aux techniques du parrainage et de l'accompagnement puis devient parrain ou marraine d'un jeune de 18 à 30 ans. L'objectif est de suivre le jeune dans la réalisation de son projet professionnel et de l'accompagner dans son parcours et dans ses orientations. Ce suivi est pour le jeune l'occasion de se familiariser avec le savoir-être du monde du travail et de se préparer aux techniques de recrutement.

Article 5 - SUIVI DE L'OPÉRATION

Madame Céline LEDET pour les actions internes au CDG 59 et Mme VANRAST en qualité de directrice de l'emploi dans les actions associant les collectivités du CDG 59 et Madame Servane CHAUVEL, Déléguée Générale Arpejeh assureront le suivi de la convention.

Article 6 - COMMUNICATION

Le bénéficiaire du dispositif se réserve le droit de communiquer, sous les formes qui lui conviendront, sur son partenariat avec Arpejeh.

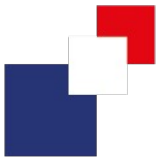
Arpejeh s'engage à communiquer sur son partenariat avec le signataire sous les formes suivantes (logo sur documents internes, plaquette, newsletter, site web, rapport moral, communiqué de presse, vidéo annuelle).

Article 7 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le Centre De Gestion apporte un soutien financier à l'action de l'association Arpejeh à hauteur d'une cotisation annuelle de 3 600 euros (trois mille six cents euros). Cette somme correspond à la grille de tarification en vigueur.

Article 8 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties des dispositions prévues par la présente convention, l'autre partie pourra la dénoncer. Cette dénonciation, ne nécessitant aucun préavis, devra être formalisée par lettre recommandée avec AR, après une mise en demeure dans les mêmes formes et restée sans effet.



Article 9 - LITIGES

En cas de litige, le tribunal de Grande Instance de Paris est seul compétent.

Article 10 - CONFIDENTIALITÉ

Toute information recueillie par Arpejeh pendant la réalisation des travaux doit conserver un caractère confidentiel.

Arpejeh s'engage à ne pas se servir de ces informations pour son propre compte et à ne pas divulguer à qui que ce soit aucune indication sur les informations, travaux et études effectués dans le cadre de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Paris, le

Pour le Centre De Gestion du Nord

Pour l'Arpejeh

#signature#

M. Éric DURAND

Président du Centre De Gestion du Nord
Maire de MOUVAUX

Servane CHAUVEL

Déléguée Générale

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_21-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEUZ	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières excusé
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain Européenne de Lille	Envoyé en préfecture le 02/06/2026 Reçu en préfecture le 02/06/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260601-D2026_21-DE
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_22

Séance du 1 juin 2026

**Objet : Renouvellement de la convention relative à l'utilisation du module GPEEC /
Délibération n° 8**

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la charte régionale relative aux modalités d'exercice des missions communes du 31 décembre 2015 qui désigne le CDG 59 pour assurer la coordination de l'ensemble des centres co-signataires de la région Hauts-de-France dans la mise en œuvre des missions communes,

Vu la convention régionale de coopération des Centres De Gestion de la région Hauts-de-France relative à l'observatoire régional de l'emploi et des données sociales du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n° D2021_13 du Conseil d'administration en date du 11 février 2021 relative à la convention d'adhésion au module GPEEC

Considérant que selon les dispositions de la loi du 19 février 2007 susvisée, les centres de gestion s'organisent au niveau régional pour l'exercice de missions communes ,

Considérant la mission générale d'information sur l'emploi public territorial des CDG et leur rôle d'accompagnement des collectivités sur le RSU et la gestion des emplois,

Considérant l'offre du CIG Grande Couronne relative au renouvellement de la mise à disposition du Module GPEEC, son actualisation et sa maintenance en contrepartie d'une participation financière annuelle d'un montant de 2 009 € soit 6 027 € pour la durée totale de la convention (trois ans),

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'utilisation du module GPEEC.

Nombre de votant(s) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_22-DE

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DU MODULE GPEEC PAR LE CENTRE DE GESTION DU NORD

La présente convention est conclue :

Entre, d'une part,

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France - 15, rue Boileau, BP 855 - 78008 Versailles Cedex, représenté par son Président, Monsieur Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux.
ci-après désigné « CIG »

Et, d'autre part,

Le Centre de Gestion du Nord
représenté par sa/son Président (e)
ci-après désigné « l'utilisateur »

PREAMBULE

Les CDG assurent, selon les articles L452-34 à L452-37 du CGFP, une mission générale d'information sur l'emploi public territorial de leur ressort géographique et au niveau régional, via la création d'observatoires régionaux de l'emploi, s'appuyant notamment sur la collecte des données sociales.

Les Centres de Gestion se sont dotés en 2018 d'une application full web « Données Sociales » qui facilite les campagnes du Bilan Social (saisie par les collectivités, collecté par les Centres de Gestion), leurs restitutions et les comparaisons, et développe la capacité de synthèse et de diffusion des CDG, tant au niveau départemental que régional et national, des informations relatives à l'emploi public.

La possibilité de connecter entre elles de nombreuses bases de données a permis de concevoir un module additionnel à l'application « Données Sociales », dit « Module GPEEC » qui propose un état des lieux et une prospective « métiers et compétences » à l'échelle d'une collectivité et pour un agent en particulier dans le cadre d'un accompagnement individualisé de parcours professionnel.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - objet

Par la présente convention, le CIG concède à l'utilisateur, qui l'accepte, le droit non exclusif et non cessible (sauf autorisation expresse du CIG) d'utiliser le module GPEEC selon les conditions et modalités définies ci-après, moyennant le paiement de la redevance décrite à l'article 7.

Article 2 – descriptif du module GPEEC

Le module GPEEC dispose de 2 espaces fonctionnels :

- Un espace collectivité dédié à l'import et à la saisie des données.
- Un espace « centres de gestion » dédié à l'organisation et au suivi du module gpeec

Article 3 – mise à disposition du module GPEEC

L'ouverture des droits d'utilisation du centre de gestion est effective à la date d'effet de la présente convention. Le centre de gestion reçoit ses codes d'accès. Il est tenu de modifier ce mot de passe temporaire et est garant de sa diffusion. En aucun cas le CIG n'a connaissance de ce mot de passe.

Article 4 - prestations annexes

Restent à la charge de l'utilisateur :

- La diffusion des codes d'accès à l'espace « collectivité » auprès des collectivités de son ressort géographique,
- Le contrôle des données saisies par les collectivités de son ressort géographique.
- L'accompagnement de ses collectivités

Article 5 - actualisation

Le CIG s'engage à assurer les mises à jour réglementaires du module GPEEC en fonction de l'évolution de celui-ci, pour la durée de la présente convention et en lien avec les centres de gestion partenaires, le CIG, le CDG 17 et le CDG 64 au titre de l'OREFPT de Nouvelle-Aquitaine, le CDG 38, le CDG 59 et le CDG 69.

Article 6 - maintenance

Le CIG assure l'assistance du CDG utilisateur via un numéro téléphonique et une adresse de messagerie électronique dédiés.

Le module GPEEC bénéficie d'une garantie de bon fonctionnement de la part du CIG qui s'engage à rectifier dans les meilleurs délais toute erreur de conception qui entraverait son fonctionnement sous réserve que l'utilisateur en ait averti le CIG via la téléassistance et garanti l'intégrité du produit.

Article 7 – participation aux frais

La participation annuelle de l'utilisateur est déterminée, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du CIG n° 2025–66 en date du 18 décembre 2025 à : **2009 euros TTC par an soit 6027 euros TTC pour la durée de la convention (3 ans).**

Elle prend effet à compter du 1er janvier 2026.

Ce montant est adapté annuellement selon l'évolution du nombre de centres de gestion utilisateurs.

ARTICLE 8 - PROTECTION COMMERCIALE ET INTELLECTUELLE DU MODULE GPEEC ET DES DONNEES

L'utilisateur reconnaît que les droits de propriété intellectuelle du module GPEEC visée à l'article 2 appartiennent exclusivement au CIG.

Toute proposition de modification, ajout ou suppression de fonctionnalité au sein du « Module GPEEC » est soumise à l'avis des centres de gestion partenaires.

L'utilisateur reste propriétaire et unique responsable des données collectées pour le compte des collectivités et établissements publics locaux de son ressort territorial.

Dans le cas où l'utilisateur est également en charge de l'observatoire régional de l'emploi, il apportera la preuve de l'accord de l'ensemble des CDG constituant l'observatoire régional quant au partage régional des données, par la signature d'une convention spécifique avec chacun des membres de l'observatoire.

Article 9 - cession

Aucun des droits de la présente convention ne peut faire l'objet d'une cession (totale ou partielle) sauf accord exprès du CIG.

Article 10 - responsabilités

Le CIG s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution des prestations objet des présentes et dans le respect du marché public passé avec son fournisseur.

Eu égard à la nature des prestations, les parties conviennent expressément que le CIG est soumis à une obligation de moyens.

Le CDG assume l'entière responsabilité de l'utilisation du module. Le CIG ne saura être tenu responsable qu'en cas d'inexécution ou de faute grave.

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou retards pris dans l'exécution de l'une de ses obligations si cette inexécution, manquement ou retard est imputable à l'autre partie ou à la survenance d'un cas de force majeure.

La force majeure suspend les obligations nées de la convention. Toutefois, si elle devait perdurer plus de trois mois, il y sera mis fin automatiquement.

Article 11 – Clauses « RGPD »

11.1 – Pour la gestion du/des compte(s) utilisateur du CDG

Pour l'ensemble des données collectées et traitées dans le cadre de la création du ou des compte(s) utilisateur du CDG, ainsi que les activités de maintenance, d'assistance, d'hébergement, de sauvegarde et de formation associées, le CIG, en tant que Responsable de traitement, s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données.

Le CIG s'engage notamment à :

- ne pas utiliser les données personnelles à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été collectées ;
- ne pas conserver les données personnelles au-delà de la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles celles-ci ont été collectées et dans la limite maximale fixée par les archives de France ;
- mettre en œuvre des mesures organisationnelles et techniques adaptées afin de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles collectées ;
- ne pas transmettre à un tiers non habilité ou non autorisé les données personnelles collectées ;
- à examiner les demandes d'exercice des droits des personnes concernées et à y apporter une réponse dans le délai maximal réglementaire.

Pour toute question, le délégué à la protection des données du CIG peut être contacté à l'adresse rgpd@cigversailles.fr.

11.2 – Pour la mise à disposition, la maintenance, l'assistance, l'hébergement et la sauvegarde des données du module GPEEC

Dans le cadre de la mise à disposition du module GPEEC au CDG ainsi que des actions de maintenance, d'assistance, d'hébergement et de sauvegarde des données traitées par le CDG et pour lesquelles il agit en tant que Responsable de traitement, le CIG intervient en tant que Sous-traitant.

Si le CDG met à disposition des collectivités de son territoire le module GPEEC, il est alors lui-même qualifié de Sous-traitant au sens du RGPD, chaque collectivité étant reconnue comme Responsable de traitement de ses propres données et le CIG acquiert alors la qualification de Sous-traitant ultérieur.

Quelle que soit la qualification du CIG (Sous-traitant ou Sous-traitant ultérieur), les obligations au regard du RGPD sont identiques :

Objet du traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du module GPEEC - Activité de maintenance et d'assistance - Hébergement et sauvegarde des données
Types de données personnelles par catégories de personnes concernées	<p>Utilisateur du module GPEEC : identité, coordonnées professionnelles et données de connexion</p> <p>Agents dont les données sont saisies dans le module : Identité, données relatives à la vie professionnelle, évaluation des compétences des agents et restrictions médicales</p>
Nature du traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Accès dans le cadre des activités de maintenance et d'assistance - Conservation dans les cadres de l'hébergement de la sauvegarde des données - Destruction
Durée du traitement	La durée du traitement est égale à la durée de la présente convention.
Durée de conservation des données et sort final	Selon les durées d'utilité administratives définies par les textes en vigueur.
Obligations de la Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir au CIG les Données Personnelles objet de la présente convention lorsque le CIG ne procède pas directement à leur collecte ; - Documenter par écrit toute instruction donnée au CIG concernant le traitement objet de la présente convention ; - Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD de la part du CIG ; - Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du CIG.
Engagements du CIG	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter les données personnelles exclusivement selon les consignes écrites de la collectivité ; - S'assurer que les agents du CIG accédant aux données personnelles s'engagent à respecter leur confidentialité ; - Encadrer le recours à un sous-traitant ultérieur par contrat de sous-traitance conforme au RGPD ; - Mettre à la disposition du CDG toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de la loi en matière de protection des données ; - Mettre en place les mesures organisationnelles et techniques appropriées afin d'assurer la protection, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles.
Assistance du CIG à la demande de la CT	<ul style="list-style-type: none"> - Pour informer les personnes de la gestion de leurs données personnelles et de leurs droits ; - Pour répondre aux demandes des personnes portant sur l'utilisation de leurs données personnelles ; - Pour toutes les formalités nécessaires à réaliser auprès de la CNIL, et en cas de violation de données, dont le CDG sera informé dans les meilleurs délais.
Coordonnées du DPD du CIG	rgpd@cigversailles.fr

Article 12 - confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements communiqués par l'autre à l'occasion de l'exécution de la présente convention et s'engage à faire respecter ces dispositions à ses collaborateurs, collectivités affiliées ou non.

Article 13 - durée

La présente convention, après sa transmission par l'utilisateur au contrôle de légalité, est exécutoire à compter de la livraison de l'application par le prestataire au CIG. Elle demeure en vigueur pour une durée de 5 ans et pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Article 14 - résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée par le CIG en cas d'inexécution par l'utilisateur d'une seule des obligations prévues par les articles 1 et 8 "objet" et "protection commerciale et intellectuelle du module GPEEC et des données", et par les conditions financières visées à l'article 7.

Dans ce cas, le CIG doit, par lettre recommandée avec accusé de réception, préalablement mettre en demeure l'utilisateur de respecter ses obligations contractuelles.

En cas de résiliation, à son initiative ou à celle du CIG, de la présente convention pour quelque cause que ce soit, l'utilisateur doit :

- immédiatement cesser d'utiliser le module GPEEC,
- payer toutes sommes dues au CIG.

Article 15 - partenariat

L'utilisateur s'engage à avertir le CIG de toute anomalie de fond du module GPEEC afin que ce dernier procède à sa rectification dans les meilleurs délais.

Le CIG se réserve le droit de ne pas procéder à une modification qu'il considérerait ne pas servir l'intérêt d'une majorité de CDG utilisateurs ou qui serait contraire aux obligations réglementaires.

Article 16 - litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les Parties. A défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des deux parties et précisant la difficulté en cause, chacune des Parties peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles.

Fait à LILLE Cedex, le

Fait à Versailles, le 22 décembre 2025



Cachet et signature
Précédés de la mention
« lu et approuvé »

Cachet et signature
Précédés de la mention
D.G. 59
GESTION DES PERSONNELS
24 DEC. 2025
14 rue Jeanne Maillotte
CS 71222 - 59013 LILLE CEDEX

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_22-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séranvillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEUZ	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières excusé
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain de la métropole Européenne de Lille	Envoyé en préfecture le 02/06/2026 Reçu en préfecture le 02/06/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260601-D2026_22-DE
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_23

Séance du 1 juin 2026

Objet : Convention relative à la mise à disposition de la licence développeur QLIK /
Délibération n° 9

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la charte régionale relative aux modalités d'exercice des missions communes du 31 décembre 2015 qui désigne le CDG 59 pour assurer la coordination de l'ensemble des centres co-signataires de la région Hauts-de-France dans la mise en œuvre des missions communes,

Vu la convention régionale de coopération des Centres De Gestion de la région Hauts-de-France relative à l'observatoire régional de l'emploi et des données sociales du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n° D2023_29 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 29 juin 2023, relative à l'utilisation de l'application données sociales 2023-2028 (full web),

Vu la délibération n° 2025-33 du Conseil d'administration du CIG en date du 14 octobre 2025, relative au renouvellement des conventions de mise à disposition d'un accès à la plateforme Qlik,

Considérant que selon les dispositions de la loi du 19 février 2007 susvisée, les centres de gestion s'organisent au niveau régional pour l'exercice de missions communes,

Considérant qu'en complément de l'application « Données Sociales » dédiée au Rapport Social Unique, le module analytique, dénommé « plateforme Qlik », permet la visualisation dynamique, l'exploitation multi-sources et la génération automatisée de rapports à partir des données sociales consolidées,

Considérant les objectifs de l'Observatoire Régional de l'Emploi et des Données Sociales et des missions d'analyse territoriale du Centre De Gestion, et la nécessité de renforcer les capacités d'analyse et de production d'indicateurs,

Considérant l'offre du CIG relative à la mise à disposition de la licence « développeur », dans le cadre d'une convention de trois ans, dont le coût annuel de la convention est fixé à 1 695 €, soit 5 085 € pour la durée totale de la convention.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention annexée à la présente délibération de mise à disposition d'un accès à la plateforme Qlik Sens.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_23-DE

Nombre de votant(s) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE À DISPOSITION D'UN ACCES À LA
PLATEFORME QLIK**

Centre de Gestion du Nord

La présente convention est conclue :

Entre, d'une part,

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France - 15, rue Boileau,
BP 855 - 78008 Versailles Cedex, représenté par son Président, Monsieur Daniel LEVEL, Maire de la
commune déléguée de Fourqueux,

ci-après désigné « CIG »

Et, d'autre part,

Centre de Gestion du Nord
représenté par sa/son Président (e),.....

ci-après désigné « l'utilisateur »

PREAMBULE

Les Centres de Gestion assurent, selon l'article 23 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, une mission générale d'information sur l'emploi public territorial de leur ressort géographique et au niveau régional, via la création d'observatoires régionaux de l'emploi (article 14), s'appuyant notamment sur la collecte des données sociales.

Les Centres de Gestion se sont dotés en 2018 d'une application full web « Données Sociales » qui facilite les campagnes du Bilan Social (saisie par les collectivités, collecte par les Centres de Gestion), leurs restitutions et les comparaisons, et développe la capacité de synthèse et de diffusion des CDG, tant au niveau départemental que régional et national, des informations relatives à l'emploi public.

La possibilité de connecter entre elles de nombreuses bases de données a permis de développer un module additionnel à l'application « Données Sociales », dit « plateforme Qlik » qui comprend la mise en place de tableaux de bord dynamiques connectés au puits de données et un module d'impression de rapports sur demande ou automatisés.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - objet

Par la présente convention, le CIG concède à l'utilisateur, qui l'accepte, le droit non exclusif et non cessible (sauf autorisation expresse du CIG) d'utiliser la plateforme QLIK selon les conditions et modalités définies ci-après, moyennant le paiement de la redevance décrite à l'article 6.

Article 2 – descriptif de la plateforme qlik

La plateforme Qlik dispose de 2 espaces fonctionnels :

- Une plateforme dynamique d'analyse de données qui permet de créer des tableaux de bord dynamiques connectés essentiellement au puits de données de l'application données sociales des centres de gestion, intégrant des graphiques, cartes et tableaux nécessaires. Une intégration de ces tableaux de bord sur des pages web est proposée par la solution. Ces tableaux de bord peuvent être rendus accessibles au grand public sans authentification.
- Un module d'impression de rapports sur demande qui permet la modélisation et l'impression de rapports aux formats PDF, Word, EXCEL issus des tableaux de bord réalisés à partir de la plateforme dynamique d'analyse de données. Ces impressions peuvent être réalisées à la demande de l'utilisateur ou bien être automatisées. Elles peuvent le cas échéant être déposées sur un espace web dédié.

Article 3 – mise à disposition de la plateforme qlik

L'ouverture des droits d'utilisation du centre de gestion est effective à la date d'effet de la présente convention. Le CIG transmet les codes d'accès au centre de gestion et assure le renouvellement annuel des mots de passe et leur communication auprès des centres de gestion.

Deux types d'accès sont proposés :

Un accès développeur : L'utilisateur peut créer et utiliser les tableaux de bord et utiliser une connexion pour charger des données préexistantes.

Un accès analyseur : L'utilisateur peut consulter et utiliser les tableaux de bord créés et mis à disposition par le développeur.

Dans un cadre d'utilisation de données spécifiques à un centre de gestion, un protocole strict sera défini entre le centre de gestion et l'administrateur de la plateforme afin d'établir les modalités de transmission, de stockage et de mise à jour des données.

Article 4 - actualisation

Le CIG s'engage à assurer les mises à jour réglementaires de la plateforme Qlik en fonction de l'évolution de celle-ci, pour la durée de la présente convention.

Article 5 - maintenance

Le CIG assure l'assistance du CDG utilisateur via un numéro téléphonique et une adresse de messagerie électronique dédiés.

La plateforme Qlik bénéficie d'une garantie de bon fonctionnement de la part du CIG qui s'engage à rectifier dans les meilleurs délais toute erreur de conception qui entraverait son fonctionnement sous réserve que l'utilisateur en ait averti le CIG via la téléassistance et garanti l'intégrité du produit.

Article 6 – participation aux frais

La participation annuelle de l'utilisateur est déterminée, conformément à la délibération n° 2025-33 du Conseil d'administration du CIG en date du 14 octobre 2025 à : **1695 euros TTC soit 5085 euros TTC pour la durée de la convention (3 ans).**

Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle comprend l'acquisition de 1 licence(s) développeur et 0 licence(s) analyste.
Pour toute nouvelle demande de licence « développeur », une participation complémentaire de 360 € TTC sera demandée pour la formation (2 jours en distanciel).

Article 7 – protection commerciale et intellectuelle de la plateforme Qlik et des données

L'utilisateur reste propriétaire et unique responsable des données collectées pour le compte des collectivités et établissements publics locaux de son ressort territorial.

Dans le cas où l'utilisateur est également en charge de l'observatoire régional de l'emploi, il apportera la preuve de l'accord de l'ensemble des CDG constituant l'observatoire régional quant au partage régional des données, par la signature d'une convention spécifique avec chacun des membres de l'observatoire.

Article 8 - cession

Aucun des droits de la présente convention ne peut faire l'objet d'une cession (totale ou partielle) sauf accord exprès du CIG.

Article 9 - responsabilités

Le CIG s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution des prestations objet des présentes et dans le respect du marché public passé avec son fournisseur.

Eu égard à la nature des prestations, les parties conviennent expressément que le CIG est soumis à une obligation de moyens.

Le CDG assume l'entière responsabilité de l'utilisation de la plateforme. Le CIG ne saura être tenu responsable qu'en cas d'inexécution ou de faute grave.

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou retards pris dans l'exécution de l'une de ses obligations si cette inexécution, manquement ou retard est imputable à l'autre partie ou à la survenance d'un cas de force majeure.

La force majeure suspend les obligations nées de la convention. Toutefois, si elle devait perdurer plus de trois mois, il y sera mis fin automatiquement.

Article 10 – Clauses « RGPD »

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du

Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « **le règlement européen sur la protection des données** »).

• Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le service de mise à disposition de la plateforme Qlik destinée à compiler les données en vue d'établir des synthèses statistiques à destination des collectivités locales dans le cadre des missions d'observatoire de l'emploi des centres de gestion selon l'article 23 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

La nature des opérations réalisées sur les données est l'hébergement et la compilation des données en vue d'établir la mission d'observatoire de l'emploi.

La ou les finalité(s) du traitement sont :

- Hébergement des données,
- Lancement du traitement d'anonymisation à des fins de compilation.

Les données à caractère personnel traitées sont celles liées à la réalisation d'enquêtes relevant de la compétence des centres de gestion, en application, notamment, des articles 1 4 ; 2 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les catégories de personnes concernées sont les agents des collectivités territoriales.

• Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement

Le sous-traitant s'engage à :

1. Traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/font l'objet de la sous-traitance
2. Traiter les données **conformément aux spécifications de l'application** (transmises sur demande). Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
3. Garantir la **confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat.
4. Veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :
 - s'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - reçoivent l'information nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
5. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception** et de **protection des données par défaut**.

6. Sous-traitance

Le sous-traitant a retenu l'entité DDP Décision (ci-après, le « **sous-traitant ultérieur** ») dans le cadre d'une procédure de marché public pour mener les activités de traitement suivantes : Déploiement, maintenance, formation et assistance utilisateur.

En cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs, le sous-traitant doit tenir informé le responsable du traitement.

Il appartient au sous-traitant de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

7. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

8. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à [.....] (*indiquer un contact au sein du responsable de traitement*).

9. Notification des violations de données à caractère personnel

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement, toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance, par courrier électronique à [.....] (*indiquer un contact au sein du responsable de traitement*). Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

10. Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

11. Mesures de sécurité

Le CIG s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- L'accès physique au traitement est protégé (bâtiment ou local sécurisé)
- Un procédé d'authentification des utilisateurs est mis en œuvre (mot de passe individuel)
- Une journalisation des connexions est effectuée
- Le canal de transport des données sont chiffrés
- Les données à caractère personnelles sont anonymisées

12. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement. Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant. Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.

13. Délégué à la protection des données

Le sous-traitant a désigné un délégué à la protection des données, conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données : Matthieu BOISSONNOT. Il peut être contacté à l'adresse dpd@cigversailles.fr

14. Registre des catégories d'activités de traitement

Le sous-traitant déclare **tenir par écrit un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- Le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, d'autres sous-traitants ultérieurs éventuels que la société DDP Décision et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- Les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement ;
- Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;

15. Documentation

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la **documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

- **Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant**

Le responsable de traitement s'engage à :

1. Fournir au sous-traitant les données visées à l'article 2 des présentes clauses
2. Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant
3. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant.

Article 11 - confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements communiqués par l'autre à l'occasion de l'exécution de la présente convention et s'engage à faire respecter ces dispositions à ses collaborateurs, collectivités affiliées ou non.

Article 12 - durée

La présente convention, après sa transmission par l'utilisateur au contrôle de légalité, est exécutoire à compter de la livraison de la plateforme par le prestataire au CIG. Elle demeure en vigueur pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Article 13 - résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée par le CIG en cas d'inexécution par l'utilisateur d'une seule des obligations prévues par les articles 1 et 8 "objet" et "protection commerciale et intellectuelle de la plateforme Qlik", et par les conditions financières visées à l'article 7.

Dans ce cas, le CIG doit, par lettre recommandée avec accusé de réception, préalablement mettre en demeure l'utilisateur de respecter ses obligations contractuelles.

En cas de résiliation, à son initiative ou à celle du CIG, de la présente convention pour quelque cause que ce soit, l'utilisateur doit :

- Immédiatement cesser d'utiliser la plateforme Qlik,
- Payer toutes les sommes dues au CIG.

Article 14 - partenariat

L'utilisateur s'engage à avertir le CIG de toute anomalie de fond de la plateforme Qlik afin que ce dernier procède à sa rectification dans les meilleurs délais.

Le CIG se réserve le droit de ne pas procéder à une modification qu'il considérerait ne pas servir l'intérêt d'une majorité de CDG utilisateurs ou qui serait contraire aux obligations réglementaires.

Article 15 - litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les Parties. A défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des deux parties et précisant la difficulté en cause, chacune des Parties peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles.

Fait à LILLE Cedex, le

Fait à Versailles, le 22 décembre 2025

Le co-contractant

Le Président du CIG



Cachet et signature
Précédés de la mention
« lu et approuvé »

Cachet et signature
Précédés de la mention
« lu et approuvé »

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_23-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEU	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières excusé
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain de la métropole Européenne de Lille	excusé
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	présente	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_23-DE



Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE



**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_24

Séance du 1 juin 2026

Objet : Adoption du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 / **Délibération
n° 10**

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L452-2 à L452-33 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des centres de gestion ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération n° D2025-41 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 10 octobre 2025 relative au passage par anticipation au compte financier unique à compter de 2026 pour la gestion de l'exercice 2025.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	Budgétés 2025	Réalisations 2025	Taux de réalisation
Section de fonctionnement			
Dépenses	17 656 763,12 €	15 281 455,65 €	86,54 %
Recettes *	17 353 300,00 €	17 526 149,45 €	101,00 %
Section d'investissement			
Dépenses	1 005 314,44 €	379 344,07 €	37,74 %
Recettes*	926 000,00 €	591 657,19 €	63,89 %

* Inscriptions hors résultats reportés

La section de fonctionnement présente un excédent de 2 244 693,80 € compte tenu de 113 591,33 € de rattachements en dépenses. On constate des restes à réaliser à hauteur de 21 355,95 € en dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement présente un excédent de 212 313,12 €. On constate des restes à réaliser à hauteur de 188 192,52 €.

Les résultats définitifs à la clôture de l'exercice 2025, compte tenu des résultats antérieurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Budget Principal	Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	4 461 749,62 €	2 244 693,80 €	6 706 443,42 €
Section d'investissement	1 027 615,80 €	212 313,12 €	1 239 928,92 €
Total	5 489 365,42 €	2 457 006,92 €	7 946 372,34 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration du CDG 59 d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025.

Le Président se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Nombre de votant(s) : 21

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 1

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Séance du Conseil d'Administration du 1er juin 2026

Compte Financier Unique exercice 2025

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit conjointement avec le comptable public notamment le Compte Financier Unique (CFU). Selon l'instruction budgétaire et comptable M.57, le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU :

- Rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière.

Pour mémoire, la construction de l'exercice 2025 :

- Reposait sur la revalorisation du taux de la cotisation obligatoire dont le taux a été fixé à 0,78 % ;
- S'inscrivait dans la continuité des exercices précédents marqués par le retour annoncé à une situation excédentaire permettant de financer les programmes d'investissement et notamment la rénovation des bâtiments.

Vue d'ensemble des résultats de l'exercice 2025

6,4 % avec le	Résultats de clôture de l'exercice 2024	Résultats à la clôture l'exercice 2025	Résultats de l'exercice 2025
Section d'investissement	1 027 615,80 €	212 313,12 €	1 239 928,92 €
Section de fonctionnement	4 461 749,62 €	2 244 693,80 €	6 706 443,42 €
Total	5 489 365,42 €	2 457 006,92 €	7 946 372,34 €

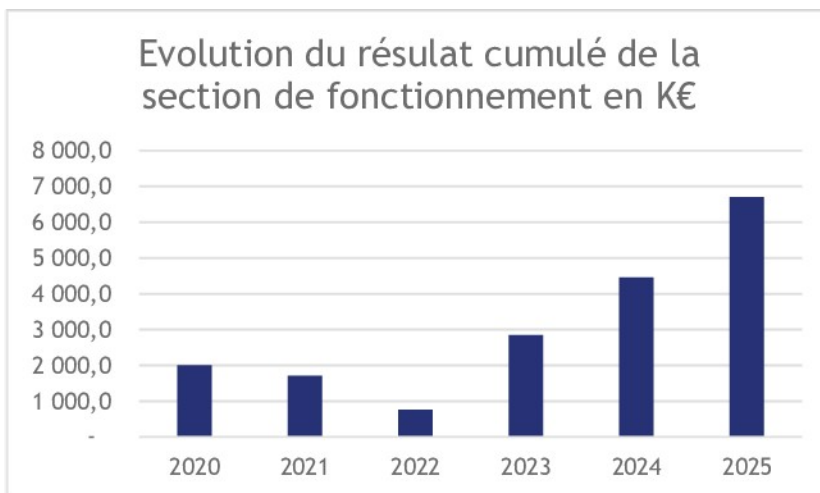
Ce rapport abordera successivement les deux sections

1 La section de fonctionnement

En section de fonctionnement, les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes (Hors résultats)
Inscriptions	17 656 763,12 €	17 353 300,00 €
Réalisations	15 281 455,65 €	17 526 149,45 €
Taux de réalisation (hors opérations d'ordre)	87,79 %	101 %

La section de fonctionnement présente un excédent de 2 244 693,80 €. Le résultat cumulé s'élève à 6 706 443,42 € à la clôture de l'exercice 2025. Les restes à réaliser s'élèvent à 21 355,95 €.



1.1 Les recettes de fonctionnement

Détail des recettes de l'exercice 2025

En K€	Inscriptions	Réalisations	Taux de réalisation
Cotisations et contributions	8 050,0	8 250,2	102,5%
Missions conventionnelles	4 741,0	4 403,5	92,9%
Transferts de ressources CNFPT - Concours	2 173,6	2 173,6	100,0%
Prise en charge des FMPE	814,4	927,5	113,9%
Coût lauréat	435,2	621,5	142,8%
Assurance statutaire	350,0	529,2	151,2%
Produits du domaine	229,0	260,7	113,9%
Subventions	324,0	104,7	32,3%
Partenariat CNRACL	20,0	24,8	123,8%
Autres recettes	216,1	230,6	106,7%
Total	17 353,3	17 526,1	101,0%

Depuis 2023, l'évolution des recettes a été la suivante

En K€	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
Cotisations et contributions	7 675,3	7 938,6	8 250,2
Missions conventionnelles	3 859,4	4 097,4	4 403,4
Transferts de ressources CNFPT - Concours	2 152,8	2 274,9	2 173,6
Prise en charge des FMPE	540,9	835,7	927,5
Coût lauréat	507,5	406,3	621,5
Assurance statutaire	339,1	496,5	529,2
Produits du domaine	205,6	162,5	260,7
Subventions	265,8	411,9	104,7
Partenariat CNRACL	28,8	27,4	24,8
Autres recettes	195,2	225,0	230,5
Total	15 770,4	16 876,2	17 526,1

Les analyses qui suivent ont pour objectif de remettre en perspective les résultats de l'exercice 2024

1.1.1 Les cotisations

En K€	2023	2024	2025
Réalisations	7 675,3	7 938,6	8 250,2

Depuis 2023, l'évolution des produits des cotisations est le résultat :

- de la progression des bases de cotisations portées quasi exclusivement par les collectivités affiliées ;
- de la revalorisation du taux de la cotisation obligatoire dont le taux est passé de 0,76% à 0,78% au premier janvier 2025.

1.1.2 Les missions conventionnelles

En K€	2023	2024	2025
Réalisations	3 859,4	4 097,4	4 403,4

Le produit des recettes conventionnelles est en augmentation de 306 K€ soit 7,5% % après avoir progressé de 238 K€ entre les exercices 2023 et 2024. L'année 2023 avait été marquée par la mise en œuvre de la contribution santé.

K€	2023	2024	2025
Prévention santé	2 695,4	2 598,2	2 931,1
Transitions numériques et archivage	477,9	546,5	703,8
Missions d'Intérim	560,5	836,5	604,6
Autres missions conventionnelles	143,7	132,0	163,9
	3 859,4	4 097,4	4 403,4

En 2025, la dynamique des recettes est portée d'une part par la prévention et la santé au travail et d'autre part par les transitions numériques et l'archivage.

Concernant la mission d'intérim territorial, 2024 a été une année particulière, affichant la plus forte augmentation des recettes depuis 2022. Cette croissance ne s'est pas maintenue en 2025, les recettes ayant diminué de plus de 30%. Les recettes 2025 tendent vers un retour au niveau connu des années 2022/2023. Ce constat à la baisse est confirmé par d'autres Centres De Gestion au niveau national. Toutefois, grâce à une activité de sourcing plus importante et un suivi du vivier dynamique, les demandes ont pu être proportionnellement mieux satisfaites.

Ainsi 36 structures territoriales (contre 34 en 2024) ont bénéficié des missions temporaires de la MIT, qui ont conclu ou renouvelé 130 contrats avec le CDG 59 (contre 109 en 2024).

Aucune formation de Secrétaire général de mairie n'ayant pu être organisée en 2025, le vivier habituel correspondant a manqué à la MIT pour répondre aux attentes plus spécifiques sur ces missions.

S'agissant des transitions numériques et de l'archivage, on enregistre une relative stabilité des recettes sur le volet numérique et les missions d'archivage dans les collectivités. En revanche, les recettes liées à l'archivage numérique progressent de plus de 20 %, recettes auxquelles s'est ajouté un rattrapage de la contribution versée par Somme numérique d'environ 40 k € au titre de l'année 2024.

Les subventions reçues

En K€	2023	2024	2025
Réalisations	265,8	411,9	104,7

En 2025, les subventions perçues correspondent au financement par le FIPHFP des actions de maintien dans l'emploi.

Il convient de relever que le CDG 59 a renouvelé le partenariat avec le FIPHFP. Sur la nouvelle période, du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029, le montant des financements attendus s'élève à 964,5 K€.

Les autres ressources du CDG 59

Les transferts du CNFPT

En K€	2023	2024	2025
Concours	2 152,8	2 274,9	2 173,6
FMPE	283,2	299,2	285,9
Total	2 436,0	2 574,1	2 459,5

Le niveau de ce financement est directement corrélé aux contributions perçues par le CNFPT. Pour des raisons techniques liées aux modalités de recouvrement des contributions, la recette 2025 est en très légère diminution.

La prise en charge des FMPE

En K€	2023	2024	2025
Réalisations (Niveau de remboursement des collectivités)	257,7	536,4	641,5
Dépenses de personnel	208,1	323,8	420,9

Les dépenses liées à la prise en charge des FMPE revêtent un caractère très aléatoire. La prévision des dépenses est bien souvent plus importante que la réalisation finale dans la mesure où certains agents sont finalement reclassés ou trouvent un nouvel emploi pendant la période de surnombre en évitant ainsi la prise en charge par le CDG 59.

Ces résultats doivent cependant être relativisés dans la mesure où il s'agit d'une recette brute, les dépenses de personnel supportées par le CDG 59 au titre de la prise en charge se sont élevées à 420,9 K€.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Par chapitre, les niveaux des réalisations de l'exercice 2025 sont les suivants :

En K€	Inscriptions	Réalisations	Taux de réalisation
Charges à caractère général (011)	4 417,0	3 523,7	79,8 %
Dépenses de personnel (012)	11 635,4	10 493,7	90,2 %
Autres charges de gestion courantes (65)	799,3	778,6	97,4 %
Charges exceptionnelles (67)	5,0	2,0	40,1%
Dépenses réelles	16 856,7	14 798,0	87,8%
Amortissements	550,0	483,5	87,9%
Financement de la section d'investissement	250,0	Non mobilisé	
Total	17 656,7	15 281,5	

Evolution des dépenses depuis 2023

En K€	2023	2024	2025
Charges à caractère général (011)	3 316,4	4 588,8	3 523,7
Dépenses de personnel (012)	9 150,0	9 642,4	10 493,7
Autres charges de gestion courantes (65)	729,8	522,2	778,6
Charges exceptionnelles (67)	23,6	15,3	2,0
Amortissements (042) et financement de la section d'investissement (023)	472,9	494,4	483,5
Total des dépenses	13 692,7	15 263,1	15 281,5

Entre 2024 et 2025, les dépenses du CDG 59 ont progressé de 0,12 % soit 18,4 K€.

1.2.1 Les dépenses de personnel

Bien qu'en progression de 851,3 K€, l'année 2025 s'est traduite par un niveau de réalisation des dépenses de personnel inférieur aux prévisions de l'ordre de 1 141,7K€, ce qu'illustre le tableau qui suit.

En K€	Inscriptions 2025	Réalisations 2025
Charges de personnel permanent	10 139,2	9 131,4
Mission d'Intérim	708,3	495,5
Prise en charge des FMPE	335,0	420,9
Rémunération des vacataires	452,9	445,9
Total du chapitre 012	11 635,4	10 493,7

Eléments d'explication

Si on constate une diminution des dépenses relatives à la mise à disposition de personnel dans le cadre de la mission d'intérim, le niveau de prise en charge des FMPE s'est avéré supérieur aux prévisions initiales.

S'agissant du personnel permanent, les écarts s'expliquent essentiellement par la difficulté à recruter sur l'ensemble des postes qui ont été ouverts au BP 2025 notamment en ce qui concerne la Direction de la santé, sécurité et de la qualité de vie au travail.

Il est particulièrement compliqué d'estimer finement les vacances de poste qui sont, la plupart du temps, sous-estimées du fait des délais de recrutement de plus en plus longs.

Il est par ailleurs difficile de prévoir les mobilités externes des agents qui, face à des souhaits de reconversion ou de changement d'environnement professionnel de plus en plus forts, augmentent progressivement.

Par conséquent, en 2026, le CDG 59 a pris en compte un taux de vacance systémique de la masse salariale dans ses prévisions budgétaires. A titre prudentiel, ce taux a été évalué à 4%.

1.2.2 Les charges à caractère général

Domaine d'activité en K€	2023	2024	2025
Concours	886,1	1 903,5	975,6
Transitions numériques - informatique	583,3	750,7	796,9
Moyens des services	712,7	730,3	603,4
Autres postes	586,2	701,7	739,1
Droit syndical	548,1	502,6	408,6
Total du chapitre 011	3 316,4	4 588,8	3 523,7

La gestion des concours

Les dépenses du chapitre 011 sont en diminution de 1 065,1 K€ dont 927,9 K€ pour les concours et examens professionnels. Au niveau régional, les coûts de transferts se sont élevés à 468,1 K€ en 2025 contre 1 145,2 K€ en 2024. Cette évolution met en évidence le caractère cyclique des dépenses.

Les transitions numériques et l'informatique

Sur ce chapitre, entre 2024 et 2025 les dépenses ont augmenté de 46 K€. Les dépenses de l'exercice 2025 intègrent les premiers coûts de mise à disposition des solutions de vote électronique en vue :

- Du renouvellement du Conseil d'Administration pour 4 K€ ;
- De l'organisation des élections professionnelles pour 28,1 K€.

Par ailleurs, il convient de relever que le CDG 59 a commencé à supporter en fin d'exercice 2025 les dépenses liées au déploiement de la nouvelle solution logicielle à destination des acteurs de la santé et de la prévention pour un montant de 24,3 K€. En année pleine, cette dépense a été évaluée à 290 K€.

La gestion des moyens

Si entre 2023 et 2024 les dépenses sont restées globalement stables, l'exercice 2025 s'est traduit par une diminution des dépenses de 126,9 K€. Les principaux postes concernés sont :

- La gestion de la flotte automobile pour 45,6 K€ ;
- Le recours à des prestataires de services externes pour 47,6 K€
- Les fluides pour 20,1 K€ dans un contexte de forte volatilité des prix de l'énergie.

1.2.3 Les autres charges de gestion courantes

En K€	2023	2024	2025
Subventions aux syndicats	85,9	81,1	78,6
Reversement de l'excédent de l'enveloppe du CNFPT (Enveloppe concours)	338,3	89,5	183,9
Financement des missions réalisées pour le compte de la région	106,1	109,1	109,0
Autres dépenses	199,5	244,4	407,1
Dépenses totales du chapitre 65	729,8	522,1	778,6

Les dépenses sur ce chapitre sont en augmentation de 256,5 K€ et affecte la gestion des concours à hauteur de 94,4 K€. Par un effet mécanique, la diminution des coûts de reversement constatée sur le chapitre 011 se traduit par une augmentation du reversement de l'excédent de l'enveloppe du CNFPT. L'année 2025 s'est aussi traduite par le remboursement partiel à la commune de Roubaix de la contribution santé au titre de l'année 2023 pour un montant de 100 K€.

2 La section d'investissement

En section d'investissement, les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

En K€	Recettes	Dépenses
Inscriptions dont	926 000,00	1 005 214,44
Dotations	550 000,00	
Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	
Réalisations	591 657,19	379 343,74
Taux de réalisation	63,89	37,74%

La section d'investissement présente un excédent de 212 313,12 € ce qui porte le résultat cumulé de clôture à 1 239 928,92 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 188 192,52 €

Par programme, les réalisations sont les suivantes :

Numéro du programme	Dénomination du programme	Réalisations 2025 en K€	Observations
77	Travaux et aménagements sur les bâtiments du CDG 59	1,6	
87	Renouvellement du parc informatique (ancien programme)	10,8	
93	Archivage électronique	26,0	
95	Travaux de réhabilitation des bâtiments du CDG 59	90,9	Etudes en cours de finalisation
97	Evolutions techniques du site du CDG 59	22,3	
98	Matériels et outillage technique	18,1	
100	Sécurisation des bâtiments	12,7	Etudes en cours de finalisation
101	Remise aux normes des bâtiments	3,1	
103	Mobilier	27,5	
104	Renouvellement du parc informatique (nouveau programme)	97,7	
106	SAE remplacement des batteries du Data Center	68,7	
Total		379,4	

Programmes en cours d'exécution n'ayant pas donné lieu à une exécution sur l'exercice 2025

Numéro du programme	Dénomination du programme	Observations
92	Matériel médical	
102	Remplacement du système de sécurité du centre de concours et d'examens	Infructuosité du marché
105	Renouvellement des équipements réseaux du CDG 59	

Hors programme de réhabilitation des bâtiments du CDG 59, la situation est la suivante

Montant des programmes	Total des réalisations au 31 décembre 2025	Besoin de financement
2 675 000 €	1 295 049,1 €	1 379 951,99 €

Le besoin de financement de ces programmes à couvert 89,9 % par l'excédent de la section d'investissement.

En prenant comme hypothèse, le maintien d'un fonds de roulement permettant de couvrir 30 jours de dépenses réelles soit 1 255,6 K€, le CDG 59 disposerait au 31 décembre 2025 d'une capacité de financement de 5 450 K€.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE



(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-02-09
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'ETUDES	5	09/02/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	09/02/2023
L	FRAIS D'INSERTION	5	09/02/2023
L	20422 SUBV BAYIMENTS ET INSTALLATIONS	5	09/02/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3	09/02/2023
L	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	5	09/02/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5	09/02/2023
L	VEHICULE LEGER	4	09/02/2023
L	VEHICULE UTILITAIRE	8	09/02/2023
L	MATERIEL DU PARC INFORMATIQUE	4	09/02/2023
L	INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE	5	09/02/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10	09/02/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	4	09/02/2023
L	AUTRE IMMOBILISATION CORPORELLE	4	09/02/2023

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		6 456,64	0,00	0,00	6 456,64
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		6 456,64	0,00	0,00	6 456,64
Provision pour créances douteuses	31/12/2023	6 380,11	0,00	0,00	6 380,11
Provision pour créances douteuses	31/12/2023	76,53	0,00	0,00	76,53
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		6 456,64	0,00	0,00	6 456,64
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026
ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE
Montant des provisions constituées au 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	D = A + B - C
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		6 456,64	0,00	0,00	6 456,64

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS****B6****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	222 879,00	
Personnes de droit privé	144 259,00	
Associations	144 259,00	
Amicale des DGS et DG arrondissements Dunkerque Lille et Douai	0,00	Subvention de fonctionnement
Amicale des secrétaires de mairie de l'arrondissement de Cambrai	610,00	Subvention de fonctionnement
Association nationale des Directeurs des Cdg	0,00	Subvention de fonctionnement
Comité des oeuvres sociales du CDG 59	103 649,00	Financement de l'accompagnement social
Fédération Nationale des CDG	40 000,00	Subvention exceptionnelle 2025
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	78 620,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	78 620,00	
Organisations syndicales	78 620,00	Subvention de fonctionnement
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		111,00	0,00	111,00	91,60	9,00	100,60
Adjoint adm	C	8,00	0,00	8,00	7,80	0,00	7,80
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	33,00	0,00	33,00	30,50	0,00	30,50
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	11,00	0,00	11,00	10,80	0,00	10,80
Adjoint administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Administrateur général	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	19,00	0,00	19,00	14,50	4,00	18,50
Attaché hors classe	A	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A	10,00	0,00	10,00	8,70	1,00	9,70
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	10,00	0,00	10,00	8,50	0,00	8,50
Rédacteur principal de 2ème classe	B	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		23,00	0,00	23,00	16,40	6,00	22,40
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,60	0,00	0,60
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,80	1,00	3,80
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2ème classe	B	7,00	0,00	7,00	2,00	5,00	7,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS NON TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		30,00	0,00	30,00	9,90	7,50	17,40
Assistant socio éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	0,90	0,00	0,90
Infirmier en soins généraux	A	5,00	0,00	5,00	3,00	1,80	4,80
Infirmier en soins généraux hors classe	A	10,00	0,00	10,00	5,00	0,00	5,00
Médecin hors classe	A	6,00	0,00	6,00	0,00	0,90	0,90
Psychologue de classe normale	A	6,00	0,00	6,00	0,00	4,80	4,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	0,00	7,00	4,00	2,80	6,80
Assistant de conservation	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		171,00	0,00	171,00	121,90	25,30	147,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 027 615,80
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-85 214,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	942 401,36

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	942 401,36
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	942 401,36

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE


	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	188 192,52	188 192,52
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	926 000,00	591 657,19	0,00	591 657,19
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	926 000,00	591 657,19	-188 192,52	403 464,67
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 027 615,80			1 027 615,80
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 027 615,80			1 027 615,80
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 431 080,47

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 
ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		926 000,00	III 591 657,19
Ressources propres externes de l'année (a)		126 000,00	108 204,84
10222	FCTVA	126 000,00	108 204,84
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		800 000,00	483 452,35
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	900,00	870,00
28032	Frais de recherche et de développement	10 500,00	10 498,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	110 000,00	76 102,68
281351	Bâtiments publics	40 000,00	5 320,67
281578	Autre matériel technique	7 600,00	9 488,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	25 000,00	30 902,00
281828	Autres matériels de transport	5 000,00	4 451,00
281838	Autre matériel informatique	304 000,00	295 116,93
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 000,00	22 959,27
28188	Autres immo. corporelles	28 000,00	27 743,80
29...	Dépréciations des immobilisations		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

CENT. GEST. FONCTION PUB. TER. -

Numéro SIRET : 28590002300018

POSTE COMPTABLE : 059024 SGC LILLE

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Arrêté et signatures

ECCF

		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
<i>Vue d'ensemble</i>			
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
<i>Vue détaillée</i>			
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	28
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	32
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	34
B	Compte de résultat	Comptable	38
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	40
D	Balance des comptes	Comptable	41
IV. États annexés			

A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur

V. Arrêté et signatures

A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable
---	--------------------------------------	-------------------------

57

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2)(3)	0.00
5 DGF / population	0.00

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	70.91
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0.00
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	926 000,00	17 353 300,00	18 279 300,00
	Recettes réalisées (1)	B	591 657,19	17 526 149,45	18 117 806,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 005 314,44	17 656 763,12	18 662 077,56
	Dépenses réalisées (1)	E	379 344,07	15 281 455,65	15 660 799,72
	Restes à réaliser	F	188 192,52	21 355,95	209 548,47
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	212 313,12	2 244 693,80	2 457 006,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 027 615,80	4 461 749,62	5 489 365,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 239 928,92	6 706 443,42	7 946 372,34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-188 192,52	-21 355,95	-209 548,47
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 051 736,40	6 685 087,47	7 736 823,87

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés****B2**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	1 027 615,80		212 313,12		1 239 928,92
Fonctionnement	4 461 749,62		2 244 693,80		6 706 443,42
TOTAL I	5 489 365,42		2 457 006,92		7 946 372,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 489 365,42		2 457 006,92		7 946 372,34

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 188 192,52
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	96 790,92
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	91 401,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 21 355,95
011	Charges à caractère général (4)	21 355,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	4 495,34
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-213,41
Autres immobilisations incorporelles	439,06	Réserves	13 597,75
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	4 461,75
Terrains		Résultat de l'exercice	2 244,69
Constructions	15 241,41	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	24 586,13
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	115,06	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	841,73	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	2,50	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	16 639,76	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	939,98
Stocks		Autres dettes non financières	197,48
Créances	1 678,95	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 137,46
Trésorerie	7 420,50	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	9 099,46	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	1 137,46
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	15,62
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	25 739,21	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	25 739,21

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	1,02	1,01
Participations	753,86	951,47
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	16 329,88	15 084,81
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	335,90	731,36
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	17 420,67	16 768,65
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	3 524,87	4 592,33
Charges de personnel	10 189,86	9 344,94
Indemnités des élus (et membres du CESR)	99,95	98,10
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	454,04	241,81
Impôts et taxes	197,23	186,26
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	483,45	494,41
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	14 949,41	14 957,87

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	226,57	197,61
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	226,57	197,61
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	2 244,69	1 613,16
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	2 244,69	1 613,16

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires NC (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	256 338,92	105 287,07	41,07	96 790,92
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	748 875,52	274 056,67	36,60	91 401,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 005 214,44	379 343,74	37,74	188 192,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 005 214,44	379 343,74	37,74	188 192,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	100,00	0,33	0,33	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		100,00	0,33	0,33	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 005 314,44	379 344,07	37,73	188 192,52
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		1 005 314,44	379 344,07		188 192,52

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	126 000,00	108 204,84	85,88	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		126 000,00	108 204,84	85,88	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	250 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	550 000,00	483 452,35	87,90	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		800 000,00	483 452,35	60,43	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		926 000,00	591 657,19	63,89	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		1 027 615,80			
Total des recettes de la section d'investissement		1 953 615,80	591 657,19		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	4 417 037,12	3 410 104,56	113 591,33	3 523 695,89	79,78	21 355,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	11 635 400,00	10 493 742,72	0,00	10 493 742,72	90,19	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	799 326,00	778 558,71	0,00	778 558,71	97,40	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 851 763,12	14 682 405,99	113 591,33	14 795 997,32	87,80	21 355,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	2 005,98	0,00	2 005,98	40,12	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		16 856 763,12	14 684 411,97	113 591,33	14 798 003,30	87,79	21 355,95
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	550 000,00	483 452,35	0,00	483 452,35	87,90	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		800 000,00	483 452,35	0,00	483 452,35	60,43	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		17 656 763,12	15 167 864,32	113 591,33	15 281 455,65	86,55	21 355,95
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		17 656 763,12	15 167 864,32	113 591,33	15 281 455,65		21 355,95

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	107 200,00	105 476,09	0,00	105 476,09	98,39	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 105 094,00	16 329 878,36	0,00	16 329 878,36	101,40	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	855 500,00	754 889,88	0,00	754 889,88	88,24	0,00
75	Autres produits de gestion courante	284 006,00	335 904,79	0,00	335 904,79	118,27	0,00
Total des recettes de gestion des services		17 351 800,00	17 526 149,12	0,00	17 526 149,12	101,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		17 353 200,00	17 526 149,12	0,00	17 526 149,12	101,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	100,00	0,33	0,00	0,33	0,33	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		100,00	0,33	0,00	0,33	0,33	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		17 353 300,00	17 526 149,45	0,00	17 526 149,45	101,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 461 749,62					
Total des recettes de la section de fonctionnement		21 815 049,62	17 526 149,45	0,00	17 526 149,45		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		67 514,14		67 514,14	
2051	Concessions et droits similaires		37 772,93		37 772,93	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	256 338,92	105 287,07		105 287,07	151 051,85
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21351	Bâtiments publics		28 051,80		28 051,80	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		26 128,64		26 128,64	
21838	Autre matériel informatique		192 340,18		192 340,18	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		27 536,05		27 536,05	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	748 875,52	274 056,67		274 056,67	474 818,85
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement		1 005 214,44	379 343,74		379 343,74	625 870,70
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 005 214,44	379 343,74		379 343,74	625 870,70
281838	Autre matériel informatique		0,33		0,33	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>100,00</i>	<i>0,33</i>		<i>0,33</i>	<i>99,67</i>
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Total des dépenses d'ordre en investissement		100,00	0,33		0,33	99,67
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 005 314,44	379 344,07		379 344,07	625 970,37
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		1 005 314,44	379 344,07		379 344,07	625 970,37

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		108 204,84		108 204,84	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	126 000,00	108 204,84		108 204,84	17 795,16
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		126 000,00	108 204,84		108 204,84	17 795,16
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00				
28031	Frais d'études		870,00		870,00	
28032	Frais de recherche et de développement		10 498,00		10 498,00	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		76 102,68		76 102,68	
281351	Bâtiments publics		5 320,67		5 320,67	
281578	Autre matériel technique		9 488,00		9 488,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		30 902,00		30 902,00	
281828	Autres matériels de transport		4 451,00		4 451,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281838	Autre matériel informatique		295 116,93		295 116,93	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		22 959,27		22 959,27	
28188	Autres		27 743,80		27 743,80	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	550 000,00	483 452,35		483 452,35	66 547,65
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		800 000,00	483 452,35		483 452,35	316 547,65
Total des recettes d'investissement de l'exercice		926 000,00	591 657,19		591 657,19	334 342,81
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 027 615,80				
Total des recettes de la section d'investissement		1 953 615,80	591 657,19		591 657,19	1 361 958,61



II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		1 340 457,59	3 058,98	1 337 398,61	
60611	Eau et assainissement		7 292,13		7 292,13	
60612	Énergie - Électricité		101 291,25		101 291,25	
60613	Chauffage urbain		81 855,89		81 855,89	
60622	Carburants		22 304,18		22 304,18	
60623	Alimentation		10 022,99		10 022,99	
60631	Fournitures d'entretien		11 967,25		11 967,25	
60632	Fournitures de petit équipement		76 793,86	1 368,51	75 425,35	
60636	Habillement et Vêtements de travail		6 282,00		6 282,00	
6064	Fournitures administratives		34 012,58		34 012,58	
60668	Autres produits pharmaceutiques		1 079,14		1 079,14	
6068	Autres matières et fournitures.		41 031,72	17 368,06	23 663,66	
6132	Locations immobilières		58 383,03	12 467,00	45 916,03	
61351	Matériel roulant		84 585,55		84 585,55	
61358	Autres		20 656,92		20 656,92	
614	Charges locatives et de copropriété		10 867,75	2 503,90	8 363,85	
615221	Bâtiments publics		20 581,46		20 581,46	
61551	Matériel roulant		4 702,85		4 702,85	
61558	Autres biens mobiliers		71 479,74	22 694,00	48 785,74	
6156	Maintenance		476 424,19		476 424,19	
6161	Multirisques		68 600,26		68 600,26	
617	Études et recherches		972,00		972,00	
6182	Documentation générale et technique		29 866,01		29 866,01	
6184	Versements à des organismes de formation		94 898,77	1 584,00	93 314,77	
6185	Frais de colloques et séminaires		3 418,00		3 418,00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		2 307,96		2 307,96	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
62268	Autres honoraires, conseils...		12 593,16		12 593,16	
6227	Frais d'actes et de contentieux		19 899,49	7 828,51	12 070,98	
6231	Annonces et insertions		32 125,20		32 125,20	
6234	Réceptions		57 413,41		57 413,41	
6236	Catalogues et imprimés		44 987,32		44 987,32	
6251	Voyages, déplacements et missions		116 503,15		116 503,15	
6261	Frais d'affranchissement		92 367,39		92 367,39	
6262	Frais de télécommunications		40 459,98		40 459,98	
6281	Concours divers (cotisations...)		61 532,51		61 532,51	
6283	Frais de nettoyage des locaux		15 750,00		15 750,00	
62878	A des tiers		406 337,88		406 337,88	
6288	Autres		3 742,29		3 742,29	
63512	Taxes foncières		225,00		225,00	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés		6 497,00		6 497,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	4 417 037,12	3 592 568,85	68 872,96	3 523 695,89	893 341,23
6218	Autre personnel extérieur		7 895,27		7 895,27	
6331	Versement mobilité		108 863,00		108 863,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		27 215,00		27 215,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		54 430,00		54 430,00	
64111	Rémunération principale		3 519 626,10		3 519 626,10	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		89 397,34		89 397,34	
64113	NBI		32 981,02		32 981,02	
64118	Autres indemnités.		1 285 971,08		1 285 971,08	
64131	Rémunérations		1 149 324,08	1 580,10	1 147 743,98	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		26 799,02		26 799,02	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64138	Primes et autres indemnités		473 405,63	132,61	473 273,02	
64168	Autres emplois aidés		22 913,39		22 913,39	
642	Indemnités de jury soumises à cotisations sociales		395 366,45		395 366,45	
6431	Personnel pris en charge		273 909,23		273 909,23	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		1 089 712,00		1 089 712,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		1 469 325,17	3 427,72	1 465 897,45	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		70 139,00		70 139,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		133 623,55		133 623,55	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		42 715,95		42 715,95	
64731	Versées directement		28 477,14		28 477,14	
6475	Médecine du travail, pharmacie		2 073,73		2 073,73	
6488	Autres		194 720,00		194 720,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	11 635 400,00	10 498 883,15	5 140,43	10 493 742,72	1 141 657,28
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65188	Autres		3 693,20		3 693,20	
65311	Indemnités de fonction		76 020,19		76 020,19	
65312	Frais de mission et de déplacement		18 446,19		18 446,19	
65313	Cotisations de retraite		5 484,00		5 484,00	
657363	CCAS/CIAS		222 879,04		222 879,04	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		57 913,22		57 913,22	
6584	Amendes fiscales et pénales		32,00		32,00	
65888	Autres		394 090,87		394 090,87	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	799 326,00	778 558,71		778 558,71	20 767,29
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de gestion des services		16 851 763,12	14 870 010,71	74 013,39	14 795 997,32	2 055 765,80
total chapitre 66	Charges financières					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 005,98		2 005,98	
total chapitre 67	Charges spécifiques	5 000,00	2 005,98		2 005,98	2 994,02
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		16 856 763,12	14 872 016,69	74 013,39	14 798 003,30	2 058 759,82
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	250 000,00				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		483 452,35		483 452,35	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00	483 452,35		483 452,35	66 547,65
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		800 000,00	483 452,35		483 452,35	316 547,65
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		17 656 763,12	15 355 469,04	74 013,39	15 281 455,65	2 375 307,47
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		17 656 763,12	15 355 469,04	74 013,39	15 281 455,65	2 375 307,47

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		78 391,76		78 391,76	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		28 972,13	1 887,80	27 084,33	
total chapitre 013	Atténuations de charges	107 200,00	107 363,89	1 887,80	105 476,09	1 723,91
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
706881	Cotisations obligatoires		5 376 164,75		5 376 164,75	
706882	Cotisations additionnelles		1 657 306,35		1 657 306,35	
706883	Cotisations des organismes non affiliés		1 217 404,52	697,04	1 216 707,48	
706884	Produits au titre de la gestion des contrats d'assurances		535 215,17	6 026,74	529 188,43	
706888	Autres		4 453 116,24	24 895,00	4 428 221,24	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		40 914,44		40 914,44	
708773	coût lauréat		46 807,89		46 807,89	
708774	transfert de ressources du CNFPT		2 459 504,00		2 459 504,00	
70878	par des tiers		689 361,07	114 647,45	574 713,62	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		350,16		350,16	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 105 094,00	16 476 144,59	146 266,23	16 329 878,36	-224 784,36
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
744	FCTVA		1 024,92		1 024,92	
74718	Autres		104 720,00		104 720,00	
74758	Autres groupements		7 606,50		7 606,50	
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi		641 538,46		641 538,46	
total chapitre 74	Dotations et participations	855 500,00	754 889,88		754 889,88	100 610,12
752	Revenus des immeubles		219 802,15		219 802,15	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
75888	Autres		116 102,64		116 102,64	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	284 006,00	335 904,79		335 904,79	-51 898,79
Total des recettes de gestion des services		17 351 800,00	17 674 303,15	148 154,03	17 526 149,12	-174 349,12
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions	1 400,00				1 400,00
Total des recettes réelles et mixtes		17 353 200,00	17 674 303,15	148 154,03	17 526 149,12	-172 949,12
7811	<i>Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>		0,33		0,33	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	100,00	0,33		0,33	99,67
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100,00	0,33		0,33	99,67
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		17 353 300,00	17 674 303,48	148 154,03	17 526 149,45	-172 849,45
002 Résultat de fonctionnement reporté		4 461 749,62				
Total des recettes de la section de fonctionnement		21 815 049,62	17 674 303,48	148 154,03	17 526 149,45	4 288 900,17

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		1 655 359,67	1 216 299,42	439 060,25	421 243,86
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		16 567 617,99	1 326 212,85	15 241 405,14	15 218 674,01
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		362 863,91	247 807,22	115 056,69	129 318,05
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		4 608 110,34	3 766 377,32	841 733,02	1 185 068,68
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		2 500,00		2 500,00	2 500,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		23 196 451,91	6 556 696,81	16 639 755,10	16 956 804,60
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		279 486,01		279 486,01	1 604,92
Créances sur les redevables et comptes rattachés		1 312 395,94	6 380,11	1 306 015,83	1 608 109,74
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		93 529,60	76,53	93 453,07	101 735,08
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		1 685 411,55	6 456,64	1 678 954,91	1 711 449,74
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		7 420 503,44		7 420 503,44	4 644 473,27
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		7 420 503,44		7 420 503,44	4 644 473,27
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		32 302 366,90	6 563 153,45	25 739 213,45	23 312 727,61

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		561 221,65	561 221,65
Fonds globalisés		2 877 384,00	2 769 179,16
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		1 056 735,38	1 056 735,38
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-213 405,74	-464,52
RÉSERVES		13 597 748,73	13 597 748,73
REPORT A NOUVEAU		4 461 749,62	2 848 589,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 244 693,80	1 613 160,12
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (1)		24 586 127,44	22 446 170,02
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		939 979,46	329 689,78
Dettes fiscales et sociales		12 846,31	29 729,17
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		184 636,78	45 343,62
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 137 462,55	404 762,57
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		1 137 462,55	404 762,57
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		15 623,46	461 795,02
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		25 739 213,45	23 312 727,61

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		1 024,92	1 014,54	10,38
Participations		753 864,96	951 465,18	-197 600,22
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		16 329 878,36	15 084 806,71	1 245 071,65
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		335 904,79	731 362,19	-395 457,40
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,33		0,33
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		17 420 673,36	16 768 648,62	652 024,74
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		3 524 869,16	4 592 334,65	-1 067 465,49
Charges de personnel		10 189 863,36	9 344 944,92	844 918,44
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>7 384 308,87</i>	<i>6 907 512,85</i>	<i>476 796,02</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>2 805 554,49</i>	<i>2 437 432,07</i>	<i>368 122,42</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		99 950,38	98 103,18	1 847,20
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		454 042,07	241 813,73	212 228,34
Impôts et taxes		197 230,00	186 263,52	10 966,48
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		483 452,35	494 413,78	-10 961,43
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		14 949 407,32	14 957 873,78	-8 466,46
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		226 572,24	197 614,72	28 957,52
<i>Dont ménages</i>		3 693,20	5 195,30	-1 502,10
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		222 879,04	192 419,42	30 459,62
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		226 572,24	197 614,72	28 957,52
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		2 244 693,80	1 613 160,12	631 533,68
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		2 244 693,80	1 613 160,12	631 533,68

III – ÉTATS FINANCIERS

Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		561 221,65						561 221,65		561 221,65
10222	F.C.T.V.A.		2 769 179,16				108 204,84		2 877 384,00		2 877 384,00
	Sous Total compte 1022		2 769 179,16				108 204,84		2 877 384,00		2 877 384,00
	Sous Total compte 102		3 330 400,81				108 204,84		3 438 605,65		3 438 605,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		13 597 748,73						13 597 748,73		13 597 748,73
	Sous Total compte 106		13 597 748,73						13 597 748,73		13 597 748,73
	Sous Total compte 10		16 928 149,54				108 204,84		17 036 354,38		17 036 354,38
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 848 589,50		1 613 160,12				4 461 749,62		4 461 749,62
	Sous Total compte 11		2 848 589,50		1 613 160,12				4 461 749,62		4 461 749,62
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		1 613 160,12	1 613 160,12				1 613 160,12	1 613 160,12		
	Sous Total compte 12		1 613 160,12	1 613 160,12				1 613 160,12	1 613 160,12		
1321	État et établissements nationaux		795 272,17						795 272,17		795 272,17
1322	Régions		114 752,52						114 752,52		114 752,52
	Sous Total compte 132		910 024,69						910 024,69		910 024,69
13411	DGE		146 710,69						146 710,69		146 710,69
	Sous Total compte 1341		146 710,69						146 710,69		146 710,69
	Sous Total compte 134		146 710,69						146 710,69		146 710,69
	Sous Total compte 13		1 056 735,38						1 056 735,38		1 056 735,38
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	464,52						464,52		464,52	
193	Autres neutralisations et régularisation			212 941,22				212 941,22		212 941,22	
	Sous Total compte 19	464,52		212 941,22				213 405,74		213 405,74	
	Total classe 1	464,52	22 446 634,54	1 826 101,34	1 613 160,12		108 204,84	1 826 565,86	24 167 999,50	213 405,74	22 554 839,38

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Frais d'études	148 929,03				67 514,14		216 443,17		216 443,17	
2032	Frais de recherche et de développement	158 185,75						158 185,75		158 185,75	
2033	Frais d'insertion	330,86						330,86		330,86	
	Sous Total compte 203	307 445,64				67 514,14		374 959,78		374 959,78	
2051	Concessions et droits similaires	1 242 626,96				37 772,93		1 280 399,89		1 280 399,89	
	Sous Total compte 205	1 242 626,96				37 772,93		1 280 399,89		1 280 399,89	
	Sous Total compte 20	1 550 072,60				105 287,07		1 655 359,67		1 655 359,67	
21311	Bâtiments administratifs	6 229 695,44						6 229 695,44		6 229 695,44	
	Sous Total compte 2131	6 229 695,44						6 229 695,44		6 229 695,44	
21351	Bâtiments publics	10 320 845,67			10 974,92	28 051,80		10 348 897,47	10 974,92	10 337 922,55	
	Sous Total compte 2135	10 320 845,67			10 974,92	28 051,80		10 348 897,47	10 974,92	10 337 922,55	
	Sous Total compte 213	16 550 541,11			10 974,92	28 051,80		16 578 592,91	10 974,92	16 567 617,99	
21578	Autre matériel technique	61 700,33						61 700,33		61 700,33	
	Sous Total compte 2157	61 700,33						61 700,33		61 700,33	
2158	Autres installations, matériel et outill	277 420,96			2 386,02	26 128,64		303 549,60	2 386,02	301 163,58	
	Sous Total compte 215	339 121,29			2 386,02	26 128,64		365 249,93	2 386,02	362 863,91	
21828	Autres matériels de transport	35 609,40						35 609,40		35 609,40	
	Sous Total compte 2182	35 609,40						35 609,40		35 609,40	
21838	Autre matériel informatique	3 649 890,48			214 513,17	192 340,18		3 842 230,66	214 513,17	3 627 717,49	
	Sous Total compte 2183	3 649 890,48			214 513,17	192 340,18		3 842 230,66	214 513,17	3 627 717,49	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	845 839,84			3 978,83	27 536,05		873 375,89	3 978,83	869 397,06	
	Sous Total compte 2184	845 839,84			3 978,83	27 536,05		873 375,89	3 978,83	869 397,06	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres	75 386,39						75 386,39		75 386,39	
	Sous Total compte 218	4 606 726,11			218 492,00	219 876,23		4 826 602,34	218 492,00	4 608 110,34	
	Sous Total compte 21	21 496 388,51			231 852,94	274 056,67		21 770 445,18	231 852,94	21 538 592,24	
266	Autres formes de participation	2 500,00						2 500,00		2 500,00	
	Sous Total compte 26	2 500,00						2 500,00		2 500,00	
28031	Frais d'études						870,00		870,00		870,00
28032	Frais de recherche et de développement						10 498,00		10 498,00		10 498,00
	Sous Total compte 2803						11 368,00		11 368,00		11 368,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		1 128 828,74				76 102,68		1 204 931,42		1 204 931,42
	Sous Total compte 280		1 128 828,74				87 470,68		1 216 299,42		1 216 299,42
281351	Bâtiments publics		1 331 867,10	10 974,92			5 320,67	10 974,92	1 337 187,77		1 326 212,85
	Sous Total compte 28135		1 331 867,10	10 974,92			5 320,67	10 974,92	1 337 187,77		1 326 212,85
	Sous Total compte 2813		1 331 867,10	10 974,92			5 320,67	10 974,92	1 337 187,77		1 326 212,85
281578	Autre matériel technique		31 304,24				9 488,00		40 792,24		40 792,24
	Sous Total compte 28157		31 304,24				9 488,00		40 792,24		40 792,24
28158	Autres installations, matériel et outill		178 499,00	2 386,02			30 902,00	2 386,02	209 401,00		207 014,98
	Sous Total compte 2815		209 803,24	2 386,02			40 390,00	2 386,02	250 193,24		247 807,22
281828	Autres matériels de transport		5 706,00				4 451,00		10 157,00		10 157,00
	Sous Total compte 28182		5 706,00				4 451,00		10 157,00		10 157,00
281838	Autre matériel informatique		2 624 777,95	1 572,28	0,33	0,33	295 116,93	1 572,61	2 919 895,21		2 918 322,60
	Sous Total compte 28183		2 624 777,95	1 572,28	0,33	0,33	295 116,93	1 572,61	2 919 895,21		2 918 322,60
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		743 530,89	3 978,83			22 959,27	3 978,83	766 490,16		762 511,33

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28188	Sous Total compte 28184		743 530,89	3 978,83			22 959,27	3 978,83	766 490,16		762 511,33
	Autres		47 642,59				27 743,80		75 386,39		75 386,39
	Sous Total compte 2818		3 421 657,43	5 551,11	0,33	0,33	350 271,00	5 551,44	3 771 928,76		3 766 377,32
	Sous Total compte 281		4 963 327,77	18 912,05	0,33	0,33	395 981,67	18 912,38	5 359 309,77		5 340 397,39
	Sous Total compte 28		6 092 156,51	18 912,05	0,33	0,33	483 452,35	18 912,38	6 575 609,19		6 556 696,81
	Total classe 2	23 048 961,11	6 092 156,51	18 912,05	231 853,27	379 344,07	483 452,35	23 447 217,23	6 807 462,13	23 196 451,91	6 556 696,81
4011	Fournisseurs		255 265,74	2 878 076,44	3 401 327,71			2 878 076,44	3 656 593,45		778 517,01
	Sous Total compte 401		255 265,74	2 878 076,44	3 401 327,71			2 878 076,44	3 656 593,45		778 517,01
4041	Fournisseurs d'immobilisations			331 472,62	379 343,74			331 472,62	379 343,74		47 871,12
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		5 551,08	5 551,08				5 551,08	5 551,08		
	Sous Total compte 4047		5 551,08	5 551,08				5 551,08	5 551,08		
	Sous Total compte 404		5 551,08	337 023,70	379 343,74			337 023,70	384 894,82		47 871,12
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		68 872,96	68 872,96	113 591,33			68 872,96	182 464,29		113 591,33
	Sous Total compte 40		329 689,78	3 283 973,10	3 894 262,78			3 283 973,10	4 223 952,56		939 979,46
411	Redevables	1 398 436,26		5 838 248,84	6 189 915,39			7 236 685,10	6 189 915,39	1 046 769,71	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	69 214,92		263 879,38	268 786,45			333 094,30	268 786,45	64 307,85	
4161	Créances douteuses	146 838,67		586 035,19	531 555,48			732 873,86	531 555,48	201 318,38	
	Sous Total compte 416	146 838,67		586 035,19	531 555,48			732 873,86	531 555,48	201 318,38	
	Sous Total compte 41	1 614 489,85		6 688 163,41	6 990 257,32			8 302 653,26	6 990 257,32	1 312 395,94	
421	Personnel - Rémunérations dues			5 604 006,65	5 605 466,26			5 604 006,65	5 605 466,26		1 459,61
427	Personnel - Oppositions			2 284,80	2 284,80			2 284,80	2 284,80		
	Sous Total compte 42			5 606 291,45	5 607 751,06			5 606 291,45	5 607 751,06		1 459,61

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			2 166 699,00	2 166 699,00			2 166 699,00	2 166 699,00		
437	Autres organismes sociaux		14 765,45	2 367 943,26	2 353 501,51			2 367 943,26	2 368 266,96		323,70
4386	Autres charges à payer		3 427,72	3 427,72				3 427,72	3 427,72		
4387	Produits à recevoir	1 887,80			1 887,80			1 887,80	1 887,80		
	Sous Total compte 438	1 887,80	3 427,72	3 427,72	1 887,80			5 315,52	5 315,52		
	Sous Total compte 43	1 887,80	18 193,17	4 538 069,98	4 522 088,31			4 539 957,78	4 540 281,48		323,70
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			297 633,60	297 633,60			297 633,60	297 633,60		
	Sous Total compte 442			297 633,60	297 633,60			297 633,60	297 633,60		
44311	Dépenses				32,00				32,00		32,00
44312	Recettes - Amiable	1 604,92		855 488,22	709 491,94			857 093,14	709 491,94	147 601,20	
44316	Recettes - Contentieux			188 738,87	109 229,76			188 738,87	109 229,76	79 509,11	
	Sous Total compte 4431	1 604,92		1 044 227,09	818 753,70			1 045 832,01	818 753,70	227 078,31	
44341	Dépenses			43 890,86	43 890,86			43 890,86	43 890,86		
	Sous Total compte 4434			43 890,86	43 890,86			43 890,86	43 890,86		
44351	Dépenses			2 455,28	2 455,28			2 455,28	2 455,28		
44352	Recettes - Amiable			7 606,50	7 606,50			7 606,50	7 606,50		
	Sous Total compte 4435			10 061,78	10 061,78			10 061,78	10 061,78		
44371	Dépenses		15 373,26	238 252,30	222 879,04			238 252,30	238 252,30		
	Sous Total compte 4437		15 373,26	238 252,30	222 879,04			238 252,30	238 252,30		
44382	Recettes - Amiable			201 164,64	176 047,69			201 164,64	176 047,69	25 116,95	
44386	Recettes - Contentieux			27 258,75				27 258,75		27 258,75	
	Sous Total compte 4438			228 423,39	176 047,69			228 423,39	176 047,69	52 375,70	
	Sous Total compte 443	1 604,92	15 373,26	1 564 855,42	1 271 633,07			1 566 460,34	1 287 006,33	279 454,01	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44551	T.V.A. à décaisser		11 536,00	47 815,00	47 342,00			47 815,00	58 878,00		11 063,00
	Sous Total compte 4455		11 536,00	47 815,00	47 342,00			47 815,00	58 878,00		11 063,00
44571	T.V.A. collectée			47 343,02	47 343,02			47 343,02	47 343,02		
	Sous Total compte 4457			47 343,02	47 343,02			47 343,02	47 343,02		
	Sous Total compte 445		11 536,00	95 158,02	94 685,02			95 158,02	106 221,02		11 063,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim			6 722,00	6 722,00			6 722,00	6 722,00		
	Sous Total compte 44	1 604,92	26 909,26	1 964 369,04	1 670 673,69			1 965 973,96	1 697 582,95	268 391,01	
466	Excédents de versement		2 130,14	46 292,41	44 162,73			46 292,41	46 292,87		0,46
46711	Autres comptes créditeurs		27 840,22	448 317,80	605 081,90			448 317,80	632 922,12		184 604,32
	Sous Total compte 4671		27 840,22	448 317,80	605 081,90			448 317,80	632 922,12		184 604,32
46721	Débiteurs divers - Amiable	94 994,62		841 289,52	850 026,31			936 284,14	850 026,31	86 257,83	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	4 929,19		23 008,21	20 665,63			27 937,40	20 665,63	7 271,77	
	Sous Total compte 4672	99 923,81		864 297,73	870 691,94			964 221,54	870 691,94	93 529,60	
	Sous Total compte 467	99 923,81	27 840,22	1 312 615,53	1 475 773,84			1 412 539,34	1 503 614,06		91 074,72
	Sous Total compte 46	99 923,81	29 970,36	1 358 907,94	1 519 936,57			1 458 831,75	1 549 906,93		91 075,18
4712	Virements réimputés			43 291,12	43 291,12			43 291,12	43 291,12		
47138	Autres		441 530,83	10 264 386,62	9 826 136,36			10 264 386,62	10 267 667,19		3 280,57
	Sous Total compte 4713		441 530,83	10 264 386,62	9 826 136,36			10 264 386,62	10 267 667,19		3 280,57
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		1 523,98	43 419,77	48 955,04			43 419,77	50 479,02		7 059,25
	Sous Total compte 47141		1 523,98	43 419,77	48 955,04			43 419,77	50 479,02		7 059,25
47143	Flux d'encaissements à réimputer			3 875,00	3 875,00			3 875,00	3 875,00		
	Sous Total compte 4714		1 523,98	47 294,77	52 830,04			47 294,77	54 354,02		7 059,25

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra		15 994,84	27 315,79	11 320,95			27 315,79	27 315,79		
	Sous Total compte 4717		15 994,84	27 315,79	11 320,95			27 315,79	27 315,79		
4718	Autres recettes à régulariser		2 745,37	1 118 311,22	1 120 849,49			1 118 311,22	1 123 594,86		5 283,64
	Sous Total compte 471		461 795,02	11 500 599,52	11 054 427,96			11 500 599,52	11 516 222,98		15 623,46
47218	Autres dépenses			52 577,38	52 577,38			52 577,38	52 577,38		
	Sous Total compte 4721			52 577,38	52 577,38			52 577,38	52 577,38		
4728	Autres dépenses à régulariser			734 504,44	734 504,44			734 504,44	734 504,44		
	Sous Total compte 472			787 081,82	787 081,82			787 081,82	787 081,82		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,16	1,16			1,16	1,16		
	Sous Total compte 478			1,16	1,16			1,16	1,16		
	Sous Total compte 47		461 795,02	12 287 682,50	11 841 510,94			12 287 682,50	12 303 305,96		15 623,46
4911	Dépréciations des comptes de redevables		6 380,11						6 380,11		6 380,11
	Sous Total compte 491		6 380,11						6 380,11		6 380,11
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d		76,53						76,53		76,53
	Sous Total compte 496		76,53						76,53		76,53
	Sous Total compte 49		6 456,64						6 456,64		6 456,64
	Total classe 4	1 717 906,38	873 014,23	35 727 457,42	36 046 480,67			37 445 363,80	36 919 494,90	1 685 411,55	1 159 542,65
5118	Autres valeurs à l'encaissement			365,77	365,77			365,77	365,77		
	Sous Total compte 511			365,77	365,77			365,77	365,77		
515	Compte au Trésor	4 644 473,27		17 988 709,00	15 212 678,83			22 633 182,27	15 212 678,83	7 420 503,44	
	Sous Total compte 51	4 644 473,27		17 989 074,77	15 213 044,60			22 633 548,04	15 213 044,60	7 420 503,44	
580	Opérations d'ordre budgétaires			483 452,68	483 452,68			483 452,68	483 452,68		

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 58			483 452,68	483 452,68			483 452,68	483 452,68		
	Total classe 5	4 644 473,27		18 472 527,45	15 696 497,28			23 117 000,72	15 696 497,28	7 420 503,44	
6042	Achats de prestations de services (autre					1 340 457,59	3 058,98	1 340 457,59	3 058,98	1 337 398,61	
	Sous Total compte 604					1 340 457,59	3 058,98	1 340 457,59	3 058,98	1 337 398,61	
60611	Eau et assainissement					7 292,13		7 292,13		7 292,13	
60612	Énergie - Électricité					101 291,25		101 291,25		101 291,25	
60613	Chauffage urbain					81 855,89		81 855,89		81 855,89	
	Sous Total compte 6061					190 439,27		190 439,27		190 439,27	
60622	Carburants					22 304,18		22 304,18		22 304,18	
60623	Alimentation					10 022,99		10 022,99		10 022,99	
	Sous Total compte 6062					32 327,17		32 327,17		32 327,17	
60631	Fournitures d'entretien					11 967,25		11 967,25		11 967,25	
60632	Fournitures de petit équipement					76 793,86	1 368,51	76 793,86	1 368,51	75 425,35	
60636	Habillement et Vêtements de travail					6 282,00		6 282,00		6 282,00	
	Sous Total compte 6063					95 043,11	1 368,51	95 043,11	1 368,51	93 674,60	
6064	Fournitures administratives					34 012,58		34 012,58		34 012,58	
60668	Autres produits pharmaceutiques					1 079,14		1 079,14		1 079,14	
	Sous Total compte 6066					1 079,14		1 079,14		1 079,14	
6068	Autres matières et fournitures.					41 031,72	17 368,06	41 031,72	17 368,06	23 663,66	
	Sous Total compte 606					393 932,99	18 736,57	393 932,99	18 736,57	375 196,42	
	Sous Total compte 60					1 734 390,58	21 795,55	1 734 390,58	21 795,55	1 712 595,03	
6132	Locations immobilières					58 383,03	12 467,00	58 383,03	12 467,00	45 916,03	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant					84 585,55		84 585,55		84 585,55	
61358	Autres					20 656,92		20 656,92		20 656,92	
	Sous Total compte 6135					105 242,47		105 242,47		105 242,47	
	Sous Total compte 613					163 625,50	12 467,00	163 625,50	12 467,00	151 158,50	
614	Charges locatives et de copropriété					10 867,75	2 503,90	10 867,75	2 503,90	8 363,85	
615221	Bâtiments publics					20 581,46		20 581,46		20 581,46	
	Sous Total compte 61522					20 581,46		20 581,46		20 581,46	
	Sous Total compte 6152					20 581,46		20 581,46		20 581,46	
61551	Matériel roulant					4 702,85		4 702,85		4 702,85	
61558	Autres biens mobiliers					71 479,74	22 694,00	71 479,74	22 694,00	48 785,74	
	Sous Total compte 6155					76 182,59	22 694,00	76 182,59	22 694,00	53 488,59	
6156	Maintenance					476 424,19		476 424,19		476 424,19	
	Sous Total compte 615					573 188,24	22 694,00	573 188,24	22 694,00	550 494,24	
6161	Multirisques					68 600,26		68 600,26		68 600,26	
	Sous Total compte 616					68 600,26		68 600,26		68 600,26	
617	Études et recherches					972,00		972,00		972,00	
6182	Documentation générale et technique					29 866,01		29 866,01		29 866,01	
6184	Versements à des organismes de formation					94 898,77	1 584,00	94 898,77	1 584,00	93 314,77	
6185	Frais de colloques et séminaires					3 418,00		3 418,00		3 418,00	
	Sous Total compte 618					128 182,78	1 584,00	128 182,78	1 584,00	126 598,78	
	Sous Total compte 61					945 436,53	39 248,90	945 436,53	39 248,90	906 187,63	
6218	Autre personnel extérieur					7 895,27		7 895,27		7 895,27	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 621					7 895,27		7 895,27		7 895,27	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					2 307,96		2 307,96		2 307,96	
62268	Autres honoraires, conseils...					12 593,16		12 593,16		12 593,16	
	Sous Total compte 6226					14 901,12		14 901,12		14 901,12	
6227	Frais d'actes et de contentieux					19 899,49	7 828,51	19 899,49	7 828,51	12 070,98	
	Sous Total compte 622					34 800,61	7 828,51	34 800,61	7 828,51	26 972,10	
6231	Annonces et insertions					32 125,20		32 125,20		32 125,20	
6234	Réceptions					57 413,41		57 413,41		57 413,41	
6236	Catalogues et imprimés					44 987,32		44 987,32		44 987,32	
	Sous Total compte 623					134 525,93		134 525,93		134 525,93	
6251	Voyages, déplacements et missions					116 503,15		116 503,15		116 503,15	
	Sous Total compte 625					116 503,15		116 503,15		116 503,15	
6261	Frais d'affranchissement					92 367,39		92 367,39		92 367,39	
6262	Frais de télécommunications					40 459,98		40 459,98		40 459,98	
	Sous Total compte 626					132 827,37		132 827,37		132 827,37	
6281	Concours divers (cotisations...)					61 532,51		61 532,51		61 532,51	
6283	Frais de nettoyage des locaux					15 750,00		15 750,00		15 750,00	
62878	A des tiers					406 337,88		406 337,88		406 337,88	
	Sous Total compte 6287					406 337,88		406 337,88		406 337,88	
6288	Autres					3 742,29		3 742,29		3 742,29	
	Sous Total compte 628					487 362,68		487 362,68		487 362,68	
	Sous Total compte 62					913 915,01	7 828,51	913 915,01	7 828,51	906 086,50	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					108 863,00		108 863,00		108 863,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					27 215,00		27 215,00		27 215,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					54 430,00		54 430,00		54 430,00	
	Sous Total compte 633					190 508,00		190 508,00		190 508,00	
63512	Taxes foncières					225,00		225,00		225,00	
	Sous Total compte 6351					225,00		225,00		225,00	
	Sous Total compte 635					225,00		225,00		225,00	
6378	Autres impôts, taxes et versements assim					6 497,00		6 497,00		6 497,00	
	Sous Total compte 637					6 497,00		6 497,00		6 497,00	
	Sous Total compte 63					197 230,00		197 230,00		197 230,00	
64111	Rémunération principale					3 519 626,10		3 519 626,10		3 519 626,10	
64112	Supplément familial de traitement et ind					89 397,34		89 397,34		89 397,34	
64113	NBI					32 981,02		32 981,02		32 981,02	
64118	Autres indemnités.					1 285 971,08		1 285 971,08		1 285 971,08	
	Sous Total compte 6411					4 927 975,54		4 927 975,54		4 927 975,54	
64131	Rémunérations					1 149 324,08	1 580,10	1 149 324,08	1 580,10	1 147 743,98	
64132	Supplément familial de traitement et ind					26 799,02		26 799,02		26 799,02	
64138	Primes et autres indemnités					473 405,63	132,61	473 405,63	132,61	473 273,02	
	Sous Total compte 6413					1 649 528,73	1 712,71	1 649 528,73	1 712,71	1 647 816,02	
64168	Autres emplois aidés					22 913,39		22 913,39		22 913,39	
	Sous Total compte 6416					22 913,39		22 913,39		22 913,39	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						78 391,76		78 391,76		78 391,76

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 641					6 600 417,66	80 104,47	6 600 417,66	80 104,47	6 520 313,19	
642	Indemnités de jury soumises à cotisation					395 366,45		395 366,45		395 366,45	
6431	Personnel pris en charge					273 909,23		273 909,23		273 909,23	
	Sous Total compte 643					273 909,23		273 909,23		273 909,23	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					1 089 712,00		1 089 712,00		1 089 712,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					1 469 325,17	3 427,72	1 469 325,17	3 427,72	1 465 897,45	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					70 139,00		70 139,00		70 139,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					133 623,55		133 623,55		133 623,55	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					42 715,95		42 715,95		42 715,95	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S					1 887,80	28 972,13	1 887,80	28 972,13		27 084,33
	Sous Total compte 645					2 807 403,47	32 399,85	2 807 403,47	32 399,85	2 775 003,62	
64731	Versées directement					28 477,14		28 477,14		28 477,14	
	Sous Total compte 6473					28 477,14		28 477,14		28 477,14	
6475	Médecine du travail, pharmacie					2 073,73		2 073,73		2 073,73	
	Sous Total compte 647					30 550,87		30 550,87		30 550,87	
6488	Autres					194 720,00		194 720,00		194 720,00	
	Sous Total compte 648					194 720,00		194 720,00		194 720,00	
	Sous Total compte 64					10 302 367,68	112 504,32	10 302 367,68	112 504,32	10 189 863,36	
65188	Autres					3 693,20		3 693,20		3 693,20	
	Sous Total compte 6518					3 693,20		3 693,20		3 693,20	
	Sous Total compte 651					3 693,20		3 693,20		3 693,20	
65311	Indemnités de fonction					76 020,19		76 020,19		76 020,19	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65312	Frais de mission et de déplacement					18 446,19		18 446,19		18 446,19	
65313	Cotisations de retraite					5 484,00		5 484,00		5 484,00	
	Sous Total compte 6531					99 950,38		99 950,38		99 950,38	
	Sous Total compte 653					99 950,38		99 950,38		99 950,38	
657363	CCAS/CIAS					222 879,04		222 879,04		222 879,04	
	Sous Total compte 65736					222 879,04		222 879,04		222 879,04	
	Sous Total compte 6573					222 879,04		222 879,04		222 879,04	
	Sous Total compte 657					222 879,04		222 879,04		222 879,04	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					57 913,22		57 913,22		57 913,22	
	Sous Total compte 6581					57 913,22		57 913,22		57 913,22	
6584	Amendes fiscales et pénales					32,00		32,00		32,00	
65888	Autres					394 090,87		394 090,87		394 090,87	
	Sous Total compte 6588					394 090,87		394 090,87		394 090,87	
	Sous Total compte 658					452 036,09		452 036,09		452 036,09	
	Sous Total compte 65					778 558,71		778 558,71		778 558,71	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					2 005,98		2 005,98		2 005,98	
	Sous Total compte 67					2 005,98		2 005,98		2 005,98	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					483 452,35		483 452,35		483 452,35	
	Sous Total compte 681					483 452,35		483 452,35		483 452,35	
	Sous Total compte 68					483 452,35		483 452,35		483 452,35	
	Total classe 6					15 357 356,84	181 377,28	15 357 356,84	181 377,28	15 281 455,65	105 476,09
706881	Cotisations obligatoires						5 376 164,75		5 376 164,75		5 376 164,75

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706882	Cotisations additionnelles						1 657 306,35		1 657 306,35		1 657 306,35
706883	Cotisations des organismes non affiliés					697,04	1 217 404,52	697,04	1 217 404,52		1 216 707,48
706884	Produits au titre de la gestion des cont					6 026,74	535 215,17	6 026,74	535 215,17		529 188,43
706888	Autres					24 895,00	4 453 116,24	24 895,00	4 453 116,24		4 428 221,24
	Sous Total compte 70688					31 618,78	13 239 207,03	31 618,78	13 239 207,03		13 207 588,25
	Sous Total compte 7068					31 618,78	13 239 207,03	31 618,78	13 239 207,03		13 207 588,25
	Sous Total compte 706					31 618,78	13 239 207,03	31 618,78	13 239 207,03		13 207 588,25
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)						40 914,44		40 914,44		40 914,44
708773	coût lauréat						46 807,89		46 807,89		46 807,89
708774	transfert de ressources du CNFPT						2 459 504,00		2 459 504,00		2 459 504,00
	Sous Total compte 70877						2 506 311,89		2 506 311,89		2 506 311,89
70878	par des tiers					114 647,45	689 361,07	114 647,45	689 361,07		574 713,62
	Sous Total compte 7087					114 647,45	3 195 672,96	114 647,45	3 195 672,96		3 081 025,51
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						350,16		350,16		350,16
	Sous Total compte 708					114 647,45	3 236 937,56	114 647,45	3 236 937,56		3 122 290,11
	Sous Total compte 70					146 266,23	16 476 144,59	146 266,23	16 476 144,59		16 329 878,36
744	FCTVA						1 024,92		1 024,92		1 024,92
74718	Autres						104 720,00		104 720,00		104 720,00
	Sous Total compte 7471						104 720,00		104 720,00		104 720,00
74758	Autres groupements						7 606,50		7 606,50		7 606,50
	Sous Total compte 7475						7 606,50		7 606,50		7 606,50

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747882	Contributions pour personnel privé d'emp						641 538,46		641 538,46		641 538,46
	Sous Total compte 74788						641 538,46		641 538,46		641 538,46
	Sous Total compte 7478						641 538,46		641 538,46		641 538,46
	Sous Total compte 747						753 864,96		753 864,96		753 864,96
	Sous Total compte 74						754 889,88		754 889,88		754 889,88
752	Revenus des immeubles						219 802,15		219 802,15		219 802,15
75888	Autres						116 102,64		116 102,64		116 102,64
	Sous Total compte 7588						116 102,64		116 102,64		116 102,64
	Sous Total compte 758						116 102,64		116 102,64		116 102,64
	Sous Total compte 75						335 904,79		335 904,79		335 904,79
7811	Reprises sur amortissements des immobili						0,33		0,33		0,33
	Sous Total compte 781						0,33		0,33		0,33
	Sous Total compte 78						0,33		0,33		0,33
	Total classe 7					146 266,23	17 566 939,59	146 266,23	17 566 939,59		17 420 673,36
	Total général	29 411 805,28	29 411 805,28	56 044 998,26	53 587 991,34	15 882 967,14	18 339 974,06	101 339 770,68	101 339 770,68	47 797 228,29	47 797 228,29


Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE

Financie 2025
S²LO

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



Envoyé en préfecture le 02/06/2026	Exercice 2025
Reçu en préfecture le 02/06/2026	
Publié le	
ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 11/05/2026

Comptable(s)

M JOSEPH SORBA

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 11/05/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

AMRAOUI Wassila (1038509219-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DRFiP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ..., le 12/05/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

SORBA Joseph (1013552505-0), Administrateur de l'Etat du deuxième grade

A LILLE, le 13/05/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le



Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent (non votant)	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séranvillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEUZ	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières excusé
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain de la métropole Européenne de Lille	excusé
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	excusée	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_24-DE



Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_25-DE



**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_25

Séance du 1 juin 2026

Objet : Affectation des résultats / Délibération n° 11

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L452-2 à L452-33 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des centres de gestion.

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Les résultats constatés au compte financier unique de l'exercice 2025 et les résultats cumulés de chaque section sont repris dans le tableau ci-dessous :

Budget Principal	Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	4 461 749,62 €	2 244 693,80 €	6 706 443,42 € repris au compte 002
Section d'investissement	1 027 615,80 €	212 313,12 €	1 239 928,92 € repris au compte 002
Total	5 489 365,42 €	2 457 006,92 €	7 946 372,34 €

Pour la section de fonctionnement, compte tenu des restes à réaliser constatés de 21 355,95 €, le solde disponible pour affectation s'élève à 6 685 087,47 €.

En section d'investissement, on constate des dépenses engagées non réalisées au 31 décembre 2025 à hauteur de 188 192,52 €.

Le solde de la section d'investissement disponible pour affectation s'élève donc à 1 051 736,40 € il couvre les besoins courants de financement des programmes d'investissement du CDG 59.

Après reprises des restes à réaliser et des dépenses enrégées non réalisées, les résultats de chaque section sont les suivants :

Budget Principal	Résultats de clôture de l'exercice 2025	Reprise des restes à réaliser et des dépenses engagées non soldées	Solde disponible à la reprise
Section de fonctionnement	6 706 443,42 €	21 355,95 €	6 685 087,47 €.
Section d'investissement	1 239 928,92 €	188 192,52 €	1 051 736,40 €

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la reprise :

- Au compte 001, le résultat cumulé de la section d'investissement soit 1 239 928,92 € ;
- Au compte 002, le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 6 706 443,42 €.

Nombre de votant(s) : 22

Pour : 22

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_25-DE

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_25-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEUZ	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières excusé
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain Européenne de Lille	excusé
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	excusée	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

de la métropole

ID : 059-285900023-20260601-D2026_25-DE



Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE



**Conseil d'Administration du Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord**

Délibération n° D2026_26

Séance du 1 juin 2026

Objet : Budget supplémentaire de l'exercice 2026 / **Délibération n° 12**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 59 n° D2025-39 en date du 10 Octobre 2025 fixant les taux de cotisations et contributions au CDG 59 pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 59 n° D2025-54 en date du 15 décembre 2025 actant du débat sur les orientations budgétaires du CDG 59 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 59 n° D2026-08 en date du 6 février 2026 adoptant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 27 du décret du 26 juin 1985 susvisé, le Conseil d'administration arrête les programmes généraux d'activités et d'investissements, et vote le budget ;

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026, reprend les résultats constatés au compte financier unique de l'exercice 2025 à savoir :

- un excédent cumulé de 6 706 443,42 € en section de fonctionnement;
- un excédent cumulé de 1 239 928,92 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement :

- Les inscriptions en dépenses s'élèvent à 179 400 € et sont destinées à financer les programmes et actions jugées prioritaires pour le CDG 59 ainsi que les actions ponctuelles qui n'ont pas de caractère récurrent.
- Les restes à réaliser constatés au CFU de l'exercice 2025 s'élèvent à 21 355,95 €.

Après le vote du Budget Supplémentaire, la section de fonctionnement présente un sur équilibre de 6 505 687,47 €.

En section d'investissement, le budget supplémentaire reprend les dépenses engagées non réalisées constatées au CFU de l'exercice 2025. Pour mémoire, elles s'élevaient à 188 192,52 €.

Après le vote du budget supplémentaire et la prise en compte des dépenses engagées non réalisées au 31 décembre 2025, la section d'investissement présente un sur équilibre de 1 051 736,40 €.

État récapitulatif des programmes d'investissement

I) Programmes en cours d'exécution

Numéro du programme	Objet du programme	Montant prévisionnel du programme	Restes à réaliser 2025
77	Travaux et aménagements sur les bâtiments du CDG	400 000 €	0,00 €
95	Travaux de réhabilitation des bâtiments du CDG 59	3 500 000 €	52 626,60 €
97	Évolutions techniques du site Internet	90 000 €	18 315,00 €
100	Sécurisation des bâtiments	450 000 €	9 100,92 €
101	Mise aux normes des installations des bâtiments	160 000 €	84 336,00 €
102	Remplacement du système de sécurité incendie du centre de concours et d'examens	240 000 €	11 238,00 €
103	Mobilier	60 000 €	0,00 €
104	Renouvellement du parc informatique	250 000 €	12 576,00 €
105	Renouvellement des équipements réseau	80 000 €	0,00 €
107	Matériel entretien des locaux et des bâtiments	20 000 €	0,00 €
108	Renouvellement de la téléphonie IP	220 000 €	0,00 €
109	Evolution des salles de visioconférence	50 000 €	0,00 €
110	Matériel médical	40 000 €	0,00 €
		TOTAL	188 192,52 €

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'administration du CDG 59 d'adopter :

- le budget supplémentaire de l'exercice 2026 ;
- d'autoriser l'exécution du budget par chapitre.

Nombre de votant(s) : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pas de participation : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE

Le Président

Eric DURAND
Maire de Mouvaux

: CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28590002300018

POSTE COMPTABLE : 059024

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	69.02
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4.61

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires NC (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS****C1**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	15 660 799,72	18 117 806,64	5 489 365,42	A1	7 946 372,34
Investissement	379 344,07	591 657,19	(2) 1 027 615,80	A2	1 239 928,92
Fonctionnement	15 281 455,65	17 526 149,45	(3) 4 461 749,62	A3	6 706 443,42

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	209 548,47	III + IV	0,00	B1 -209 548,47
Investissement	I	188 192,52	III	0,00	B2 -188 192,52
Fonctionnement	II	21 355,95	IV	0,00	B3 -21 355,95

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	7 736 823,87
Investissement	A2 + B2	1 051 736,40
Fonctionnement	A3 + B3	6 685 087,47

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 188 192,52
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	96 790,92
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	91 401,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 21 355,95
011	Charges à caractère général (4)	21 355,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	188 192,52	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 239 928,92
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		188 192,52	1 239 928,92
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	179 400,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	21 355,95	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 706 443,42
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		200 755,95	6 706 443,42
TOTAL DU BUDGET (5)		388 948,47	7 946 372,34

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	285 500,00	96 790,92	0,00	0,00	382 290,92
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	449 500,00	91 401,60	0,00	0,00	540 901,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	923 192,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	923 192,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	923 192,52
--------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	923 192,52
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	520 000,00		0,00	0,00	520 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		640 000,00		0,00	0,00	640 000,00

TOTAL	735 000,00	0,00	0,00	0,00	735 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	1 239 928,92
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 974 928,92
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

640 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 280 700,00	21 355,95	161 400,00	161 400,00	5 463 455,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	11 660 700,00	0,00	0,00	0,00	11 660 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	671 850,00	0,00	0,00	0,00	671 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 613 250,00	21 355,95	161 400,00	161 400,00	17 796 005,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	23 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 618 250,00	21 355,95	179 400,00	179 400,00	17 819 005,95

023	Virement à la section d'investissement (5)	120 000,00		0,00	0,00	120 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	520 000,00		0,00	0,00	520 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		640 000,00		0,00	0,00	640 000,00

TOTAL	18 258 250,00	21 355,95	179 400,00	179 400,00	18 459 005,95
--------------	----------------------	------------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

18 459 005,95

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 826 290,00	0,00	0,00	0,00	16 826 290,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 121 950,00	0,00	0,00	0,00	1 121 950,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	237 010,00	0,00	0,00	0,00	237 010,00
Total des recettes de gestion courante		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	18 258 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	18 258 250,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	18 258 250,00
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	6 706 443,42
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 964 693,42
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	640 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	96 790,92	0,00	96 790,92
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	91 401,60	0,00	91 401,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		188 192,52	0,00	188 192,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

188 192,52

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	182 755,95		182 755,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	18 000,00	0,00	18 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		200 755,95	0,00	200 755,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

200 755,95

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE 1 239 928,92

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 239 928,92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00		
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			6 706 443,42
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 706 443,42

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 192,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	285 500,00	96 790,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 790,92
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	449 500,00	91 401,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 401,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 192,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 192,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)									0,00

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le Pour information
ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE

SLOW
TOTAL (RAR N-1 vote)

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								188 192,52

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		735 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	120 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	520 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		640 000,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)

1 239 928,92

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées**1 239 928,92**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 192,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	285 500,00	96 790,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 790,92
2031	Frais d'études	196 000,00	75 139,92		0,00	0,00	0,00	0,00	75 139,92
2051	Concessions, droits similaires	89 500,00	21 651,00		0,00	0,00	0,00	0,00	21 651,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	449 500,00	91 401,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 401,60
21351	Bâtiments publics	137 500,00	82 161,60		0,00	0,00	0,00	0,00	82 161,60
21578	Autre matériel technique	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	237 000,00	9 240,00		0,00	0,00	0,00	0,00	9 240,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 192,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 vote)
			I			II			III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		735 000,00	188 192,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 192,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		735 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	120 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	520 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 000,00		0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	13 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	75 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	15 000,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	10 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	35 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II			III = I + II
281828	Autres matériels de transport	5 000,00		0,00	0,00			0,00
281838	Autre matériel informatique	330 000,00		0,00	0,00			0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 000,00		0,00	0,00			0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		640 000,00		0,00	0,00			0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 258 250,00	21 355,95	0,00	179 400,00	179 400,00	0,00	179 400,00	200 755,95
011	Charges à caractère général (4)	5 280 700,00	21 355,95	0,00	161 400,00	161 400,00	0,00	161 400,00	182 755,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	11 660 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	671 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		17 613 250,00	21 355,95	0,00	161 400,00	161 400,00	0,00	161 400,00	182 755,95
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
Total des dépenses réelles		17 618 250,00	21 355,95	0,00	179 400,00	179 400,00	0,00	179 400,00	200 755,95
023	Virement à la section d'investissement	120 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	520 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		640 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

200 755,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 826 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 121 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	237 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté**6 706 443,42****Total des recettes de fonctionnement cumulées****6 706 443,42**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 258 250,00	21 355,95	0,00	179 400,00	179 400,00	0,00	179 400,00	200 755,95
011	Charges à caractère général (5)	5 280 700,00	21 355,95	0,00	161 400,00	161 400,00	0,00	161 400,00	182 755,95
6042	Achats de prestations de services	2 711 100,00	7 935,08		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	132 935,08
60611	Eau et assainissement	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	135 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	46 050,00	8 034,07		0,00	0,00	0,00	0,00	8 034,07
60636	Habillement et vêtements de travail	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	8 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	25 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	93 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	4 375,20		0,00	0,00	0,00	0,00	4 375,20
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 000,00	1 011,60		0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,60
6156	Maintenance	554 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	70 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	101 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information	
			I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)		II	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	13 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	23 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	56 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	47 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	116 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	135 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	54 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	64 260,00	0,00		11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	7 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	11 660 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	121 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	60 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 550 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	86 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	39 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 382 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 454 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	37 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	602 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	32 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
642	Indemnités jury soumises cotis. sociales	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6431	Personnel pris en charge	333 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 253 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 646 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	89 150,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	143 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	45 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	28 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	207 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	671 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	22 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	6 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	194 190,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	308 110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		17 613 250,00	21 355,95	0,00	161 400,00	161 400,00	0,00	161 400,00	182 755,95
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
Total des charges financières et spécifiques		5 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
Total des dépenses réelles		17 618 250,00	21 355,95	0,00	179 400,00	179 400,00	0,00	179 400,00	200 755,95
023	Virement à la section d'investissement	120 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	520 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	520 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		640 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6439	Remb. rémun. personnel privé d'emploi	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 826 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	5 339 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706882	Cotisations additionnelles	1 644 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	1 190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706884	Produits titre gest° contrats assurances	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	4 605 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708773	Remb. frais coût lauréat	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708774	Remb. frais transfert de ress. du CNFPT	3 061 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	531 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 121 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	291 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	7 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747882	Contribut° pour personnel privé d'emploi	633 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	237 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	82 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Voté II	Total III = I + II
Total des recettes de gestion des services		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		18 258 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	1 239 928,92	1 239 928,92	1 239 928,92
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-188 192,52	-188 192,52	-188 192,52
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	1 051 736,40	1 051 736,40	1 051 736,40

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	1 051 736,40	1 051 736,40	1 051 736,40
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	1 051 736,40	1 051 736,40	1 051 736,40

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT
EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	735 000,00	0,00	0,00	735 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	735 000,00	0,00	0,00	735 000,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 735 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		95 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	95 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		640 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	2 000,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	13 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	75 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	15 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	10 000,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	35 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	5 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	330 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	120 000,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026



Publié le 02/06/2026

ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE

CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU NORD - BUDGET PRINCIPAL

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Feuille de présence

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE

Titulaires		Suppléants	
1. Éric DURAND PRÉSIDENT	Mairie de Mouvaux	présent	Elizabeth BOULET Mairie de Méteren excusée
2. Christine BASQUIN VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Sains-du-Nord	présente	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ Maire de Lys-lez-Lannoy excusé
3. Alain MENSION VICE-PRÉSIDENT	Maire de Raimbeaucourt	excusé	Jacques MONTOIS Maire de Hantay excusé
4. Elisabeth MASSE VICE-PRÉSIDENTE	Maire de Saint-André-lez-Lille	excusée	Marie-Bernadette BUISSET Maire de Séravillers-Forenville excusée
5. Pierre GRINER VICE-PRÉSIDENT	Maire de Quiévrechain	présent	Marie- Josée DEPREZ Maire de Clary présente
6. Christine GILLOOTS	Maire de Bray-Dunes	présente	Nadège BOURGHELLE-KOS Maire de Thumeries présente
7. André-Luc DUBOIS	Maire de Don	excusé	
8. Marie TONNERRE-DESMET	Maire de Neuville-en-Ferrain	excusée	Yvonne TASSOU Adjointe au Maire de Croix excusée
9. Frédéric BRICOUT	Maire de Caudry	présent	Stéphane DIEUSAERT Maire d'Oxelaère excusé
10. Stéphane WILMOTTE	Maire de Hautmont	excusé	Nicolas DETERPIGNY Conseiller municipal délégué de Loos présent
11. Elisabeth GRESSIER	Maire de Strazeele	excusée	Pascal GEORGE Maire de Roucourt excusé
12. Thierry ROLLAND	Maire de Willems	excusé	Hiazid BELABBES Maire de Santes présent
13. Jean-François DELATTRE	Maire de Haspres	présent	
14. Jean Jacques CANDELIER	Maire de Bruille lez Marchiennes	présent	
15. David BAILLEUL	Maire de Coudekerque-Branche	excusé	Daniel DESCHODT Maire de Watten excusé
16. Michel SZATNY	Maire de Dechy	excusé	
17. Francine CAUCHETEUZ	Maire de Bavay	excusée (pouvoir)	
18. Francis NOBLECOURT	Maire de Masnières	présent	Jean-Pierre DHORME Maire de Naves excusé
19. Patrick GEENENS	Conseiller Municipal de Ronchin	excusé	
20. Jean-Luc DARCOURT	Maire de Armbouts-Cappel	présent	Stéphanie FENET Maire de Sercus excusée
21. Jean-François BURETTE	Maire de Wavrechain-sous-Denain	excusé	Sandrine GOMBERT Maire de Petite-Forêt excusée
22. Valentin BELLEVAL	Président du Cœur de Flandre Agglo	excusé	Paul SAGNIEZ Président de la communauté de communes du pays solesmois présent
23. Michel DECOOL	Président de Territoire Energie Flandre	présent	Jean - Philippe ANDRIES Président du centre communal d'action sociale de Leers excusé
24. Bertrand RINGOT	Président du syndicat de l'Eau du Dunkerquois	excusé (pouvoir)	Claude CHARLEMAGNE Vice - Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme excusé
25. Monica TESTIER	Adjointe au Maire de Wasquehal	excusée (pouvoir)	
26. Florence GALLAND	Conseillère Municipale Déléguée de Maubeuge	excusée	Alain CHASTAN Adjoint au Maire de Marcq-en-Baroeul excusé
27. Martial BEYAERT	Maire de Grande-Synthe	excusé	Jean-Louis MERTEN Adjoint au Maire d'Armentières excusé
28. Christian MATHON	Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille	excusé	Henri LENFANT Conseiller métropolitain de la Métropole Européenne de Lille présent

29. Jacques HOUSSIN	Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	excusé (pouvoir)	Jean-Christophe DES Conseiller métropolitain Européenne de Lille	excusé
30. José Martinho DA SILVA	Membre du CCAS de Grande-Synthe	excusée		
31. Anne-Sophie BOISSEAUX	Conseillère régionale	présente	Antoine SILLANI Conseiller régional	excusé
32. Élisabeth GONDY	Conseillère régionale	excusée	Jean-Pierre BATAILLE Conseiller régional	excusé
33. Marie-Claude LERMYTTE	Conseillère régionale	excusée	Danièle PONCHAUX Conseillère régionale	présente
34. Jean-Luc DETAVERNIER	Conseiller départemental	excusé (pouvoir)	Sylvie LABADENS Conseillère départementale	excusée
35. Soraya FAHEM	Conseillère départementale	excusée (pouvoir)	Josyane BRIDOUX Conseillère départementale	excusée
36. Marie-Paule ROUSSELLE	Conseillère départementale	présente	Carole DEVOS Conseillère départementale	excusée

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

de la métropole

ID : 059-285900023-20260601-D2026_26-DE



Secrétaire de séance : Christine GILLOOTS

Monsieur Joseph SORBA, Responsable du SGC de Lille est excusé à la séance